

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV.

TÉL. GOBELINS 28-32

Directeur: Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

APRÈS MUNICH

(Un manifeste — Une résolution)

HISTOIRE DE LA CRISE INTERNATIONALE

RETOUR DE PRAGUE

Jacques ANCEL

VERITES A REPANDRE

sur la question tchécoslovaque

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

PAUL NIZAN

LA CONSPIRATION

Roman

Les premiers conflits entre la réalité et les mondes imaginaires qu'on construit à vingt ans autour de la pensée, de la politique ou d'une femme.

22 Fr.

VIENT DE PARAÎTRE

MARCEL WILLARD

Avocat à la Cour

Secrétaire de l'Association Juridique Internationale

LA DÉFENSE ACCUSE...

DE BABEUF A DIMITROV

Les révolutionnaires
devant
leurs juges

30 fr.

Éditions Sociales Internationales

24, RUE RACINE, PARIS

— ALBERT AÉLION —
CONSEIL JURIDIQUE

Défenseur près des Tribunaux Membre Honoraire de la Chambre
Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce
et industries en France

Membre de l'Institut Juridique de France
TOUS PROCÈS ET RECOURVEMENTS A FORFAIT

Téléph. PROVENCE 41-75 3, Rue Cadet - PARIS (9^e)
R. C. Seine 411.250

TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25 x 16,5) divisible 850 fr.
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 6 fr.

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs
des conditions spéciales

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

OPTIQUE

— Arnold, 13, rue Auber, Paris (9^e). Lunettes parfaite-
ment ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

ORFÈVRE

Orfèvrerie. — Pour l'achat de couverts argentés et
d'orfèvrerie, ainsi que pour la réargenteur, adressez-vous
en confiance à VEUILLET Joannès, argenteur orfèvre,
Neuville-sur-Saône (Rhône). Remise aux Ligueurs.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 6, Bd Voltaire, Paris-XI.
(Tél. : Roq. 10-04. Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)
Le beau tailleur, strict. sur mesures. Remise 10 0/0.

VINS ET CHAMPAGNE

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)
Champagnes bon crû, 12 50 et 14 50 la b. rendu gare
suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-
et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc
et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1936, 11°5, la demi-pièce 350 fr. prêt mise
en bouteilles, fûts prêtés toutes contenances. 1937, demi 275
francs. Gaury Roger, propr., Grands crus Saint-Emilion.

Thomazeau Henri, viticulteur à Doué-la-Fontaine,
(Maine-et-Loire), Vins d'Anjou, Côteaux du Layon, en cer-
cles et en bouteilles, remise aux ligueurs. Représentants
sérieux demandés dans toute la France.



APRÈS MUNICH

I

MANIFESTE

La Ligue des Droits de l'Homme, fidèle à sa mission qui est de défendre la paix, participe au soulagement qu'ont éprouvé tous les peuples devant la certitude que la guerre était momentanément évitée.

Elle salue ce résultat pour ce qu'il apporte de délivrance à l'humanité angoissée, mais se refuse à voir en lui et une victoire et une promesse de pacification pour l'avenir ; elle estime que la France et l'Angleterre viennent, comme il a été dit devant le Parlement britannique, de subir une très grave défaite et que, loin de faire disparaître les chances de conflit, l'accord de Munich les a multipliées par le fait qu'il a affaibli les garanties des droits et élargi le rayon d'action de la force.

Loin d'apaiser l'audace des dictateurs, le pacte de Munich ne peut que la stimuler.

La Ligue des Droits de l'Homme, immuablement attachée aux principes qui ont été solennellement proclamés depuis vingt ans par tous les grands démocrates du monde et consacrés par l'adhésion massive des opinions publiques, constate que l'accord de Munich a été passé en violation flagrante de ces principes et au mépris de ces opinions qui, égarées par des campagnes de mensonge, tenues à l'écart en la personne de leurs représentants légaux de la marche des négociations, ignorantes de leur véritable caractère, ont été brutalement invitées à approuver le fait accompli.

La Ligue des Droits de l'Homme rappelle que le Parlement français n'a, depuis mars 1938, date de l'invasion de l'Autriche, jamais été appelé à contrôler la politique extérieure de notre pays, que la carte de l'Europe a été modifiée, que les données de notre sécurité ont été bouleversées, sans que les commissions compétentes aient été informées, sans qu'un débat vaste et loyal ait été institué, et que la représentation nationale est aujourd'hui contrainte de rechercher dans le compte rendu de la Chambre des Communes les renseignements qu'il était de sa fonction d'obtenir et d'apprécier.

Pareilles méthodes ne sauraient avoir pour effet que d'ouvrir un redoutable crédit aux détracteurs de la liberté et d'habituer l'esprit des citoyens à la résignation qu'il ne faut pas confondre avec la sagesse parce qu'elle a toujours précédé et facilité les entreprises des dictateurs.

La Ligue des Droits de l'Homme, consciente de sa responsabilité en cette heure grave pour le pays et pour le monde, affirme que le pacte de Munich met en péril la paix et le régime libéral :

- a) parce qu'il liquide l'indépendance d'un petit pays, protégée tant par notre signature que par les stipulations précises de la loi internationale ;
 - b) qu'il risque de jeter ce pays mutilé et meurtri dans le camp des dictatures ;
 - c) qu'il est le résultat d'une entente conclue hors de la Société des Nations, expression démocratique de l'organisation de la paix ; qu'il prépare ainsi la subordination des démocraties au fascisme dans les rapports entre nations, ce qui rend fatale tôt ou tard une subordination identique à l'intérieur des nations ;
 - d) qu'il évince la Russie, alliée de la France, régulièrement représentée à Genève, au profit de ceux qui se sont retirés de Genève et qui s'apprétaient à mobiliser contre la France ;
- Qu'il ruine par là toutes les notions de morale, disloque les éléments de résistance à*

l'agresseur, renverse toutes les conditions d'équilibre des forces spirituelles et matérielles sur le continent, servant ainsi, non la paix, mais la guerre.

La Ligue des Droits de l'Homme, passionnément dévouée à l'idéal de réconciliation des peuples, constate que le dilemme n'était pas posé comme on l'a prétendu, sous cette forme : *soumission aux exigences d'Hitler ou guerre mondiale*, pour cette raison que, d'une part, la puissance militaire des Etats fascistes a été systématiquement surestimée par la réaction française, fidèle à la tradition de Coblenz et plus attachée à la défense de ses privilèges qu'à la défense de la patrie, et que, d'autre part, les masses des pays soumis aux dictatures n'identifiaient nullement leur pensée et leurs sentiments avec ceux de leurs oppresseurs ; que, tout au contraire, elle commençaient — en Italie notamment — à dresser contre ces oppresseurs le formidable obstacle de leur refus.

La Ligue des Droits de l'Homme adresse aux peuples d'Allemagne et d'Italie son salut fraternel, proclame plus que jamais son ferme propos de voir se réaliser avec eux une large, durable et cordiale collaboration, pour l'avènement d'une paix juste dans l'harmonie des droits et le désarmement général.

La Ligue déclare que tous ses efforts tendront à atteindre ce but, conforme aux aspirations profondes de tous les êtres libres ou en espérance de liberté, sans vaines considérations de gloire, d'amour-propre et de prestige, mais elle dénonce la politique engagée à Munich — *politique qui dispose des frontières et des âmes sous la menace de l'ultimatum et dans le secret d'une diplomatie improvisée par la peur*, comme éloignant les nations d'un tel but, comme ressuscitant les pires procédés des négociateurs de 1919 dont les erreurs sont à la base des actuelles difficultés, et comme *accommodant simplement, avec la complicité d'une presse servile, l'abdication des plus hautes valeurs humaines à l'impératif de la violence érigée en raison d'Etat.*

(6 octobre 1938.)

II

RÉSOLUTION

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a voté, dans sa séance du 6 octobre, la résolution suivante :

La Ligue des Droits de l'Homme :

Se félicite avec le monde tout entier que la guerre, contre laquelle de tout temps elle a lutté de toutes ses énergies, ait été obligée de reculer ;

Mais elle estime qu'une politique de fermeté — comme le laisse entendre l'aveu du maréchal Goering lui-même — aurait préservé la paix sans que lui fussent sacrifiés les intérêts les plus pressants de la France, de la démocratie et de l'héroïque peuple tchécoslovaque.

Elle adresse de nouveau à ce peuple et à ses dirigeants qui, durant cette terrible crise, ont fait preuve d'une dignité, d'une abnégation et d'une discipline magnifiques, l'expression de son admiration et de sa reconnaissance.

Elle demande aux puissances de profiter de la révolte qu'ont manifestée tous les peuples sans exception contre la guerre pour ouvrir sans délai des négociations en vue de l'organisation du désarmement simultané et contrôlé.

Elle invite les gouvernements des nations pacifiques à s'unir étroitement pour amener les régimes totalitaires à y consentir — ce qu'ils feront s'ils sentent qu'ils ne peuvent continuer à imposer leur volonté d'hégémonie, sans courir, en raison des forces faisant équilibre aux leurs ou les dominant, le risque d'une coalition analogue à celle devant qui la formidable puissance militaire des Empires centraux a déjà une fois succombé.

Ce désarmement serait le prélude nécessaire d'une Conférence internationale qui aurait pour tâche de fixer le statut de l'Europe, en le fondant, cette fois, non plus sur des suprématies militaires, mais sur le droit et la justice.

LIBRES OPINIONS*

HISTOIRE de la crise internationale

L'étude qu'on va lire n'est pas une simple narration de la crise internationale depuis le début des « manœuvres » de l'armée allemande jusqu'à l'accord de Munich.

Elle n'est pas non plus un travail définitif, tel que pourront en établir les historiens de l'avenir.

C'est une étude critique fondée sur toutes les dépêches et tous les documents connus jusqu'à ce jour, étant seulement exclus les pièces ou comptes rendus demeurés secrets dans les archives des chancelleries.

Nous ajouterons seulement qu'elle s'est efforcée de tenir le plus grand compte des conditions dans lesquelles les nouvelles ont été reçues par le public : souci essentiel pour reconstituer à chaque instant le « climat » de ce drame douloureux.

I. - Les Préliminaires

Au début du mois d'août, la situation était envisagée, sinon avec optimisme, du moins sans excès de pessimisme.

Lord Runciman venait d'arriver à Prague. Et l'on se félicitait que sa mission fût de nature à éviter le choc qui se fût sans doute produit si le gouvernement de Prague avait essayé d'imposer par voie législative son projet nationalitaire que repoussaient d'avance les Allemands des Sudètes.

On savait bien qu'entre ce projet du gouvernement et les revendications henleinistes condensées dans les huit points de Karlovy-Vary, le fossé était immense. Du moins s'imaginait-on que le médiateur britannique pourrait jeter un pont sur ce gouffre. Et, faute d'y parvenir, on se disait qu'en dernier ressort il pourrait proposer lui-même une solution que les deux parties seraient susceptibles d'accepter.

Les mesures militaires du Reich

Au milieu du mois, cependant, les nouvelles d'Allemagne éveillèrent certaines inquiétudes. Des préparatifs militaires étaient remarqués. Et un journal parisien (*Paris-Soir*) publia une série d'articles à sensation sur les formidables travaux de fortification poursuivis par le Reich dans la région du Rhin.

Le ministère des Affaires étrangères français s'employa cependant à « rassurer » l'opinion. Dans les journaux, dans les agences, la consigne

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.K.

fut donnée de ne pas attacher trop d'importance à ces informations, voire même de les taire.

Le gouvernement de Londres, qui ne passait pourtant pas pour belliqueux, préféra la franchise. Il laissa la presse anglaise dévoiler le danger. Et le contraste était frappant entre les journaux anglais qui signalaient largement de gigantesques préparatifs militaires aux portes mêmes de la France, et les journaux français, qui les dissimulaient complaisamment.

Le 12 août, une démarche britannique fut effectuée à Berlin. Encore qu'on se soit efforcé en France de la minimiser, voire de la contester, le correspondant de *Havas* à Londres l'a relatée en ces termes :

Londres, 12 août. — On croit savoir que les informations parvenues à Londres sur les préparatifs militaires du Reich ont amené les représentants diplomatiques de la Grande-Bretagne à Berlin à faire certaines enquêtes sur la nature et le but exact de ces dispositions. Ces enquêtes revêtaient nécessairement un caractère « officieux », étant donné que rien n'interdit plus au Reich de prendre sur son propre territoire toutes les mesures qui lui paraissent nécessaires.

On aurait répondu du côté allemand qu'il s'agissait purement et simplement de manœuvres dont l'ampleur exigeait des préparatifs minutieux et que ces préparatifs n'avaient absolument rien d'anormal. Selon des renseignements dont il n'est pas encore possible de recueillir la confirmation officielle, les représentants du gouvernement bri-

tannique auraient exprimé l'avis que, étant donné la tension internationale actuelle, il y aurait peut-être intérêt à ce que ces manœuvres fussent « sectionnées » dans l'espace et le temps et à ce que les voisins du Reich n'assistassent pas à la mise en mouvement d'un immense appareil militaire sur l'utilisation duquel des doutes pouvaient être exprimés.

De façon générale, on aurait plutôt tendance à croire, dans les milieux politiques anglais, qu'il s'agit d'une « démonstration », mais on fait observer que toute « démonstration », dans les circonstances actuelles, peut être assez dangereuse, tant en elle-même que par les réactions qu'elle peut susciter.

Au reste, dans son discours aux Communes, le 28 septembre, M. Neville Chamberlain en a fait le compte rendu suivant :

L'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin reçut pour instructions, vers le milieu d'août, de faire remarquer au gouvernement allemand que ces mesures anormales ne pouvaient manquer d'être interprétées à l'étranger comme constituant un geste menaçant envers la Tchécoslovaquie, qu'elles devaient, par suite, accroître le sentiment de tension dans toute l'Europe, et étaient susceptibles de forcer le gouvernement tchécoslovaque à prendre, de son côté, des mesures de précaution.

Une conséquence presque certaine serait de détruire toute chance de réussite d'une médiation par la mission Runciman et peut-être de mettre en danger la paix de chacune des grandes puissances européennes.

Cela, ajoutait l'ambassadeur, pourrait aussi réduire à néant les perspectives de reprise des conversations anglo-allemandes. Dans ces conditions, il fallait espérer que le gouvernement allemand serait à même de modifier ses mesures militaires afin d'éviter ces dangers.

A ces représentations, M. von Ribbentrop répondit par une lettre dans laquelle il se refusait à discuter les mesures militaires en question, et il exprimait l'opinion que les efforts britanniques à Prague n'avaient servi qu'à accroître l'intransigeance tchécoslovaque.

Les efforts de lord Runciman

A mesure que se précisaient les préparatifs militaires du Reich, la tâche de Lord Runciman à Prague se révélait plus difficile.

Le 11 août, les délégués henleinistes avaient accepté de se rendre auprès de M. Hodza et des représentants de la coalition tchécoslovaque, pour prendre connaissance de projet nationalitaire du gouvernement.

Le 17, après avoir commencé par refuser de s'entretenir avec M. Hodza en présence de représentants de la coalition, ils repoussaient en bloc le projet gouvernemental.

Lord Runciman et M. Hodza multipliaient en vain les efforts.

Le 18 août, le médiateur britannique alla ren-

contrer le Führer des Sudètes chez le prince de Hohenlohe.

Le 19, le gouvernement de Prague publia la décision d'attribuer à des Allemands de hauts postes dans l'administration.

Le 23 août, M. Ashton Gwatkin rencontra à son tour le Führer des Allemands des Sudètes.

Mais le 26, l'organe de M. Conrad Henlein, la *Rundschau*, publiait un violent manifeste se terminant ainsi :

Jusqu'ici, les membres de notre parti, obéissant à nos instructions, ont supporté patiemment ces agressions et ont même renoncé au droit de légitime défense, pour éviter toute fausse interprétation de ces incidents.

Étant donné les derniers événements, la direction du parti se voit hors d'état de prendre plus longtemps sur elle la responsabilité de la liberté et des biens de ses membres.

En conséquence, elle annule ses instructions antérieures concernant la renonciation au droit de légitime défense et laisse ses adhérents libres de faire usage de ce droit, dans tous les cas où ils seraient attaqués.

Toutefois, la direction du parti signale aux camarades qu'ils ont à respecter rigoureusement les conditions légales et les limites de la légitime défense. Les experts juridiques sont invités par la présente à donner aux bureaux locaux du parti les indications nécessaires.

Indubitablement, la température internationale montait.

Les « avertissements » britanniques

Le gouvernement français — et plus particulièrement M. Daladier — multipliaient les instances auprès du cabinet britannique.

Mais celui-ci, s'il avait plus courageusement que le ministre des Affaires étrangères françaises mesuré et révélé le péril, était toujours d'une lenteur et d'une circonspection extrêmes dans l'action.

Au cours de délibérations entre M. Neville Chamberlain, Lord Halifax et sir John Simon, plusieurs initiatives furent envisagées. Mais de peur qu'une démarche à Berlin n'attirât la foudre au lieu de l'écarter, ce fut la procédure du discours qui fut adoptée : le 27 août, à Lanark, Sir John Simon réaffirma et précisa la position prise en mars à l'égard du problème tchécoslovaque par M. Neville Chamberlain.

Si discret que fût l'avertissement, la mauvaise humeur de la presse allemande témoigna qu'il n'avait pas passé inaperçu.

Avait-il suffi, cependant ?

Beaucoup en doutaient, à Londres et à Paris, et souhaitaient une démarche catégorique auprès du gouvernement du Reich.

L'ambassadeur britannique à Berlin fut mandé à Londres, tandis que Lord Runciman rencontrait pour la seconde fois M. Henlein (28 août), et que divers incidents se produisaient en Tchécoslovaquie.

Le 30 août, à l'issue d'une réunion du cabinet britannique, le communiqué suivant fut publié :

Un Conseil des ministres s'est tenu ce matin au numéro 10, Downing Street.

Le secrétaire d'Etat au Foreign Office a soumis un rapport complet de la situation internationale et, à la fin de la réunion, les ministres ont exprimé leur entier accord avec les mesures déjà prises et la politique à suivre à l'avenir.

Aucune nouvelle réunion n'a été fixée, mais les ministres resteront à portée de Londres.

La « politique à suivre » comportait-elle une démarche de Sir Neville Henderson auprès de M. von Ribbentrop ?

Londres n'en souffla mot. Et quand, effectivement, Sir Neville Henderson rencontra le ministre des Affaires étrangères du Reich dans les environs de Berlin, le jeudi 1^{er} septembre, la nouvelle en fut tenue secrète — toujours pour ne pas risquer un « éclat » du Reich. C'est seulement quarante-huit heures plus tard que l'événement, pressenti par des observateurs avisés, fut confirmé. M. Neville Chamberlain a déclaré aux Communes, le 28 septembre, qu'au cours de cet entretien, comme la veille au cours d'une entrevue avec le baron von Weizsäcker, l'ambassadeur britannique donna « un énergique avertissement personnel quant à l'attitude probable du gouvernement de Sa Majesté, dans le cas d'une agression contre la Tchécoslovaquie, en particulier, sur la France se voyait forcée d'intervenir. »

« Le plan Hodza n° 4 »

Au même moment, cependant, M. Conrad Henlein se rendait à Berchtesgaden auprès du chancelier Hitler : « A ma demande », a précisé Lord Runciman, approuvé par toute la presse allemande, qui déclara que la question se posait désormais sur son vrai terrain.

A l'issue de l'entretien, des informations officielles déclarèrent que tout en confirmant le rejet du projet gouvernemental, M. Henlein serait sans doute autorisé à faire, de son côté, de nouvelles propositions.

Le Congrès de Nuremberg approchait cependant. Et le gouvernement britannique manifestait très vivement la crainte qu'à défaut de concessions considérables du gouvernement de Prague, le chancelier Hitler y prenne une position violente sur laquelle le souci de son prestige lui interdirait de revenir par la suite. Pour éviter que la crise arrivât ainsi à un état aigu, une puissante pression fut exercée sur le gouvernement de Prague par le ministre de Grande-Bretagne, M. Newton, et par Lord Runciman lui-même, qui l'invitèrent à « aller aussitôt et sans réserve à l'extrême limite des concessions ».

Le 5 septembre, M. Benès (a dit M. Chamberlain aux Communes) « répondit à ces espérances » en publiant un projet que le cabinet de Prague qualifia de « définitif », mais que l'on nomma plus volontiers le plan numéro 4. « De l'avis de Lord Runciman, dit encore M. Chamberlain, ce

plan comprenait presque toutes les conditions requises par les huit points de Karlovy-Vary et constituait une base très favorable pour la reprise des négociations. »

L'incident de Moravska-Ostrava

La nouvelle s'étant confirmée que la classe libérale allemande demeurerait sous les drapeaux, le gouvernement français, cependant, se décidait à adopter des mesures de sécurité (rappel de certaines catégories de spécialistes) rendues publiques le 5, par une note de l'Agence Havas.

Ces précautions allaient-elles se révéler vaines ?

La « proclamation » inaugurale du Führer à Nuremberg ce même jour, n'ayant pas fait mention de la Tchécoslovaquie, on l'espéra.

Au reste, le lendemain, M. Kundt et M. Sebekowsky étaient attendus chez M. Benès, puis chez M. Hodza, qui devait leur communiquer le plan numéro 4. On les vit bien chez M. Benès, mais point chez M. Hodza. Malentendu ? Pour plus de sûreté, le président du Conseil fit remettre, le 7, à 8 heures 30, par exprès, au domicile de M. Kundt, le texte du plan.

On pouvait donc escompter pour l'après-midi la réponse du parti des Allemands des Sudètes.

Mais — simple coïncidence ? — des groupes henleinistes provoquèrent ce jour même une violente bagarre à Moravska-Ostrava, sous prétexte de délivrer des Allemands des Sudètes arrêtés pour trafic d'armes. Et l'Europe, soudain angoissée, apprit à la fois que les Allemands des Sudètes acceptaient le plan numéro 4 « comme base de discussion » et qu'ils refusaient de négocier avec le gouvernement de Prague, tant que l'incident de Moravska-Ostrava n'était pas liquidé.

L'émotion fut partout intense. L'irréparable allait-il s'accomplir ? Les instances de la France, celles des ministres britanniques décidèrent M. Neville Chamberlain à interrompre les vacances qu'il avait cru devoir prendre en Ecosse. D'importantes délibérations ministérielles eurent lieu à Londres, le 8 septembre. Une question se posait : la position de l'Angleterre avait-elle été bien précisée au Führer ? La vérité n'avait-elle pas été dissimulée au chef du III^e Reich par les plus qualifiés de ses collaborateurs ? Une démarche de Sir Neville Henderson auprès de M. Hitler ne s'imposait-elle pas ?

Aucune réponse publique ne fut donnée par le gouvernement britannique à cette interrogation passionnée. Le 9 on annonça, puis on démentit aussitôt, une entrevue entre sir Neville Henderson et le Führer ; en fait l'ambassadeur britannique n'avait effectué une nouvelle démarche qu'auprès de M. von Ribbentrop.

Le 10 d'ailleurs, après une journée de délibérations fiévreuses à Londres, le communiqué suivant, annonçant que M. Hitler n'ignorait rien des intentions britanniques, était publié :

« Au cours de sa visite à Nuremberg, l'ambassadeur de Grande-Bretagne a eu des occasions favorables de rencontrer les principaux dirigeants alle-

mands réunis dans cette ville. Il n'a eu, ni sollicité, aucune entrevue avec M. Hitler, en dehors d'une rencontre de courtoisie pendant la réception diplomatique. Mais on ne suppose pas que cette rencontre ait été l'occasion d'autre chose qu'une conversation générale, ni que, d'ailleurs, cela eût été nécessaire.

« Ayant pris connaissance d'un rapport complet sur les contacts qu'a eus l'ambassadeur, les ministres britanniques ont toutes raisons d'être convaincus que les vues du gouvernement de sa Majesté ont été complètement communiquées où elles devaient l'être ».

Ce communiqué indiquait-il la confiance ? le découragement ? la dérobade ? L'opinion fut laissée libre de choisir l'interprétation qui lui semblait la plus valable. Une note *Reuter* l'informait simplement que la France et l'Angleterre étaient tombées d'accord pour mettre à exécution les mesures de sécurité prévues par leurs engagements réciproques.

Dernier répit, dernier espoir : l'incident de Moravska-Ostrava ayant été liquidé à la satisfaction des Allemands des Sudètes, le contact était repris entre le gouvernement de Prague et les délégués henleinistes. Le 10, ceux-ci annonçaient qu'ils ne pourraient poursuivre la négociation avec utilité que le mardi 13, c'est-à-dire au lendemain du discours du chancelier Hitler à la séance de clôture du Congrès de Nuremberg.

C'est donc ce discours qui paraissait devoir donner sur la suite des événements une indication décisive.

Le discours du chancelier du Reich à Nuremberg

En attendant, le 10 fut marqué par deux discours : l'un, d'une extrême violence, prononcé à Nuremberg par le maréchal Goering ; l'autre, d'une extrême dignité, radiodiffusé de Prague par le président Benès en tchèque, en slovaque et en allemand.

Pour que l'opinion allemande n'ignorât pas plus que le chancelier Hitler les intentions britanniques à la veille du discours du Führer, le gouverne-

ment de Londres prit, le dimanche 11, une importante initiative. La presse ayant été convoquée avec une solennité inusitée, une importante communication lui fut faite sous la forme qu'affectionnent les milieux britanniques, c'est-à-dire que, sans remettre une note officielle, un fonctionnaire fournit, au nom des « personnalités les plus qualifiées » des indications détaillées sur la position de la Grande-Bretagne. On y signalait notamment que « la Grande-Bretagne ne pourrait pas rester à l'écart d'un conflit général dans lequel l'intégrité de la France pourrait être menacée » et qu'« il est de première importance que le gouvernement allemand ne se fasse aucune illusion, ni, en particulier, qu'il compte pouvoir entreprendre avec impunité une campagne militaire rapide et couronnée de succès, contre la Tchécoslovaquie, sans la crainte d'entraîner l'intervention de la France et même de la Grande-Bretagne. »

Le lendemain, le chancelier Hitler prononçait le discours attendu avec tant d'angoisse. Et l'on ne saurait mieux traduire l'impression mélangée qu'il produisit dans les milieux diplomatiques qu'en notant ce qu'en dit M. Chamberlain le 28 septembre :

« Dans son discours du 12 septembre, M. Hitler insista fortement sur les mesures militaires défensives prises à la frontière ouest de l'Allemagne. Se référant à la Tchécoslovaquie, il rappela au monde entier que, le 22 février, il avait déclaré que le Reich ne tolérerait plus que les Allemands des Sudètes fussent opprimés ou persécutés davantage. Ils revendiquaient le droit de disposer librement d'eux-mêmes, déclara-t-il, et ils étaient soutenus dans cette revendication par le Reich. Pour la première fois, donc, ce discours promettait aux Allemands des Sudètes l'appui du Reich s'ils ne pouvaient pas obtenir satisfaction par eux-mêmes, et pour la première fois M. Hitler soulevait publiquement la question de l'auto-détermination. Il ne fermait pas la porte, cependant, à de nouvelles négociations à Prague, et il ne demandait pas un plébiscite. »

Tenace, l'illusion subsistait donc.

II. - Berchtesgaden

Les troubles de Tchécoslovaquie

Le lendemain 13 septembre, devait commencer à éclairer l'opinion internationale.

C'était le jour où les négociations devaient reprendre entre le gouvernement de Prague et la délégation henleiniste.

En fait, dès 11 heures du matin, l'agence *Havas* commença à annoncer que des troubles graves avaient éclaté, au cours de la nuit, dans la région des Sudètes et qu'il y avait des morts. Dans de nombreuses localités les henleinistes s'étaient emparés des mairies, des postes de police, des bureaux de poste. Ils avaient attaqué des coopératives, des syndicats socialistes. La police avait dû

intervenir. Vers la fin de l'après-midi, on annonçait six morts. A minuit on devait finalement en compter 13, dont 8 Tchèques, chiffre qui suffit à indiquer la violence de l'attaque menée par les Allemands. Et dans son discours à la Chambre des Communes, le 28 septembre, M. Neville Chamberlain a pu dire : « Dès le 14 septembre, d'après les statistiques officielles tchécoslovaques, on comptait 21 tués et 75 blessés, dont la plupart étaient des Tchèques. »

Berlin a naturellement proclamé, par la voie de sa presse, de sa radio et de son officieuse agence *D.N.B.* qu'il ne s'était agi que de « manifestations spontanées » et « pacifiques » de la population

allemande des Sudètes. A Prague, au contraire, on ne doute pas un instant qu'il y ait eu provocation.

En fait, le mouvement a-t-il été déclenché par les chefs locaux et par le parti des Allemands des Sudètes ? ou par les éléments extrémistes de ce parti, tels notamment par M. Frank ? A-t-il devancé les ordres de Berlin, comme l'hypothèse en a été émise ? Ou bien n'a-t-il fait que les suivre ?

On ne l'a pas encore établi avec précision. Tout ce qu'on peut dire c'est que la presse anglaise, dans sa généralité, attribue l'origine des troubles au discours même du chancelier Hitler, et que dans son rapport, Lord Runciman a écrit à ce propos :

« Je suis convaincu que ceci (la politique de concessions de Prague) ne convint pas à la politique des extrémistes sudètes et que des incidents furent provoqués et dirigés le 11 septembre, et, avec un maximum d'effets, après le discours de M. Hitler le 12 novembre. »

Devant l'ampleur des troubles, le Cabinet de Prague décréta l'état de siège dans 5, puis 8, puis 10, puis au total, 11 districts. Et il est incontestable qu'il arriva, par ce moyen, à rétablir très rapidement l'ordre dans la plupart des régions atteintes par le mouvement.

Vers 20 heures, une nouvelle évidemment grave parvenait à Paris : réunis à Eger, les dirigeants du parti des Allemands des Sudètes (ou tout au moins une partie d'entre eux) après avoir déclaré impossible la reprise des négociations dans de pareilles conditions, avaient adressé à Prague une mise en demeure par laquelle ils exigeaient, dans un délai de six heures, la levée de l'état de siège et le retrait de toute force policière tchèque, faute de quoi « ils rejetteraient toute responsabilité en ce qui concerne le développement des événements ultérieurs. »

Le délai expirait à 23 h. 30.

A 23 h. 15, les ministres tchécoslovaques, qui n'avaient cessé de délibérer tout au cours de la soirée, se séparèrent. Ils n'avaient pas donné de réponse au parti des Allemands des Sudètes. Mais on indiquait dans les milieux officiels que leur attitude avait été loin de l'intransigeance. C'est ainsi qu'ils avaient invité des délégués henleinistes à se rendre chez M. Hodza dans la soirée, pour conférer. Et d'autre part, ils avaient laissé entendre que le retour à un état normal pourrait être envisagé dès que le rétablissement de l'ordre serait activé et que des garanties seraient données contre le retour de pareils incidents.

Le voyage de Berchtesgaden est décidé

Le lendemain 14 septembre, l'attention populaire était encore concentrée sur la Tchécoslovaquie où trois membres de la mission Runciman se rendirent à Asch pour s'entendre confirmer par M. Conrad Henlein la rupture des « négociations conformément au mandat initial ».

En réalité, c'était à Paris et à Londres que se jouait la partie.

A Londres, le cabinet se réunit dans la matinée.

A Paris, à midi, fut publiée par l'Agence Havas la note officieuse suivante :

Un journal britannique a annoncé que M. Chamberlain a eu un long entretien avec M. Daladier, hier vers minuit ; que des dispositions ont été envisagées pour que des conversations entre les états-majors des deux pays s'ouvrent immédiatement et que ces conversations coïncideront avec les mesures décidées par le gouvernement anglais en vue de la mobilisation complète de la flotte britannique.

On déclare, dans les milieux officiels, que ces informations sont dénuées de tout fondement, aucun entretien n'ayant eu lieu hier entre le premier ministre britannique et le président du conseil.

Vers 21 heures cependant, fusa, dans les deux capitales, la nouvelle sensationnelle : M. Neville Chamberlain allait se rendre à Berchtesgaden pour rencontrer le chancelier Hitler.

Comment la décision avait-elle été prise ?

Dans le message qu'il avait envoyé au chancelier du Reich pour lui proposer cette conférence, de même que dans la déclaration qu'il devait faire le lendemain avant de prendre l'avion, M. Chamberlain a toujours dit : « Je. »

Dans une déclaration donnée à la presse quelques instants après l'annonce de ce coup de théâtre, M. Daladier a dit de son côté :

A la fin de l'après-midi d'hier, en présence du déroulement rapide des événements de Tchécoslovaquie, qui rendait très difficiles les négociations locales, j'ai pris l'initiative d'établir un contact personnel et direct avec le premier ministre anglais en vue d'examiner avec lui la possibilité d'évoquer une procédure exceptionnelle, qui permette d'examiner avec l'Allemagne les moyens les plus efficaces d'assurer la solution amiable du différend qui sépare les Allemands des Sudètes et le gouvernement de Prague et, par conséquent, de maintenir la paix de l'Europe.

Je suis donc particulièrement heureux de l'accord des conceptions des deux gouvernements amis.

Dans son discours aux Communes, le 24 septembre, M. Chamberlain a déclaré, d'autre part :

« Je décidai que le moment était venu de mettre à exécution un plan que je méditais depuis un temps considérable comme constituant un dernier recours... Je décidai... d'aller moi-même en Allemagne pour m'entretenir avec M. Hitler et pour voir si, par une conversation personnelle, il y aurait encore un espoir de sauver la paix. »

Dans son discours à la Chambre, enfin, le 4 octobre, M. Daladier a dit, pour sa part :

« Dans la nuit du 13 au 14 septembre, j'entrais en rapports avec M. Neville Chamberlain. Je lui fis part de l'utilité qu'il y avait de substituer aux démarches et aux notes, des rencontres directes entre les hommes responsables. Le premier ministre anglais, qui de son côté et dans le même temps, avait eu le même sentiment, se rendit alors à Berchtesgaden. »

Bien que M. Chamberlain n'ait guère fait mention des suggestions françaises à ce propos, il

semble permis, d'après ces divers textes, de conclure que l'initiative a été double.

Le Premier Ministre britannique et le chef du gouvernement français avaient-ils du moins envisagé exactement de la même façon la rencontre avec M. Hitler? La rumeur a couru avec beaucoup d'insistance que M. Daladier avait pour sa part songé à une conversation à trois. Mais ce bruit n'a jamais été ni confirmé ni démenti officiellement. On peut dire seulement qu'il n'est pas exclu par l'article que M. Léon Blum écrivit dans la soirée, ayant vu M. Daladier dans l'après-midi et où il indiquait que M. Daladier « avait pris vis-à-vis de son collègue britannique, une initiative DE MEME NATURE. »

L'entrevue

La journée du jeudi 15 septembre fut remplie par les comptes rendus minutieux du départ de M. Chamberlain, de son atterrissage à Munich, de sa réception sur le perron de la villa du chancelier Hitler.

Mais jusqu'au soir aucune indication ne put être recueillie sur la portée ou le climat même de l'entretien entre le Premier ministre britannique et le chancelier du Reich.

Une seule note — pessimiste à vrai dire — avait été donnée dans la journée, par une émission de tous les postes allemands de radiodiffusion, qui, à midi, avaient lancé une proclamation notifiant la volonté absolue des Allemands des Sudètes de rejoindre la « patrie » allemande.

Vers 22 heures seulement arriva, sec comme une détonation, le fameux communiqué de la D.N.B.:

« Le Führer-chancelier a conféré aujourd'hui à l'Obersalsberg avec le Premier britannique. »

« Au cours de l'entretien, a eu lieu un échange de vues large et franc sur la situation politique. Le Premier britannique retournera demain en Angleterre pour conférer avec le cabinet britannique. Dans quelques jours, aura lieu un nouvel entretien. »

L'émoi fut d'autant plus grand, à la réception de cette nouvelle, qu'au départ de M. Chamberlain pour Berchtesgaden, ce n'était pas un jour d'entretiens qui avait été prévu, mais deux ou même trois.

Pourquoi dès lors, cette séparation, après une seule conversation?

Deux versions furent aussitôt mises en circulation.

D'après les uns, l'annonce de nouveaux entretiens, quelques jours plus tard, devait être tenue pour un bon signe.

D'après les autres, cette future conversation ne devait être considérée que comme tout à fait hypothétique. En réalité, M. Neville Chamberlain aurait été tellement stupéfait de l'ampleur et de la violence des exigences allemandes que son brusque départ devait être interprété comme une quasi-rupture. Et certains correspondants étrangers à Berlin s'inquiétaient de regagner en hâte leur pays.

Comme toujours, il y avait du vrai et du faux dans l'une et dans l'autre de ces hypothèses.

Il était vrai que M. Chamberlain était résolu,

sauf imprévu, à revenir s'entretenir avec le chancelier Hitler. Le lieu même de cette seconde rencontre avait été envisagé : c'était Godesberg, sur le Rhin.

Mais il était vrai aussi qu'il avait été stupéfait par la révélation des intentions allemandes et qu'un problème d'une extrême gravité se trouvait ainsi soulevé pour les trois gouvernements de Londres, de Paris et de Prague.

Au reste, à cet égard, on ne peut avoir de meilleure référence que le discours de M. Chamberlain à la Chambre des Communes le 28 septembre. Le Premier Ministre britannique y déclare :

« Au cours de la première conversation, qui dura trois heures, et à laquelle seul un interprète était présent avec M. Hitler et moi-même, je me rendis rapidement compte que la situation était beaucoup plus urgente et plus aiguë que je ne l'avais pensé. En termes courtois, mais parfaitement précis, M. Hitler me dit clairement qu'il voulait que les Sudètes eussent le droit de disposer d'eux-mêmes et de revenir au Reich s'ils le désiraient. S'ils ne pouvaient obtenir satisfaction eux-mêmes il les aiderait et il me déclara catégoriquement que, plutôt que d'attendre, il était prêt à risquer une guerre mondiale... Si forte fut mon impression que le chancelier envisageait une invasion immédiate de la Tchécoslovaquie que je lui demandai pourquoi il m'avait laissé venir de si loin alors qu'il était clair que j'étais en train de perdre mon temps. Il me répondit que si je pouvais lui donner sur le champ une assurance que le gouvernement britannique acceptait le principe de l'auto-détermination, il serait prêt à discuter les moyens de le faire appliquer, mais que si, au contraire, je lui déclarais qu'un tel principe ne pouvait pas être envisagé par le gouvernement britannique, il était alors d'accord avec moi qu'il n'était pas la peine de continuer les conversations. Je n'étais évidemment pas à même de lui donner sur le champ une telle assurance, mais je lui promis de rentrer aussitôt, pour consulter mes collègues s'il s'abstenait de recourir à des hostilités actives jusqu'à ce que j'eusse obtenu leur réponse. Il me donna cette assurance, pourvu, dit-il, que rien ne se produisit en Tchécoslovaquie, qui fût susceptible de lui forcer la main... »

Et M. Chamberlain ajoute :

« En y réfléchissant aujourd'hui, je ne doute pas que ma visite seule empêcha une invasion de la Tchécoslovaquie. Tout était préparé pour cela. »

La situation telle que la décrit M. Chamberlain est donc simple. Le Premier Ministre a été mis devant une sorte d'ultimatum. Il n'était plus question d'autonomie pour les Allemands des Sudètes, mais de sécession. Et si cette sécession n'était pas réalisée ou promise sans délai, le Reich passerait à l'action. A l'action contre la Tchécoslovaquie et éventuellement, si Paris et Londres entendaient secourir Prague, à l'action contre la France et l'Angleterre. C'est ce qu'on doit inférer des termes de M. Chamberlain disant que le chancelier Hitler se déclara prêt à « risquer une guerre mondiale ». Du discours de M. Chamberlain on doit inférer égale-

ment que le Premier Ministre ne considéra à aucun moment cette déclaration du Führer comme une manœuvre d'intimidation, mais qu'il y vit une menace certainement appelée à être suivie d'effet.

En dehors du discours de M. Neville Chamberlain, une question doit être posée : les modalités de l'auto-détermination réclamées par M. Hitler pour les Allemands des Sudètes n'ont-elles en aucune façon été envisagées à Berchtesgaden, comme le donne à penser le passage qu'on vient de lire des déclarations du Premier Ministre ? Ou bien déjà des cessions et des plébiscites y ont-ils été prévus, comme le bruit en a couru dès le lendemain de l'entrevue ? Encore qu'aucun texte officiel n'ait été publié à ce sujet, tout permet d'affirmer que, dès Berchtesgaden, les territoires envisagés pour une cession soit immédiate, soit par voie de plébiscite ont été ceux qui comportaient plus de 50 % d'Allemands sans d'ailleurs qu'aient été prévues les bases de cette estimation.

Les délibérations de Paris et de Londres

Toute la journée du vendredi 16 septembre, pendant que M. Chamberlain regagnait Londres, les milieux officiels français déclarèrent n'avoir aucun renseignement sur les entretiens de Berchtesgaden. Et ils firent ressortir que le Premier Ministre n'entendait pas divulguer son secret avant ses entretiens avec ses propres ministres, dans la soirée.

Dans l'après-midi cependant le bruit se répandit dans les milieux « informés » que le gouvernement français céderait. Céderait à quoi ? Céderait sur quoi ? On ne pouvait le dire. Était-il en courrant ? Avait-il deviné ? Ou bien, à l'avance, s'était-il résigné ? On ne pouvait le dire non plus. On ne précisait pas davantage les conditions dans lesquelles cette décision ou cette orientation de la politique française auraient été convenues. Mais ce qu'on peut affirmer avec force et sans s'exposer à aucun démenti valable, c'est qu'à la fin de l'après-midi du vendredi 16 septembre, aucune attitude de résistance n'était plus à envisager de la part du gouvernement français.

Le soir même de ce vendredi, le cabinet britannique se réunissait. Il se réunit encore par deux fois le lendemain. Et au cours de sa délibération du matin il décida d'inviter à Londres M. Daladier et M. Georges Bonnet, qui acceptèrent de se rendre le lendemain dans la capitale anglaise.

Devant quelles suggestions allaient-ils se trouver ?

Dans son discours à la Chambre des Communes, M. Chamberlain paraît fonder toute l'attitude prise par le cabinet britannique, au cours de ces trois délibérations, sur les observations rapportées par Lord Runciman, rappelé en hâte de Prague.

Il déclare :

« Lord Runciman nous informa que bien qu'à son avis ce fût aux extrémistes sudètes qu'incombait la responsabilité de la rupture des négociations de Prague, il pensait qu'étant donné les récents développements, la région frontalière entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne où la population sudète

était en majorité, devait recevoir immédiatement le droit de disposer pleinement d'elle-même. Il considérait que la cession des territoires était inévitable et qu'elle devait se faire rapidement. Les mesures pour un transfert pacifique pouvaient être arrangées entre les deux gouvernements. Néanmoins les Allemands et les Tchèques devaient encore vivre à côté les uns des autres en beaucoup d'autres parties de la Tchécoslovaquie. Et Lord Runciman pensait que, dans ces zones, on devrait chercher une base pour une autonomie locale, suivant les lignes du 4^e plan publié le 7 septembre par le gouvernement tchécoslovaque. »

M. Chamberlain indique, en outre, dans son discours que Lord Runciman préconisait pour la Tchécoslovaquie, ainsi amputée, une politique de neutralité absolue, dont la contrepartie serait une garantie des principales puissances en sa faveur.

Telles sont bien, en effet, les observations qu'on trouve dans le « rapport » écrit adressé par Lord Runciman au Premier Ministre quatre jours plus tard, le 21 septembre.

A ce sujet cependant, deux remarques doivent être présentées.

La première est qu'il est regrettable que l'opinion internationale ait alors été tenue dans l'ignorance de ces conclusions de Lord Runciman. Quoi qu'en puissent penser les uns ou les autres, il eût été de la plus extrême utilité qu'un élément aussi important du débat fût rendu public. Et l'on se demande pourquoi il n'en a pas été ainsi.

La seconde est que ces conclusions du médiateur britannique, quel qu'ait été leur poids dans les délibérations britanniques et franco-britanniques des 17 et 18 septembre, n'ont pourtant pas été le seul élément (ni même sans doute l'élément essentiel) des décisions prises alors : les exigences allemandes de Berchtesgaden, comportant pratiquement le rattachement au Reich des cantons peuplés de 50 % d'Allemands, ont été plus décisives encore. Et l'on s'étonne que le Premier Ministre britannique ait cru devoir tant s'appuyer, dans son discours, sur les avis de Lord Runciman, alors que la question se trouvait posée de façon infiniment plus catégorique par l'entretien de Berchtesgaden.

Quoi qu'il en soit, la majorité du cabinet britannique finit par se résigner à l'acceptation. M. Daladier et M. Georges Bonnet, au cours des entretiens de Londres, le dimanche 18 septembre, durent faire de même, encore que le Président du Conseil eût longuement livré bataille pour que l'Angleterre s'associât à la garantie internationale envisagée pour la nouvelle Tchécoslovaquie.

A l'issue des entretiens, fut publié le discret communiqué suivant :

« Après une discussion complète de la situation internationale actuelle, les représentants des gouvernements français et anglais sont tombés d'accord sur la politique à suivre en vue de faciliter la solution pacifique de la question tchécoslovaque. Les deux gouvernements espèrent qu'il leur sera ensuite possible d'envisager un règlement plus général dans l'intérêt de la paix européenne. »

C'est seulement huit jours plus tard, le lundi 26 septembre, que fut officiellement révélée, sous la forme suivante, la teneur de ce qu'on appela « les propositions franco-anglaises » :

Londres, 26 septembre.

On apprend de source autorisée que le règlement du problème sudète envisagé par le plan anglo-français, qui fut accepté le 21 septembre par le gouvernement tchécoslovaque avant les entretiens de Godesberg, repose sur les bases suivantes :

1° Transfert sans plébiscite des régions peuplées de plus de 50 0/0 de Sudètes allemands, avec une clause prévoyant, par voie de négociations, un ajustement de frontière là où les circonstances le rendraient nécessaire ; celui-ci serait déterminé par une Commission internationale comprenant un représentant tchécoslovaque ;

2° Un échange de populations sur la base d'un droit d'option libre dans une limite de temps précise ;

3° Si le gouvernement tchèque est prêt à accepter ces mesures, qui comportent des changements matériels dans les conditions de l'Etat, il est fondé à demander des assurances pour sa propre sécurité.

Une garantie générale internationale est, par conséquent, proposée dans le plan, sauvegardant l'indépendance de la Tchécoslovaquie contre toute agression possible, garantie qui se substituerait aux traités existants de caractère réciproque et militaire.

Le gouvernement britannique s'est déclaré disposé à participer à cette garantie internationale des nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie contre une « agression non provoquée ».

Le plan anglo-français fait ressortir l'extrême importance du sacrifice qui est ainsi demandé à la Tchécoslovaquie pour la cause de la paix.

Un Conseil des ministres se réunit à Paris le lundi matin 19 septembre, quelques instants après le retour à Paris de M. Daladier et de M. Georges Bonnet. A l'issue de la délibération, relativement courte, fut publié un communiqué indiquant que « le Conseil, à l'unanimité, a donné son approbation aux déclarations et à l'attitude du président du Conseil et aux solutions proposées, d'accord avec le Gouvernement britannique ». Le nom de M. Georges Bonnet n'était pas associé, dans cette phrase, à celui de M. Daladier. On peut ajouter, en outre, qu'un certain nombre de ministres n'avaient pas caché leur émotion et avaient bien précisé qu'à leur sens, au cas où le gouvernement tchécoslovaque ne pourrait accepter intégralement les sacrifices envisagés, la France ne se trouverait pas dégagée de ses obligations à son égard.

Quelques instants après, M. Georges Bonnet recevait M. Osusky, ministre de Tchécoslovaquie à Paris, qui, après un entretien d'une demi-heure, sortait du Quai d'Orsay des larmes dans les yeux.

A 14 heures, le plan anglo-français était officiellement remis à M. Benès par M. de Lacroix et M. Basil Newton, ministres de France et de Grande-Bretagne à Prague. Et l'on annonçait à Londres qu'après avoir fait approuver, dans la matinée, le résultat des entretiens franco-anglais par le Cabinet britannique, M. Neville Chamberlain se tenait prêt à partir pour Godesberg le surlendemain mercredi.

L'acceptation de Prague

A Prague cependant, le Cabinet tchécoslovaque s'émuovait devant l'énormité des sacrifices qu'on attendait de lui.

Il s'en émouvait d'autant plus qu'en quelques jours il avait réussi, avec un sang-froid admirable, à rétablir l'ordre sur tout le territoire de la République. Il avait dissous le parti des Allemands des Sudètes, dont les principaux chefs étaient passés en Allemagne. Et déjà les éléments les plus modérés du parti de M. Henlein s'employaient avec lui à maintenir le calme. Certains même désavouaient l'intransigence de leur chef et de ses collaborateurs extrémistes.

Dans une première réponse au plan franco-britannique, le mardi 20 septembre, à 19 heures, le gouvernement tchécoslovaque tenta d'éviter le pire en demandant un recours aux procédures du traité germano-tchèque de 1925. Mais, trois fois dans la journée, les ministres de France et d'Angleterre se rendirent chez le président du Conseil, M. Hodza, et exercèrent sur lui une énorme pression afin de l'amener à accepter purement et simplement les propositions de Londres. Après avoir siégé toute la nuit sans désespérer, le Cabinet de Prague se résigna. Le mercredi, à 17 heures, il donna son adhésion au plan franco-anglais.

Aussitôt Londres confirma que M. Neville Chamberlain partirait pour Godesberg le lendemain jeudi.

Et le *Times* pouvait publier, dans sa dernière édition du jeudi matin, la note suivante :

On apprend de source autorisée — quoiqu'il ne soit pas officielle — que les propositions que M. Neville Chamberlain emportera à Godesberg comprennent les points suivants :

1° Une commission internationale pour la délimitation des nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie, ainsi que pour l'échange et le transfert des populations ;

2° Démobilisation immédiate ;

3° Un appel conjoint de M. Hitler et de toutes les parties intéressées pour le maintien de la paix et de l'ordre, durant le temps nécessaire à la mise en vigueur de l'accord qui pourra être réalisé ;

4° Certaines garanties pour le maintien et l'intégrité du nouvel Etat tchécoslovaque.

On croit que dans le dernier point peuvent être comprises certaines garanties économiques.

III. - Godesberg

La montée des périls

A la suite de l'accord franco-anglais du 18 septembre et de l'adhésion que le gouvernement de Prague s'était peu à peu résigné à lui donner, une impression de détente avait été ressentie dans la grande masse du public.

Dans les milieux informés de Paris, pourtant et notamment à la présidence du Conseil (ne parlons pas du Quai d'Orsay où la résolution bien arrêtée que le ministre avait de céder toujours entretenait nécessairement l'optimisme) l'inquiétude était grande.

Le samedi 17, en effet, pendant que les ministres français et anglais s'apprétaient à se rencontrer, la radio allemande avait diffusé un communiqué annonçant la constitution d'un « corps franc des Allemands des Sudètes *« aux frontières de la patrie »* : menace d'autant plus sérieuse qu'elle était plus ambiguë. Le ton de la presse et de la radio allemandes était plus violent que jamais à l'adresse de la Tchécoslovaquie. Et le lundi soir, à une réunion des Allemands des Sudètes émigrés, à Dresde, les discours les plus menaçants avaient été prononcés, notamment par le député Sebekowsky. En un mot, chaque soir on avait lieu de se demander si la nuit ne mettrait pas l'Europe devant le fait accompli d'une intervention allemande en Tchécoslovaquie.

D'autre part, au cours de sa tournée oratoire dans l'Italie du Nord, M. Mussolini avait joué un jeu dangereux : sans peut-être souhaiter une généralisation du conflit qui aurait forcé l'Italie à agir, il avait, dans son discours de Trieste, publiquement « pris position » pour Berlin, et il avait réclamé une « solution totalitaire » comportant (précisa le Duce à Vicence) des plébiscites pour toutes les minorités de Tchécoslovaquie, la polonaise et la magyare aussi bien que l'allemande.

Budapest et Varsovie n'avaient eu garde de laisser échapper l'occasion. Le gouvernement polonais avait fait effectuer le mardi 20, par ses représentants à Londres, Paris, Rome, Berlin et Prague, des démarches réclamant pour la population polonaise de Cieszyn (Teschen) les mêmes droits que pour les Allemands des Sudètes. Des troupes polonaises étaient, en même temps, massées à la frontière tchécoslovaque. Le même jour M. de Imrédy, président du Conseil, et M. de Kanya, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, s'étaient rendus à Berchtesgaden afin d'obtenir l'appui du Reich pour leurs revendications sur le sud et l'est de la Slovaquie. On apprenait peu après que la Hongrie doublait ses effectifs sous les drapeaux. Une véritable curée s'organisait ainsi.

En Tchécoslovaquie, on ne pouvait pas non plus ne pas noter une très vive réaction du sentiment national. Ayant eu à souscrire à une véritable amputation de son sol, se sentant menacé

de toutes parts, constatant chaque nuit à ses frontières des agressions systématiques, le peuple tchèque se préparait à l'éventualité d'un combat sans merci. Des manifestations patriotiques avaient lieu à Prague dans la soirée du mercredi. La foule réclamait une dictature militaire. Elle acclamait le général Sirovy, vétéran et héros de la Légion, ministre de la Guerre, qui, avec beaucoup d'abnégation l'exhorta au calme. A 11 heures, le jeudi 22 septembre, le cabinet Hodza démissionnait, remplacé par un gouvernement que présidait le général Sirovy.

Ainsi, par delà le répit provoqué par les entretiens franco-anglais, apparaissaient déjà les signes précurseurs de la tempête décisive.

On s'en rendait d'ailleurs fort bien compte dans les milieux informés. Les délibérations de certains des groupes politiques dans la journée du mercredi 21 septembre en témoignent, ainsi d'ailleurs que la démarche accomplie le lendemain auprès de M. Daladier par trois membres du gouvernement, MM. Paul Reynaud, Mandel et Champetier de Ribes. Et si l'on ne peut dire que cette démarche ait été fort bien accueillie du Président du Conseil, on a sujet de penser qu'à ce moment-là ses préoccupations n'étaient pourtant pas très différentes de celles de ses interlocuteurs. A dire vrai l'on paraissait bien persuadé rue Saint-Dominique qu'à Godesberg le chancelier Hitler exigerait beaucoup plus qu'à Berchtesgaden. Et l'on se demandait seulement s'il voudrait ou non procéder envers et contre tous et en tout état de cause à la démonstration militaire dont il avait, depuis le 12 août, rassemblé tous les éléments.

Les entretiens de Godesberg

De la marche de la conférence de Godesberg, le public devait pendant longtemps ne pas apprendre grand'chose.

Les dépêches et communiqués lui apprirent seulement que le jeudi 24 septembre, de 16 à 19 heures, le Premier ministre britannique et le Führer ont eu un entretien à la suite duquel M. Neville Chamberlain lança aux deux parties une invitation publique à ne prendre aucune initiative irréparable ; que, le lendemain, l'entretien prévu pour 11 heures fut ajourné, M. Chamberlain ayant préféré un mode de négociation par écrit et ayant adressé une lettre au Führer ; qu'à 15 h. 30 la réponse de M. Hitler fut remise au Premier britannique ; qu'à 18 h. 15 Sir Neville Henderson s'entretint avec M. von Ribbentrop, qui alla rendre compte de cette conversation au Führer ; et qu'enfin à 22 h. 30 une ultime entrevue réunit les deux protagonistes de la conférence, au moment même où la Tchécoslovaquie, convaincue que le Reich méditait une agression prochaine contre elle, décrétait la mobilisation générale. Dans la nuit, on apprenait que l'en-

tretien s'était terminé à 1 h. 30 par la remise d'un memorandum allemand « *exposant la position définitive de l'Allemagne à l'égard de la situation dans le pays sudète.* »

Aussitôt la presse officieuse parlait de la « transaction » réalisée à Godesberg, sans considérer qu'en déclarant lui-même, au sortir de l'entretien : « *Je ne peux pas dire que la situation soit désespérée : de nouvelles propositions sont communiquées au gouvernement tchécoslovaque* » M. Chamberlain indiquait suffisamment que le chancelier allemand avait présenté de nouvelles exigences, et qu'il n'y avait pas renoncé.

Au reste, pendant que la presse informée par le Quai d'Orsay interprétait ainsi la situation, le gouvernement français faisait, dans la nuit, coller sur les murs de Paris les affiches blanches convoquant les réservistes des échelons 2 et 3. Dans la matinée, l'ordre parvenait dans les campagnes, et dans les moindres hameaux des hommes se mettaient en marche.

Une mobilisation diplomatique s'opérait également. L'U.R.S.S. faisait en effet savoir à Varsovie, qu'en cas d'agression polonaise contre la Tchécoslovaquie, le pacte de non-agression polono-soviétique cesserait de jouer. Par ailleurs, on pressait la Roumanie et la Yougoslavie de rappeler à la Hongrie qu'une agression contre la Tchécoslovaquie provoquerait leur intervention, conformément au pacte de la Petite Entente : démarcher qu'elles effectuèrent en effet le 25.

Le discours de M. Chamberlain à la Chambre des Communes a cependant apporté des indications capitales sur cette entrevue.

Des déclarations du Premier ministre britannique il résulte en effet qu'après un débat accessoire sur la garantie internationale à donner à la Tchécoslovaquie, le chancelier a déclaré à M. Chamberlain qu'il repoussait en bloc les autres dispositions du plan franco-anglais « *parce qu'elles étaient trop dilatoires et offraient aux Tchèques de trop nombreuses occasions d'échapper encore à leurs obligations* ». Et, d'emblée, il traça les lignes de ce qui devait être, à la fin de l'entrevue, son memorandum, mais sans y indiquer encore de limite de temps.

Dans une phrase qui a échappé aux traducteurs français du discours de M. Chamberlain, et qui, pour cette raison, n'a guère été relevée en France, le Premier ministre, après avoir noté sa stupéfaction devant ces exigences nouvelles alors qu'il croyait seulement avoir à apporter au Führer, pour le satisfaire, l'assurance que le « principe » de Berchtesgaden était accepté par Londres, Paris et Prague, le Premier ministre, donc, déclare : « *M. Hitler m'a dit ensuite que jamais il n'avait supposé un seul moment que je serais à même de revenir lui dire que le principe était accepté* ». Voilà, on en conviendra, qui éclaire singulièrement et l'entrevue de Berchtesgaden et celle de Godesberg.

Au cours de l'échange de lettres qui eut lieu dans la journée, M. Chamberlain note que dans la réponse de M. Hitler à son message du

matin : Le chancelier n'a apporté « *aucune modification* » à ses exigences de la veille. Le Premier ministre se décida donc à lui écrire à nouveau « *en demandant un memorandum sur les propositions et un exemplaire de la carte pour les transmettre à Prague* ».

Ce memorandum lui fut remis au cours de la longue entrevue de la soirée. Pour la première fois, dit M. Chamberlain, il contenait une limite de temps. « *En conséquence, déclare-t-il, je parlai très franchement, je soulignai avec toute l'énergie dont je suis capable les risques qu'on courrait à insister sur de telles conditions et les terribles conditions d'une guerre, si une guerre s'ensuivait. Je déclarai que le texte et le ton du document, que je décrivis comme un ultimatum plutôt qu'un memorandum choqueraient profondément l'opinion publique des pays neutres, et je reprochai amèrement au chancelier de ne répondre en aucune façon aux efforts que j'avais faits pour assurer la paix* ».

Mais le chancelier répondit que sa contribution à la paix avait été « *d'ajourner les opérations qu'il avait projetées* » et d'offrir à la Tchécoslovaquie « *une frontière très différente de celle qu'il se serait attribuée à la suite d'une conquête militaire* ». Après quoi il assura que c'était là sa dernière ambition territoriale en Europe — et qu'il était très désireux de se rapprocher de l'Angleterre, son seul litige avec elle étant le problème des colonies, problème qui toutefois ne valait pas une guerre.

Le memorandum allemand

Rentré à Londres le lendemain, M. Chamberlain transmit au gouvernement tchèque le memorandum allemand.

Voici le texte de ce document :

Des informations plus nombreuses d'heure en heure, relatives à des incidents qui se produisent dans le pays sudète, montrent que la situation est devenue absolument intolérable pour le peuple allemand des Sudètes, et qu'elle constitue par conséquent un danger pour la paix de l'Europe. Il est donc indispensable que la séparation du territoire des Sudètes, acceptée par la Tchécoslovaquie, se fasse sans nouveau délai.

Sur la carte ci-jointe, la région sudète qui doit être cédée est indiquée en rouge.

Les régions où le plébiscite doit avoir lieu, en dehors des régions devant être occupées, sont indiquées en vert. La délimitation finale de la frontière doit correspondre aux vœux des intéressés.

Afin de déterminer ces vœux, une certaine période est nécessaire pour la préparation du plébiscite, période pendant laquelle les troubles doivent, en toute circonstances, être évités et une situation d'égalité doit être créée.

La région désignée sur la carte ci-jointe comme région allemande doit être occupée par les troupes allemandes sans tenir compte du fait que le plébiscite pourrait y révéler, dans telle ou telle partie, une majorité tchèque.

D'autre part, le territoire tchèque doit être occupé par des troupes tchèques sans tenir compte du fait que dans cette zone pourraient se trouver de larges îlots de langue allemande où, lors du plébiscite, une majorité donnera sans aucun doute expression à son sentiment national allemand.

En vue d'aboutir à une solution immédiate et définitive du problème des Allemands des Sudètes, les propositions suivantes sont soumises par le gouvernement allemand :

1° Retrait de la totalité des forces armées, de la police, de la gendarmerie, des douanes et des gardes-frontières tchèques de la zone qui doit être évacuée, telle qu'elle est spécifiée sur la carte ci-jointe, cette zone devant être livrée à l'Allemagne le 1^{er} octobre ;

2° Le territoire évacué doit être livré dans son état actuel (voir les détails en appendice). Le gouvernement allemand accepte qu'un représentant plénipotentiaire du gouvernement tchèque et de l'armée tchèque soit attaché au quartier général des forces militaires allemandes, afin de régler le détail des modalités de l'évacuation ;

3° Le gouvernement tchèque libérera immédiatement tous les Allemands des Sudètes servant dans les forces militaires ou la police en n'importe quel point du territoire de l'Etat tchèque, et les autorisera à rentrer dans leurs foyers ;

4° Le gouvernement tchèque libérera tous les prisonniers politiques de race allemande ;

5° Le gouvernement allemand accepte d'autoriser qu'un plébiscite ait lieu dans ces régions, qui devront être déterminées de façon précise au plus tard le 25 novembre. Les modifications de la nouvelle frontière résultant du plébiscite seront réglées par une commission germano-tchèque ou internationale.

Le plébiscite lui-même sera effectué sous le contrôle d'une commission internationale. Toutes les personnes résidant dans les régions en question le 28 octobre 1918, ou qui y seront nées avant cette date, seront susceptibles d'y prendre part. La simple majorité de tous les électeurs des deux sexes sera déterminante du désir de la population d'appartenir soit au Reich allemand, soit à l'Etat tchèque. Pendant le plébiscite, les parties retireront leurs forces militaires des zones qui doivent être l'objet d'une délimitation plus précise. La date et la durée de ce retrait seront réglées par arrangement mutuel entre les gouvernements allemand et tchèque ;

6° Le gouvernement allemand propose qu'une commission autorisée germano-tchèque soit instituée pour régler tous les autres détails.

L'appendice suivant est joint au memorandum :

La zone des Sudètes évacuée doit être livrée sans que soit détruit ou rendu inutilisable aucun établissement militaire, économique, ou aucun matériel de communication (y compris l'infrastructure des services aériens et les postes de radio). Tout le matériel économique et des com-

munications, notamment le matériel roulant du système ferroviaire des régions désignées, doit être livré exempt de tout dommage.

Il en est de même de tous les services publics (usines à gaz, centrales électriques, etc.). Enfin, aucun produit alimentaire, aucune marchandise, aucun bétail, aucune matière première ne doivent être déplacés.

Il ne nous appartient pas de commenter ici le memorandum. M. Flandin, M. Bergery et d'autres ont assuré qu'entre les « propositions franco-anglaises » et lui qu'une différence de procédure.

Ils considèrent évidemment comme de la procédure l'inclusion, dans les territoires à occuper et à conserver par l'Allemagne, de régions où la population allemande n'atteint pas 50 % ; la livraison au Reich de tout le matériel accumulé dans les fortifications tchèques ; le défaut de toute garantie pour la personne et les biens des Allemands démocrates et des Tchèques qui ne voudraient pas s'exposer aux sévices du nazisme. Procédure que tout cela !

M. Daladier cependant a dit à la Chambre à ce sujet — et encore a-t-il été volontairement modéré :

Nous avions proposé à l'Allemagne la cession des territoires habités par plus de 50 p. 100 d'Allemands, selon les modalités et selon un tracé fixé par une Commission internationale : nous avions prévu d'organiser l'échange des populations et nous apportions à la nouvelle Tchécoslovaquie une garantie internationale.

Que demandait donc l'Allemagne ? La cession immédiate de territoires, la création de vastes zones de plébiscite, sans accorder de véritables garanties aux populations elles-mêmes, sans assurer une garantie internationale à la nouvelle Tchécoslovaquie. On pouvait penser qu'il s'agissait pour elle d'une opération qui aurait eu tous les caractères et toutes les conséquences de la conquête, sauf le recours aux armes. Le désaccord entre le plan de Londres et le memorandum de Godesberg était donc manifeste. Il portait à la fois sur le fond et sur la forme.

Devant l'ultimatum

C'est ce texte qui se trouve soumis le 24, le 25 et le 26 septembre aux délibérations des gouvernements anglais, français et tchécoslovaque.

Le cabinet britannique se réunit dans la soirée du samedi 24 et il invita M. Daladier et M. Georges Bonnet (qui acceptèrent) à venir conférer le lendemain à Londres avec le Premier ministre et lord Halifax.

A Paris, de vives divergences de vues se firent jour au sein du gouvernement, dans la matinée et le début de l'après-midi du dimanche : notamment entre M. Daladier, qui jugeait le memorandum allemand inacceptable, et son ministre des Affaires étrangères. Un conseil de cabinet dut être réuni, au cours duquel M. Daladier fit prévaloir, sans grande opposition d'ailleurs, la

thèse selon laquelle le memorandum de Godesberg « ne pouvait être recommandé au gouvernement de Prague ».

Celui-ci, du reste, faisait savoir à Londres par M. Jean Masaryk, à la fin de l'après-midi du dimanche 25, qu'il considérait les exigences allemandes comme « absolument et inconditionnellement inacceptables ».

Peu après, au moment même où les ministres français atterrissaient à Croydon, le gouvernement britannique (c'est le correspondant du *Temps* à Londres qui l'a le mieux signalé) faisait connaître par les soins de la radio :

1° Qu'il avait, dès le vendredi, fait déclarer à Prague qu'il considérait la mobilisation tchèque comme justifiée ;

2° Que, en faisant remettre le plan allemand de Godesberg, il avait ajouté qu'il n'était pas en mesure d'en recommander l'adoption.

Au cours des conversations de la soirée, reprises le lendemain matin, ministres français et anglais ne purent donc que constater que, n'étant pas disposés à recommander à la Tchécoslovaquie l'adoption du memorandum allemand, ils devaient la considérer comme victime d'une agression sans provocation au cas où elle serait attaquée par suite de son refus des exigences allemandes. « *Les ministres français*, dit M. Chamberlain à ce propos, nous informèrent que si la Tchécoslovaquie était attaquée, la France remplirait ses obligations, et nous leurs déclarâmes en réponse que si les forces françaises se trouvaient, par suite de ces obligations, engagées activement dans des hostilités contre l'Allemagne, nous nous croirions tenus de leur donner notre appui. »

Toutefois en même temps que des conversations techniques avaient lieu entre les autorités militaires des deux pays, les ministres français et anglais adoptaient l'idée, présentée par M. Chamberlain d'une « communication personnelle du Premier ministre au chancelier Hitler. »

Peu après midi sir Horace Wilson partait pour Berlin, porteur de cette communication suggérant une discussion immédiate entre des représentants de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie, en présence de représentants britanniques. Sir Horace Wilson fut reçu à 17 h. 30 par le Führer. Il devait l'être une seconde fois le lendemain à midi.

Le discours du Sportpalast

Tandis que cette nouvelle tentative était pratiquée, l'Europe prenait connaissance avec émotion de l'initiative prise par le Président Roosevelt, qui allant à la limite de ce que lui permettait son opinion publique, adressait un appel à la fois au chancelier Hitler et au Président Bénès pour que les négociations ne soient pas rompues et pour que soit trouvé un règlement « pacifique, juste et constructif ».

Qu'allait faire le chancelier allemand en présence de cette situation ?

On attendait une indication du discours qu'il avait annoncé, le soir de ce lundi 26 septembre, au Sportpalast de Berlin.

Mais on ne l'y trouva pas.

Ce discours fut qualifié de « modéré » par la grande presse française.

La presse britannique fut au contraire à peu près unanime à le considérer comme violent et à condamner les attaques dont il était rempli à l'adresse du Président Bénès, et les excès du tableau arbitrairement dressé par le Führer du « martyr » des Allemands des Sudètes.

Sans doute le Führer n'annonçait pas, comme on avait pu le craindre, une attaque immédiate contre la Tchécoslovaquie, ou un renforcement du dispositif militaire allemand. Sans doute aussi, tout en exprimant sa « compassion » pour les minorités polonaise et magyare de Tchécoslovaquie, déclarait-il ne parler que pour « ses » Allemands des Sudètes.

Mais, ces éléments une fois notés, il fallait bien constater qu'il maintenait la date du 1^{er} octobre comme terme de la négociation. Et qu'il ne retirait ni un mot, ni une virgule de son memorandum de Godesberg.

Au moment même où il parlait d'ailleurs, la gravité de la situation était soulignée par le fameux communiqué du Foreign Office (dont nous n'avons plus à rappeler ici l'éclatante authenticité) disant :

On déclare dans les milieux officiels qu'au cours de la semaine dernière, M. Chamberlain s'est efforcé, avec le chancelier du Reich, de trouver le moyen de régler pacifiquement la question tchécoslovaque.

Il est encore possible de le faire par voie de négociations.

La revendication allemande de transfert des régions sudètes a déjà été saisie par les gouvernements français, britannique et tchécoslovaque. Cependant, si en dépit de tous les efforts du premier ministre d'Angleterre, la Tchécoslovaquie était l'objet d'une attaque allemande, le résultat immédiat serait que la France serait obligée de venir à son aide et que la Grande-Bretagne et la Russie seraient certainement aux côtés de la France.

Il n'est pas encore trop tard pour mettre un terme à cette grande tragédie et pour que les peuples de tous les pays insistent en faveur d'un règlement par voie de libre négociation.

Pour dissiper toute équivoque cependant, ayant l'impression qu'une des raisons de l'intransigeance allemande pouvait être le peu de confiance de M. Hitler dans le gouvernement de Prague pour l'exécution du plan de Berchtesgaden, M. Chamberlain s'efforçait de dissiper chez le chancelier du Reich cette préoccupation en donnant par la note suivante (publiée à minuit 30) la caution britannique à l'exécution des « promesses » faites antérieurement :

J'ai lu le discours du chancelier allemand et

j'apprécie ce qu'il a dit de mes efforts pour sauver la paix.

Je ne saurais abandonner ces efforts, parce qu'il me semble incroyable que les peuples de l'Europe, qui ne veulent pas la guerre l'un avec l'autre, soient plongés dans un conflit sanglant pour une question sur laquelle l'accord a déjà été en grande partie réalisé.

Il est évident que le chancelier allemand n'a pas confiance que les promesses qui lui ont été faites seront exécutées. Ces promesses ont été faites non pas au gouvernement allemand directement mais aux gouvernements britannique et français en premier lieu. Parlant au nom du gouvernement britannique, nous nous considérons

comme moralement responsables pour veiller à ce que ces promesses soient exécutées d'une manière juste et complète, et nous sommes prêts à nous engager qu'elles seront ainsi exécutées, avec toute la promptitude que l'on peut attendre raisonnablement, pourvu que le gouvernement allemand consente au règlement des termes et aux conditions de transfert par la discussion et non par la force.

J'espère que le chancelier ne rejettera pas cette proposition, qui est faite dans le même esprit d'amitié que celui avec lequel j'ai été accueilli en Allemagne, et qui, si elle est acceptée, satisfera le désir allemand de l'union des Sudètes avec le Reich sans verser de sang en aucune partie de l'Europe.

IV. - Munich

La nuit tragique

Vers la fin de l'après-midi du mardi 27 septembre, on en était encore, dans les diverses capitales, à épiloguer sur le sens du discours du chancelier Hitler lorsque les événements se précipitèrent.

A 17 h. 30 Sir Horace Wilson était rentré à Londres et s'était hâté de communiquer à M. Chamberlain ses impressions sur sa mission à Berlin.

Quelles étaient-elles ? On le verra plus loin.

Mais que ces impressions fussent aussi peu encourageantes que possible, c'est ce qu'on a pu conclure aussitôt du message radiodiffusé ce soir-là à 20 heures par M. Chamberlain. Ce message, sur lequel on a discuté à perte de vue, était en effet frappant par son ton de découragement. Encore qu'il lançât la suggestion d'une nouvelle rencontre du Premier ministre avec le chancelier Hitler, il paraissait préparer la nation au pire. Dans sa dernière partie il disait en substance : « Nous ne saurions nous engager dans une guerre pour la seule Tchécoslovaquie. Mais si j'étais convaincu qu'une nation était résolue à dominer le monde par la menace de sa force, alors j'estimerais qu'il faut lui résister. » Ces paroles signifiaient-elles que M. Chamberlain, n'étant pas encore convaincu que l'Allemagne voulait dominer le monde par la force, il n'était pas disposé à faire la guerre pour la Tchécoslovaquie ? Voulait-il dire au contraire que s'il était amené à entraîner le lendemain l'Empire britannique dans la guerre, c'est que l'objet du litige ne serait pas la seule Tchécoslovaquie, mais la défense de la liberté du monde contre une tentative de domination par la force ? M. Chamberlain ne s'est jamais expliqué à ce sujet. Mais certaines mesures prises à Londres dans le cours même de la nuit (en particulier la mobilisation de la flotte britannique) ne permettent pas de douter que ce soit la seconde de

ces interprétations qui doit être adoptée avec certitude.

Entre 23 et 24 heures parvenaient d'ailleurs des dépêches qui allaient alerter les rédactions de tous les journaux. Le correspondant de l'Agence Reuter à Berlin câblait en effet :

La situation est envisagée avec beaucoup de gravité par les cercles bien informés allemands.

On croit savoir que si une réponse favorable n'est pas reçue par le gouvernement allemand du gouvernement tchécoslovaque, demain à 14 heures, une mobilisation générale sera décrétée.

Le correspondant d'Havas dans la même ville téléphonait de son côté une dépêche exactement de même sens, encore que d'une rédaction beaucoup plus étudiée :

Il se confirme de bonne source, disait-il, que sir Horace Wilson, qui était venu à Berlin porteur d'une lettre de M. Neville Chamberlain pour le chancelier Hitler, a essayé d'obtenir du Führer un délai pour l'évacuation des territoires sudètes par les troupes tchécoslovaques en offrant la garantie de l'Angleterre que le plan de Londres serait scrupuleusement exécuté.

Aujourd'hui, l'envoyé du Premier britannique a été reçu à nouveau par le chancelier du Reich qui lui a fait savoir que s'il n'avait pas demain, à 14 heures, une réponse satisfaisante de Prague au sujet de la promesse d'évacuation des territoires sudètes, « il se réservait de prendre les mesures nécessaires ».

On estime généralement que le chancelier Hitler a voulu mentionner la mobilisation générale dont l'ordre était attendu pour lundi, lors du discours du chancelier, et qui n'a été sans doute retardé qu'en raison de la lettre du Premier britannique...

Dans les cercles étrangers de Berlin on pense généralement que la Grande-Bretagne et la France feront avant demain un suprême effort pour éviter la rupture des pourparlers avec Berlin en

proposant des mesures propres à accélérer l'exécution du plan d'évacuation des régions Sudètes.

Ce sont ces informations qu'une certaine presse s'est acharnée par la suite à qualifier de mensongères et de « bellicistes » en s'appuyant sur les démentis ultérieurement publiés par Berlin.

Mais on sait que les discours de M. Chamberlain aux Communes le lendemain 28 septembre, et de M. Daladier à la Chambre le 4 octobre en ont confirmé l'absolue véracité en établissant l'un et l'autre que les négociations de la nuit et de la matinée suivante ont réussi à obtenir « l'ajournement de 24 heures de la mobilisation allemande » : rien ne saurait établir plus clairement que cette mobilisation avait été résolue par le gouvernement.

Au reste le recoupement des faits s'opère facilement : Sir Horace Wilson était parti de Berlin sachant la décision allemande. Il en avait fait part à M. Chamberlain : d'où le ton du discours radiodiffusé de M. Chamberlain. L'ambassade britannique à Berlin et les milieux officiels allemands la connaissaient également : d'où les dépêches nocturnes des correspondants d'agences. Ceux-ci d'ailleurs avaient également noté que Berlin avait été toute la soirée le théâtre d'une intense activité militaire : en particulier d'incessants convois de camions, chargés de réservistes, avaient sillonné les rues.

A minuit l'Amirauté britannique annonçait officiellement la mobilisation de la flotte britannique — que le Quai d'Orsay, toujours soucieux de minimiser la résolution anglaise, s'efforça d'ailleurs de faire passer pour un simple « complément de mesures de sécurité navale ».

Ce sont ces nouvelles que les journaux eurent à annoncer à leurs lecteurs.

Ceux d'entre eux qui publient des troisièmes éditions purent du moins ajouter à ce tableau une note un peu moins sombre. D'une part un démenti — assez faible — de l'Agence D.N.B., disant (à 2 h. 40 du matin) :

« La nouvelle a été publiée hier soir à Londres que l'Allemagne aurait l'intention de proclamer la mobilisation générale aujourd'hui à 14 heures si Prague n'a pas accepté à cette heure le memorandum allemand. »

« Les milieux informés allemands déclarent que cette nouvelle est fautive. »

D'autre part, un second appel du Président Roosevelt, adressé, cette fois, à M. Hitler seul, conçu en termes très énergiques, et proposant la réunion immédiate d'une Conférence internationale.

L'invitation à Munich

Encore que, dans la matinée du mercredi 28, ait vaguement couru le bruit d'une médiation italienne, l'opinion angoissée dut attendre jusqu'au début de l'après-midi pour apprendre qu'au dernier moment le choc avait été évité et, qu'une fois de plus, la négociation allait reprendre. Elle l'apprit, d'ailleurs, par une rafale de dépêches de Londres, de Rome et de Berlin fai-

sant état, pêle-mêle, de démarches française et anglaise à Berlin, d'une démarche anglaise à Rome, d'un coup de téléphone de M. Mussolini au Chancelier Hitler, d'une réponse favorable de ce dernier, « en considération de l'attitude italienne lors de l'Anschluss », et enfin d'un projet de conférence à Munich, aussitôt accepté par la France et l'Angleterre, comme par l'Italie et l'Allemagne.

Que s'était-il exactement passé ?

C'est à l'aide des discours de M. Chamberlain et de M. Daladier qu'on peut le reconstituer.

Le Premier ministre britannique a déclaré aux Communes, le 28 septembre, que, dans la nuit, à 0 h. 30, il avait reçu une réponse de M. Hitler à la lettre que lui avait apportée, le mardi, Sir Horace Wilson. « La lecture de cette lettre révèle, dit-il, certaines limitations quant aux intentions allemandes. » Cette lettre, qui figure au Livre Blanc britannique, ne donne pourtant pas à croire qu'à ce moment-là le chef du III^e Reich ait renoncé à son action pour le 28, à 14 heures : dans la mesure même où elle donne l'assurance que les troupes allemandes « ne franchiront pas la ligne marquée en rouge » sur la carte de Godesberg, elle paraît attester qu'au contraire il persistait dans son dessein.

Aussitôt, M. Chamberlain envoyait un nouveau message à M. Hitler, en lui proposant de se rendre à Berlin pour une troisième conférence — éventuellement avec les représentants italiens, français et tchèques. Simultanément, il adressait un appel à M. Mussolini pour lui demander d'appuyer cette démarche.

De son côté, M. Daladier a déclaré à la Chambre, le 4 octobre :

— Dans la nuit du 27 au 28, nous nous adressions à notre ambassadeur à Berlin, pour qu'il demandât une audience personnelle au Chancelier Hitler, et à notre ambassadeur à Londres pour qu'il priât Lord Halifax de donner des instructions à l'ambassadeur britannique à Rome, afin de prier M. Mussolini d'appuyer l'idée de la réunion d'une conférence.

Le Chancelier Hitler avait-il reçu ce nouveau message de M. Chamberlain lorsque la D.N.B. — à 2 heures 40 du matin — publia le démenti à la nouvelle de la prochaine mobilisation allemande ?

Nul ne l'a dit.

M. Duff Cooper a dit, à la même séance des Communes, que le Reichsführer avait, par contre, appris, à ce moment, la mobilisation de la flotte britannique, et que c'est ce qui l'avait décidé à réfléchir.

Quoi qu'il en soit, M. André François-Poncet vit M. Hitler à 11 h. 45 et l'informa des dispositions du gouvernement français. Sir Neville Henderson lui succéda à la Chancellerie, porteur d'un nouvel et ultime appel de M. Chamberlain. M. Attolico, ambassadeur d'Italie, vit ensuite le Führer, avec qui il sembla bien que M. Mussolini avait été en relation téléphonique dans la matinée.

Au cours de l'après-midi, l'agence *D.N.B.* démentait à nouveau — et en termes énergiques, cette fois — l'éventualité d'une mobilisation générale immédiate en Allemagne.

Et, vers 16 h. 30, M. Chamberlain pouvait annoncer aux Communes, à la fois l'ajournement de 24 heures de cette mobilisation générale, et l'invitation que venait de lui faire le Chancelier Hitler de se rendre dès le lendemain à Munich, avec M. Daladier et M. Mussolini, pour une conférence à quatre.

Invitation aussitôt acceptée de part et d'autre. Contrairement à la suggestion française, formulée dans la nuit, aucun représentant tchèque n'était invité à cet entretien.

L'accord de Munich

Autant la journée du mercredi 28 avait été mouvementée, autant la Conférence de Munich fut sans histoire.

Certains informateurs avaient cru pouvoir annoncer, qu'après une journée consacrée à la liquidation du problème tchécoslovaque, une autre serait employée à jeter les bases d'un « règlement européen ».

En fait, au cours des trois entretiens du 29 septembre (12 h. 30 à 15 heures, 16 h. 30 à 20 h. 20, 22 h. à 1 h. 35), c'est seulement le problème tchécoslovaque qui fut réglé, les autres questions européennes n'étant que très accessoirement abordées.

A l'issue des entretiens, fut aussitôt communiqué le texte de l'accord, que voici :

Les quatre puissances : Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, tenant compte de l'arrangement déjà réalisé en principe pour la cession à l'Allemagne des territoires des Allemands des Sudètes, sont convenues des dispositions et conditions suivantes réglementant ladite cession, et les mesures qu'elle comporte. Chacune d'elles, par cet accord, s'engage à accomplir les démarches nécessaires pour en assurer l'exécution :

1° L'évacuation commencera le 1^{er} octobre;

2° Le Royaume-Uni, la France et l'Italie conviennent que l'évacuation du territoire en question devra être achevée le 10 octobre, sans qu'aucune des installations existantes ait été détruite. Le gouvernement tchécoslovaque aura la responsabilité d'effectuer cette évacuation, sans qu'il en résulte aucun dommage auxdites installations;

3° Les conditions de cette évacuation seront déterminées dans le détail par une commission internationale composée de représentants de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et de la Tchécoslovaquie;

4° L'occupation progressive par les troupes du Reich des territoires de prédominance allemande commencera le 1^{er} octobre. Les quatre zones indiquées sur la carte ci-jointe seront occupées par les troupes allemandes dans l'ordre suivant :

La zone 1, les 1^{er} et 2 octobre;

La zone 2, les 2 et 3 octobre;

La zone 3, les 3, 4 et 5 octobre;

La zone 4, les 6 et 7 octobre;

Les autres territoires à prépondérance allemande seront déterminés par la commission internationale et occupés par les troupes allemandes d'ici au 10 octobre;

5° La commission internationale mentionnée au paragraphe 3 déterminera les territoires où doit être effectué un plébiscite.

Ces territoires seront occupés par des contingents internationaux jusqu'à l'achèvement du plébiscite. Cette commission fixera également les conditions dans lesquelles le plébiscite doit être institué, en prenant pour base les conditions du plébiscite de la Sarre. Elle fixera, en outre, pour l'ouverture du plébiscite, une date qui ne pourra être postérieure à la fin de novembre;

6° La fixation finale des frontières sera établie par la commission internationale. Cette commission aura aussi compétence pour recommander aux quatre puissances : Allemagne, Royaume-Uni, France et Italie, dans certains cas exceptionnels, des modifications de portée restreinte à la détermination strictement ethnologique des zones transférables sans plébiscite;

7° Il y aura un droit d'option permettant d'être inclus dans les territoires transférés ou d'en être exclu.

Cette option s'exercera dans un délai de six mois à partir de la date du présent accord. Une commission germano-tchécoslovaque fixera le détail de cette option, examinera les moyens de faciliter les échanges de populations, et réglera les questions de principe que susciteront lesdits échanges;

8° Le gouvernement tchécoslovaque libérera, dans un délai de quatre semaines à partir de la conclusion du présent accord, tous les Allemands des Sudètes des formations militaires ou de police auxquelles ils appartiennent et qui désireront cette libération.

Dans le même délai, le gouvernement tchécoslovaque libérera les prisonniers allemands des Sudètes qui accomplissent des peines de prison pour délits politiques.

Munich, le 29 septembre 1938.

Le Chancelier du Reich,
ADOLF HITLER.

Le Premier ministre de Grande-Bretagne,
NEVILLE CHAMBERLAIN.

Le Président du Conseil français,
EDOUARD DALADIER.

Le Chef du gouvernement italien,
BENITO MUSSOLINI.

ANNEXE PREMIÈRE

Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement français ont conclu l'accord ci-dessus, étant bien entendu qu'ils

maintiennent l'offre contenue dans le paragraphe 6 des propositions franco-britanniques du 19 septembre 1938, touchant une garantie internationale des nouvelles frontières de l'Etat tchécoslovaque contre toute agression non provoquée.

Quand la question des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie aura été réglée, l'Allemagne et l'Italie, pour leur part, donneront également une garantie à la Tchécoslovaquie.

ANNEXE II

Les chefs des gouvernements des quatre puissances déclarent que le problème des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie, s'il n'est pas réglé dans les trois mois par un accord entre les gouvernements intéressés, fera l'objet d'une autre réunion des chefs des gouvernements des quatre puissances aujourd'hui assemblés.

ANNEXE III

Toutes les questions qui pourront naître du transfert du territoire sudète seront considérées comme du ressort de la commission internationale.

ANNEXE IV

Les quatre chefs des gouvernements ici réunis sont d'accord pour que la commission internationale prévue à l'accord en date de ce jour soit composée du secrétaire d'Etat à l'Office des Affaires étrangères, des trois ambassadeurs accrédités à Berlin, et d'un membre à nommer par le gouvernement tchécoslovaque.

La déclaration anglo-allemande

M. Mussolini repartit pour Rome aussitôt l'accord signé.

M. Chamberlain et M. Daladier confèrent pendant près d'une heure pour arrêter le texte de la communication à envoyer à Prague.

M. Daladier quitta Munich le vendredi 30 septembre, à 13 heures.

M. Chamberlain ne partit qu'à 14 h. 30. Auparavant, de 11 h. 30 à 13 heures, il avait eu avec le Führer un entretien personnel, au sortir duquel il donna connaissance de la déclaration commune suivante, dont le Premier ministre devait faire plus de cas encore que de l'accord de Munich, lors de son atterrissage à Heston :

« Nous, le Führer et Chancelier du Reich, et le Premier ministre britannique, avons eu une nouvelle réunion aujourd'hui et nous sommes d'accord pour reconnaître que la question des relations anglo-allemandes est de la première importance pour nos deux pays et pour l'Europe.

« Nous considérons l'accord qui a été signé la nuit dernière et l'accord naval anglo-allemand comme étant le symbole du désir de nos deux peuples de ne jamais entrer à nouveau en guerre l'un contre l'autre.

« Nous sommes résolus à adopter la méthode de consultation pour régler toutes les autres questions qui pourraient intéresser nos deux pays et

nous sommes décidés à poursuivre nos efforts pour faire disparaître les sources possibles de différends et pour contribuer ainsi à assurer la paix de l'Europe. »

Acceptation et protestation de Prague

Ce n'est pas ici le lieu de commenter l'accord de Munich.

Dans son discours aux Communes, le 3 octobre, M. Chamberlain a tenu à l'opposer, dans la mesure où il est un accord, au memorandum allemand de Godesberg, qu'il n'a pas hésité à qualifier à nouveau d'« ultimatum ».

Pour le reste, l'agence *Havas*, dans une note officieuse envoyée de Munich, le 30 septembre, établit ainsi le bilan de ses avantages par rapport au memorandum allemand :

La comparaison entre le memorandum du Chancelier Hitler remis à Godesberg et l'accord réalisé à Munich, marque la différence très importante entre les revendications allemandes primitives et la solution intervenue. Le résultat n'a pu être obtenu que grâce aux efforts conjugués de M. Daladier et de M. Neville Chamberlain, qui ont dû lutter avec ténacité durant toute la journée d'hier pour l'obtenir.

C'est ainsi que le Führer qui, à Godesberg, avait fixé au 1^{er} octobre l'évacuation de la zone des Allemands des Sudètes, accepte maintenant qu'elle s'accomplisse par étapes jusqu'au 10 octobre.

Le Reich voulait fixer unilatéralement la frontière séparant la nouvelle Tchécoslovaquie et les pays sudètes cédés à l'Allemagne. Cette fixation est finalement du ressort de la commission internationale.

Le plébiscite réclamé pour la zone de prépondérance allemande disparaît. Un droit d'option est admis, permettant aux populations intéressées d'être incluses ou non dans les territoires transférés.

Enfin, la garantie immédiate de la France et de l'Angleterre est prévue pour la nouvelle Tchécoslovaquie, qui recevra ultérieurement celle de l'Allemagne et de l'Italie.

Tandis que M. Chamberlain et M. Daladier recevaient, à Londres et à Paris, un triomphal accueil, le gouvernement de Prague, après un pathétique débat, s'inclinait devant la fatalité. Le communiqué suivant, de l'Agence *Ceteka*, annonça sa décision (30 septembre) :

« Le gouvernement de la République a tenu aujourd'hui, à midi, au château de Prague, une séance sous la présidence du Président de la République et, dans cette séance, il a procédé à un examen minutieux de la situation internationale et militaire, telle qu'elle se présentait après la décision prise par la Conférence des quatre grandes puissances, à Munich, le 29 septembre.

« La décision de cette conférence avait été

annoncée au gouvernement tchécoslovaque ce matin.

« Le gouvernement de la République tchécoslovaque a examiné tous les détails de la décision de Munich, ainsi que les circonstances qui devaient agir sur sa décision. Après avoir tenu compte et fait l'examen des recommandations pressantes qui lui ont été transmises par les gouvernements français et britannique, et dans la pleine conscience de sa responsabilité historique, il a décidé, en plein accord avec les éléments responsables des partis politiques, d'accepter la décision de Munich des quatre puissances.

« Il l'a fait dans la conscience qu'il est nécessaire de sauvegarder la nation et qu'il n'est point possible de prendre aujourd'hui une autre résolution.

« Le gouvernement de la République tchécoslovaque, en prenant cette décision, envoie au monde, en même temps, sa protestation contre cette déci-

sion qui a été prise d'une manière unilatérale et sans sa participation. »

Le lendemain, 1^{er} octobre, les premières troupes allemandes pénétraient en Tchécoslovaquie.

Pour les gouvernements européens, le « problème tchécoslovaque » était « réglé ».

Depuis lors, on sait que la commission internationale de Berlin a fixé les nouvelles frontières tchécoslovaques à peu près là où les situait la carte de Godesberg.

Le Président Benès a démissionné.

La Pologne, sous la menace de la guerre, s'est fait céder la région de Teschen.

Soutenu par Varsovie, Budapest revendique la Russie subcarpathique.

« Il est possible, a dit M. Daladier à la Chambre, qu'à Munich le monde ait changé de face en quelques heures. »

HISTORICUS.

RETOUR DE PRAGUE

Par M. Jacques ANCEL

30 septembre 1938.

Mes amis, anciens et futurs combattants de la France.

Emile Kahn demande au « spécialiste de l'Europe centrale » son opinion sur les accords de Munich. Pauvre et vain « spécialiste » qui s'est efforcé depuis des années, et surtout depuis quatre ans, par la création, avec Etienne Fournol, du *Comité d'études de l'Europe centrale*, de faire comprendre au public l'importance de ces problèmes et qui voit consacrer, par la signature française, la plus grande injustice des temps contemporains : un dépeçage, qui égale le premier partage de la Pologne !

Je rentre chez moi, quand Emile Kahn me téléphone : je viens d'entendre les ovations qui, derrière l'Opéra, accueillent M. Daladier. Ouvrier de la paix, certes, et les mères qui l'acclamaient comprennent trop, depuis une semaine, ce que ce mot Paix veut dire. Qui pourrait blâmer cette réception après ces jours d'angoisse ? Et je vois le Président du Conseil répondre d'un sourire pâle. Il a fait tous ses efforts dans cette lutte tragique et il a pensé qu'une paix injuste vaut bien n'importe quelle guerre. Je suis pris d'une immense pitié pour cet homme, ce combattant, qui porte le fardeau énorme d'une signature de la France sur une capitulation. Un Sedan diplomatique, a-t-on dit. Non : un Sadowa, annonciateur de Sedan.

J'étais à Prague il y a quinze jours, quand on

apprenait la première abdication de la France. Les Tchèques pleuraient. Quoi ! Cette France, dans laquelle, malgré ses défaillances passées, on mettait encore tous ses espoirs ! Cette France, qui porta la Nation sur les fonts baptismaux de l'Europe nouvelle ! Elle pouvait renoncer ainsi à son rôle de sœur aînée, de conseillère dans les bons jours, de défenseur dans les mauvais ! Il y eut aussi — mais bien rares — des mouvements de colère. Et soudain vint ce revirement magnifique de tout le peuple français dans un sursaut d'indignation après Berchtesgaden. Le geste du général Faucher, chef de la mission militaire française à Prague, donnant sa démission d'officier français pour ne pas abandonner l'armée, qu'il avait formée, aux heures du péril. La France entière, oubliant ses soucis intérieurs, pour courir à la frontière. Les mères pleuraient, mais savaient qu'un grand peuple ne doit pas subir d'humiliation. J'ai entendu une bonne bourgeoise, certes réactionnaire sur le plan social, maudire cette destinée française, qui a fait partir son mari et risque de perdre son fils, mais ne pas esquiver le moindre geste qui eût pu provoquer l'hésitation du petit.

Et ailleurs. L'Angleterre unanime, quand dans cet émouvant message M. Chamberlain indique à son peuple le devoir possible : se battre, non certes pour la Tchécoslovaquie, mais pour la liberté du monde menacée par des agresseurs. L'Amérique émue tout entière de l'appel de Roosevelt au seul Hitler, seul responsable. L'Italie se réveillant aux cris de « Vive la Paix ! » et de « Vive la France ! ».

cette France, sur laquelle depuis trois ans sa presse entière ne cessait de baver. Mussolini et ses huit discours, affolé comme un hanneton se cognant à toutes les vitres, n'osant plus obéir à Hitler, ordonner la mobilisation. L'Allemagne même, au fond foncièrement pacifique, sortant de ses rêves d'hégémonie pour ne penser qu'au grand péril, la Paix menacée par son Maître, et ses généraux incertains sur cette « Marche à la mort », ce *Totenmarsch*, qu'eût été une guerre imposée par le régime. La Russie — oui, la « Russie », non l'U.R.S.S., M. Bailby, — la Russie, reprenant son rôle séculaire de s'opposer au pangermanisme, et faisant reculer un gouvernement slave qui prétendait asséner un coup de poignard dans le dos à sa sœur slave en danger, tandis que les paysans polonais, réunis au congrès de Rzeszow en Galicie criaient : « Vivent nos frères tchèques ! ». La Petite Entente, quoique minée par la propagande allemande, reformée spontanément pour contenir les appétits d'une Hongrie féodale, qui allait se jeter sur un peuple, dont elle croyait déjà sentir le cadavre. Enfin, les 36 divisions tchécoslovaques à pied d'œuvre se chargeaient de retenir sur leur front 60 divisions allemandes.

Et ces magnifiques atouts dans les mains des chefs de France et d'Angleterre sont abattus, comme inutiles, à Munich. Et les démocraties sauvent les dictatures aux abois.

Je pense qu'on voudra bien ne pas traiter de belliciste l'ancien combattant que je suis, blessé trois fois ; il a toujours sous les yeux le charnier de Verdun, où le sublime sacrifice d'une compagnie du 21^e d'infanterie, en mars 1916, valut à son chef la Légion d'honneur, que tous ses hommes eussent dû porter. Je me rappelle, comme si c'était hier, les tranchées d'entre Douaumont et Vaux et les simples paroles de réconfort, cette espérance que ces heures cruelles marqueraient la « dernière des guerres ». Je n'ai pas changé et une nouvelle mobilisation me trouverait à mon poste. Mais, nous pensions, en 1914, que nous ne pouvions supporter l'hégémonie allemande en Europe. Et nous faisons écho, sans le vouloir, à ce titi parisien, à cet ouvrier que j'entendis en mai dernier devant l'affiche de l'*Action Française* : « Allons-nous nous battre pour les Tchèques ? » : « Est-ce qu'en 1914 nous nous sommes battus pour les Serbes ? ». Avoir horreur de la guerre ne veut pas dire se ruer dans la lâcheté.

Monsieur le Président du Conseil, je ne doute pas que l'historien que vous fûtes ne se représente la nouvelle Europe que vous nous donnez. Vous n'aviez pas la tâche facile : un ministre des Affaires étrangères, qui prend sous son bonnet l'envoi d'un ultimatum à Prague sans consultation préalable du Conseil des ministres ni même du chef du gouvernement, qui ne communique pas les rapports intégraux de l'Etat-Major français, de l'Amirauté britannique, qui ne rectifie pas les erreurs ou les omissions de la presse, telles que des

cartes simplistes ; l'on fait croire au peuple que la Bohême tout entière est encerclée par les Allemands, l'on supprime le million et demi de Tchèques qui vivent au milieu des trois millions et quart de Sudètes. Depuis le premier jour, comme s'il s'agissait d'un complot contre la démocratie tchécoslovaque — la seule démocratie de l'Europe centrale, la seule alliée inébranlablement fidèle de la France —, l'opinion publique a été désarçonnée. Personne, à la radio d'Etat, pour fournir des renseignements. Pas un journal, de la droite à la gauche, qui ne m'ait permis de dire — il est si facile de jeter au panier les lettres gênantes — que parmi les trois millions et quart d'Allemands des Sudètes, un million — démocrates, socialistes, catholiques — ne veut à aucun prix le rattachement au Reich hitlérien (je le tiens des chefs mêmes), qu'un autre million est indifférent, brailant parfois avec les plus brailleurs, mais surtout demandant qu'on le laisse, humblement, vivre comme il a vécu.

Et demain, Monsieur le Président du Conseil, deux millions d'hommes qui travaillent vont être livrés à la haine, à la cruauté venues de Prusse. Comme l'Autriche en mars dernier. Au moins, alors, nous nous étions tus, un peu honteux de notre silence. Cette fois-ci, nous faisons plus : nous apportons notre signature en livrant des amis, des alliés. *Paris-Soir* écrit : « Il n'y eut ni vainqueurs, ni vaincus ». Hélas ! Vous oubliez la Tchécoslovaquie dans sa chair, la France dans son âme de jadis. Le *Vae Victis* est dépassé ; on fait silence sur les vaincus.

Ce traité de Munich — si on l'appelle ainsi un jour — se comparera au traité de Vienne. L'acte final du Congrès de 1815 livrait les peuples, sans les consulter, en vil bétail, aux dictateurs d'alors, deux empereurs et un roi. Mais la France était vaincue. Aujourd'hui, elle abandonne l'Europe à l'Allemagne, quoique assistée d'une coalition, qui s'était spontanément formée autour d'elle et qui n'aurait même pas eu besoin de combattre si, forte de ses armes montrées, elle s'était contentée de dire le dernier « Non ».

La France a lâché d'un trait de plume son rôle de grande Puissance, monitrice de l'opinion mondiale, garante de l'équilibre européen. Nous garantissons les frontières d'une Tchécoslovaquie privée de ses ressources industrielles et de ses défenses stratégiques. Mais nous avions aussi garanti les frontières anciennes contre une « agression non provoquée ». Et certaines de nos feuilles ergotent. Il paraît que depuis l'ouverture de la question des Sudètes il n'y a pas d'« agression », que depuis Berchtesgaden il n'est question que de « procédure » ! Ce soir, au milieu des drapeaux, des bravos, qui saluaient M. Daladier à son retour de Munich — j'étais peut-être le seul, mais je n'ai nulle honte à le dire — j'ai pleuré.

Jacques ANCEL,

Professeur à l'Institut des Hautes Etudes internationales de l'Université de Paris.

VÉRITÉS A REPANDRE

sur la question tchécoslovaque

« LE COURAGE, C'EST DE NE PAS SUBIR LA
LOI DU MENSONGE TRIOMPHANT QUI PASSE. »

JEAN JAURES.

I

Politique de non résistance : **GUERRE** Politique de résistance : **PAIX**

Pour que la guerre ne revienne pas demain, il ne faut pas que soit oubliée la leçon d'hier. C'est maintenant le devoir des hommes de paix et de bonne foi d'examiner de sang-froid les événements des derniers jours pour en découvrir l'enchaînement logique.

Une chose est d'ores et déjà indubitable : **jusqu'aux premières heures de la matinée du mercredi 28 septembre nous roulions vers l'abîme à un rythme accéléré**; Hitler maintenant des exigences qui rendaient le conflit inévitable, les derniers délais posés par lui allaient expirer ; l'invasion de la Tchécoslovaquie était imminente, *le choc armé ne semblait plus pouvoir être évité.*

Or, Hitler avait bien été averti qu'une attaque contre la Tchécoslovaquie devait provoquer l'intervention de la France et qu'alors la Grande-Bretagne et la Russie se rangeraient à nos côtés.

Mais Hitler, mal renseigné par ses agents, ne croyait pas à cette intervention de la France, ni par conséquent à celles de la Grande-Bretagne et de la Russie. Il connaissait exactement l'attitude de certains ministres et de certains hommes politiques. *Il savait ce qui avait été dit par des personnalités autorisées à des diplomates étrangers.*

Se jugeant donc à l'abri d'un conflit généralisé, il menait à fond son jeu infernal : dans la journée du 27 septembre, il notifiait à l'envoyé de M. Chamberlain, sir Horace Wilson, sa décision de procéder à la mobilisation générale le lendemain mercredi, à 14 heures, si d'ici là la Tchécoslovaquie n'avait pas accepté son ultimatum. **Ce point d'histoire est établi.**

Nous sommes à la fin de la journée du 27 : toutes les tentatives de conciliation ont donc échoué, l'issue tragique est la seule ouverte.

Il est 8 heures du soir. M. Chamberlain parle à la T.S.F. Il dit ne pas percevoir ce qu'il peut faire de plus. Il dit aussi que, si l'Angleterre entre en guerre, ce ne sera pas pour la Tchécoslovaquie, mais pour résister à une tentative d'imposer une hégémonie par la force. *Ce qui signifie que ce n'est pas à la suite de la France, entraînée elle-même par son traité avec la Tchécoslovaquie (éventualité à laquelle Hitler ne croit pas), mais parce qu'elle se jugerait elle-même provoquée, que la Grande-Bretagne entrerait en lice.* Un appel aux volontaires souligne l'avertissement.

Mais ce ne sont encore que des paroles.

A minuit trente, la nouvelle de la mobilisation de la flotte anglaise est publiée.

Le doute n'est plus permis : *l'Angleterre est résolue à résister*, indépendamment même du *casus fœderis* qui se pose pour la France. En conséquence, on ne peut pas davantage compter sur la non-résistance française et sur l'abstention russe.

Alors, le revirement décisif se produit.

A 2 heures 30 du matin, le D.N.B. de Berlin dément que la mobilisation générale allemande doive être proclamée dans l'après-midi.

C'est à cet instant précis que la paix a été sauvée : les entrevues du lendemain, l'intervention de Mussolini, les invitations à la conférence de Munich sont les corollaires de la décision prise à Berlin dans la nuit.

Ainsi donc, *aussi longtemps que Hitler n'a cru trouver en face de lui que des non-résistants, la marche à la guerre s'est poursuivie implacablement heure par heure.*

Mais dès que s'est manifestée une décision certaine de résistance, il a accepté de négocier.

M. Chamberlain a fait valoir aux Communes les améliorations obtenues à Munich sur les conditions du mémorandum allemand de Godesberg. Admettons-le. Le contraste que présentent les événements n'en est que plus frappant.

Après Berchtesgaden, *non-résistance* : et ce sont les termes draconiens et inacceptables de Godesberg. **La guerre approche.**

Après Godesberg, *résistance* : **la guerre recule**, et ce seront les conditions améliorées de Munich.

Hélas ! il était bien tard ; trop de terrain avait été déjà perdu. Et puis, après le revirement allemand de la nuit du 27 au 28, l'Angleterre et la France, comme l'a admirablement montré M. Duff Cooper, premier lord démissionnaire de l'Amirauté, n'ont pas su profiter de l'avantage comme elles l'auraient pu. Mais ceci est une autre affaire.

Ce qu'il faut retenir, pour le moment, de ce simple rapprochement chronologique de faits certains, **c'est que la politique de non-résistance menait à la guerre, et que la politique de résistance a permis la paix.**

Georges BORIS.

(La Luminère, 7 octobre 1938).

II

LES SUDÈTES ET LE DROIT DES PEUPLES

La question des Allemands de Tchécoslovaquie est à l'ordre du jour depuis l'*Anschluss*. Il n'en est pas sur laquelle l'opinion publique ait été aussi habilement dupée, ces dernières semaines, par une partie de la presse française. Conduits au bord d'une guerre, qu'au demeurant Hitler n'eût sans doute pas faite, nous nous devons au moins de voir clair dans un problème si lourd de conséquences pour le destin de notre pays.

Ne nous a-t-on pas parlé du « droit » du Reich allemand sur les Sudètes et parfois même d'un « retour » des Sudètes à l'Allemagne ?

Or, les quelque 3.240.000 Allemands de Tchécoslovaquie, formant une frange le long de ses frontières du Nord et du Sud, et dispersés en quelques îlots à l'intérieur, n'ont jamais appartenu au Reich et, loin de tendre vers lui, ils ont toujours été intimement associés à la vie du royaume de Bohême, indépendant d'abord, puis intégré dans l'Autriche, enfin constitué en une République où la Slovaquie a pris place. Les Allemands des Sudètes n'ont jamais été rattachés à l'Allemagne; celle-ci n'a aucun droit à faire valoir sur eux, et elle n'a exercé sur eux jusqu'à l'*Anschluss* aucune attraction politique.

Ces Allemands étaient naturellement devenus ressortissants tchécoslovaques en vertu du Traité de Versailles (chap. II, partie III, section VII) qui consacrait, avec les frontières millénaires des pays de Bohême, Moravie et Silésie, l'Etat nouveau créé par les principaux artisans de la révolution du 28 octobre 1918 : Masaryk et Benès. Etat national, puisqu'il était l'œuvre des Tchèques et des Slovaques, mais assurant à tous ses citoyens les mêmes droits.

L'article 86 du Traité de Versailles stipulait que la République tchécoslovaque s'engageait à protéger les intérêts des Allemands comme ceux des autres minorités, et les articles 7, 9 du traité de Saint-Germain du 10 septembre 1919 précisaient les conditions dans lesquelles ces minorités exerceraient librement leurs droits civils et politiques sans distinction de race, de langage ou de religion. De fait, elles avaient tout ce qu'une démocratie doit assurer aux citoyens : la liberté de la parole et de la presse, l'enseignement à tous les degrés (y compris l'enseignement supérieur) en leur langue nationale, la participation à la vie politique sous toutes les formes prévues par la Constitution et par une tradition démocratique toute jeune, mais vigoureuse et disciplinée. Les Allemands recevaient ainsi d'emblée les droits que le gouvernement autrichien avait jadis refusés ou n'avait que partiellement accordés, après de longues luttes, aux Tchèques et aux Slovaques. La République tchécoslovaque donnait à l'Europe le modèle d'un régime minoritaire.

Jamais, quoiqu'on en ait dit, les fondateurs de cette République n'avaient promis davantage aux

grandes puissances qui s'associaient à leur œuvre. Le mot de « fédération » ne figure pas dans les pourparlers relatifs à la préparation du traité de Versailles. M. Benès, dans l'annexe à un procès-verbal des pourparlers de la paix (20 mai 1919), dont certains avocats des revendications allemandes abusent à bon escient, n'évoque une « Suisse perfectionnée » que comme l'idéal de concorde à réaliser, mais non point certes comme un modèle d'organisation juridique. Car la fédération ne convenait pas à une création dont seuls les Tchèques et les Slovaques, en face des Allemands, des Magyars et des Polonais, prenaient la responsabilité, non plus que le régime cantonal ne répondait à la structure historique du pays. Aussi bien, la meilleure garantie assurée au particularisme des diverses minorités n'était-elle pas dans le jeu d'un régime démocratique, libéral et équitable ?

Les journaux où les informations de source allemande ont prévalu depuis la mi-août suivant un crescendo surprenant, comme pour préparer l'opinion à l'adoption de la thèse allemande, ont recueilli de la bouche d'Hitler et d'Henlein la légende du « martyre » des Sudètes : brutalités de la police et de la censure, internements arbitraires, atrocités commises par la « soldatesque » tchécoslovaque, toutes inventions grossières aisément réduites à néant par le Gouvernement de Prague. Il ne s'agit là que d'une machine de guerre de date toute récente.

La réalité est avouable, et le mot de « martyre » ne lui convient guère : les heurts inévitables entre le fonctionnaire de la capitale et l'administré provincial, quelques manifestations mesquines de nationalisme linguistique, un centralisme parfois excessif, certaine prépondérance en nombre des fonctionnaires tchèques, la conquête par les Tchèques de certains postes économiques par la tchéquisation de banques et d'entreprises industrielles, au début le jeu de la réforme agraire atteignant les grands propriétaires et, ces dernières années, les conséquences de la crise économique, aggravées pour certains industriels par l'imprudence de leur gestion et par la concurrence des industries similaires du Reich. Autant de sujets de doléances, dont le Gouvernement tchécoslovaque ne saurait, en bonne justice, porter toute la responsabilité, et qu'il faut ramener à leur exacte mesure.

Aussi bien il n'y avait là nul obstacle à la vie commune. Tchèques et Allemands de Bohême, de génération en génération, ont vécu jusqu'ici, côte à côte, mêlés par des mariages mixtes, confondant souvent dans la même famille noms, langues et traditions : nombre d'Allemands portent des noms tchèques comme *Krsepek* ou *Spina* ; et plus d'un pangermaniste notoire n'échappe point à ce sort (*Beran, Horpynka, Kallina, Czeck*) ; quantité de Tchèques portent des noms allemands, comme *Hermann, Goll, Preiss*, etc. Les groupes nationaux,

les conditions économiques, sociales et géographiques, disait dès 1921 un des Allemands de Bohême le plus distingué, M. Spina, ont produit « la symbiose millénaire des deux peuples ». *Les groupes nationaux restent différents, mais l'amalgame est profond.* Et, devenu ministre des Travaux publics du gouvernement tchécoslovaque en 1926, il comparait joliment cette contexture de la société tchécoslovaque au tapis de son cabinet ministériel : « Peut-on, disait-il, le partager en deux ? Aucune de ses parties ne sera utilisable. Peut-on en séparer les divers fils ? Travail impossible car ils sont trop intimement entremêlés. Il faut donc l'utiliser tel qu'il est. Ce n'est pas, à première vue, une œuvre d'art, mais à l'usage, il apparaît bientôt comme aussi confortable qu'un tapis d'Ispahan ». M. Seton-Watson, le grand historien anglais de l'Europe centrale, écrit de même le 15 septembre dans *News Chronicle* : « Derrière ces frontières, Tchèques et Allemands vivent ensemble depuis le 13^e siècle. Les deux races sont inextricablement mêlées, et aucun être humain ne saurait les départager équitablement ». *La vie commune est un fait historique de haute antiquité, et le divorce qu'Henlein a soudain déclaré nécessaire, le 13 septembre, est aussi injustifié qu'impossible.*

Quelques éléments, il est vrai, avaient constitué, le 29 octobre 1918, au lendemain de la révolution de Prague, un *Deutschböhmen* et un *Sudetenland*, qu'ils rattachaient à l'Autriche allemande : créations éphémères que la République avait bientôt absorbées. Il ne restait à ces pangermanistes qu'à boudier le nouvel Etat, et c'est ce que firent pendant plusieurs années les nationaux et même en partie les sociaux-démocrates, cependant qu'agriculteurs et chrétiens sociaux adoptaient une politique positive et bientôt, se déclaraient « activistes », prêts à collaborer au gouvernement de l'Etat en la personne de Spina et de Mayr-Harting.

Aux élections législatives de 1925, où les électeurs avaient à se prononcer pour ou contre l'activisme, les deux grands partis activistes rassemblèrent dans l'ensemble du pays près de 900.000 voix contre 240.000 aux nationalistes. *La glace était brisée entre les deux nations principales de la République.* En 1927, les sociaux-démocrates allemands et les socialistes tchèques se rapprochèrent à leur tour. La collaboration était assurée entre Tchèques et Allemands du côté des ouvriers comme du côté des paysans et des bourgeois catholiques. En 1929, les activistes allemands avaient obtenu 47 mandats sur les 72 échus aux Allemands.

Ainsi la Tchécoslovaquie allait rapidement vers une solution inférieure du problème de sa minorité allemande : la solution que la nature même des choses exigeait et que, de part et d'autre, les plus clairvoyants, le président Masaryk à leur tête, favorisaient de toutes leurs forces en unissant leurs bonnes volontés. *Quelques années encore, et le but serait atteint.*

Mais la venue au pouvoir d'Hitler ranime soudain un pangermanisme moribond. Un petit maître de gymnastique d'Asch, Konrad Henlein, qui dirigeait depuis 1929 une fédération de gymnas-

tes de quelque 100.000 membres, transforme la *Ligue des Camarades en Parti allemand des Sudètes* et se donne à lui-même le titre de *Führer* des Allemands de Bohême. Ce parti fait sienne l'idéologie hitlérienne et, tout en protestant de son loyalisme à l'égard de l'Etat tchécoslovaque, *entretient avec les nazis d'Allemagne des relations qui ne sont un mystère pour personne.*

Il est surtout composé de *trubions* de 18 à 30 ans. Ses méthodes, les moyens très grands dont il dispose viennent du *Reich*. *Une vague de propagande, amplifiée par la presse d'Allemagne, déferle sur tout le pays*, et cela au plus fort de la crise économique, soulevant l'opinion contre le gouvernement de Prague déclaré responsable du chômage et de la misère.

Ce gouvernement, dans les régions allemandes comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, combat la crise par toutes les mesures à sa portée ; travaux d'utilité publique, assurance-chômage et même valorisation des emprunts de guerre. La mauvaise foi et la violence des henleiniens, **la terreur d'abord sournoise, puis manifeste, qu'ils font régner parmi la population allemande**, obligent bientôt Prague à se défendre, faiblement, d'ailleurs, par des mesures de police et de censure. Cependant, en partie dupés par la phraséologie nationale, et le plus souvent terrorisés par les organisations locales, les électeurs allemands sont venus grossir en troupeau la phalange exaltée des « camelots » d'Henlein et, en 1930, ils assurent aux henleiniens 44 mandats au Parlement (les 2/3 environ des suffrages de la minorité.)

Le programme apparent d'Henlein suffit à expliquer ce ralliement : *il ne comporte et ne comportera jusqu'au 13 septembre 1938, que des réformes à l'intérieur de la République ;* le droit qu'il revendique n'est que celui de la nation allemande de Bohême à être traitée par la Constitution tchécoslovaque comme un groupe national et non point comme une minorité. **La réunion à l'Allemagne était absente du programme d'Henlein comme de la pensée de l'immense majorité des Allemands de Bohême :** le succès d'une politique toute d'excitation et de trouble n'était possible qu'au prix de cette hypocrisie.

L'Anschluss même de l'Autriche, en février 1938, ne devait apporter à cette politique qu'un renfort d'ardeur sans pourtant en modifier les formules.

C'est qu'en réalité, en dépit d'un germanisme que les récentes propagandes ont tendu à exaspérer, les Allemands de Bohême, à l'exception des quelques dizaines de milliers de *trubions* de la première heure, demeurent conscients des intérêts que défendent les groupements momentanément abandonnés : agriculteurs, chrétiens-sociaux, sociaux-démocrates, membres de la Communauté de travail. Ils ne savent que trop, après l'exemple de l'Autriche : commerçants et industriels, comment le Reich les rançonnera ; prêtres et pasteurs, comme il leur opposera son néo-paganisme ; ouvriers, à quels travaux forcés il les condamnera ; juifs (quelque 30.000 personnes), comme il

les ruïnera et les chassera ; tous pressentent ce qu'ils vont perdre en cessant d'être citoyens de la République tchécoslovaque. **Ce sont les droits civiques et humains de ces centaines de milliers d'hommes, et ceux aussi du bon million de Tchèques vivant dans ces régions allemandes, que notre pays a renoncé à défendre**

en se soumettant au coup de théâtre par lequel Henlein, le 13 septembre 1938, déclarait soudain le divorce nécessaire.

Nous n'avons pas servi le droit des peuples en permettant le rattachement à l'Allemagne des Allemands de Bohême ; nous l'avons laissé à la merci de l'Allemagne hitlérienne.

III

FRANCE ET TCHÉCOSLOVAQUIE

Les relations entre la France et la Tchécoslovaquie reposaient sur deux Traités : le Traité d'alliance et d'amitié signé à Paris le 25 janvier 1924 et le Traité de garantie franco-tchécoslovaque signé à Locarno le 16 octobre 1925. Ces deux accords étaient purement défensifs et, dans le premier d'entre eux, les signataires se disaient « *fermement attachés au principe du respect des engagements internationaux* » et « *soucieux de sauvegarder la paix dont le maintien est nécessaire à la stabilité politique et au relèvement économique de l'Europe* ». Le traité du 25 janvier 1924 affirmait la solidarité de la France et de la Tchécoslovaquie qui s'engageait à se mettre d'accord sur les mesures propres à sauvegarder leurs intérêts communs dans le cas où ils seraient menacés. Par le traité du 16 octobre 1925, les deux pays s'engagent « *à se prêter immédiatement aide et assistance si, manquant à ses engagements, l'Allemagne recourait aux armes contre l'un d'entre eux sans avoir été provoquée.* »

* *

M. Joseph Barthélemy, administrateur du *Temps*, candidat malheureux des Jeunesses Patriotes à Versailles, oubliant le droit dont il est professeur, a prétendu que ces traités n'étaient que des rouages de l'organisme de Genève et ne valaient rien en dehors de lui. Certes, ces traités se réfèrent à la S.D.N., invoquent ses principes, mais leur application ne dépend pas de ses décisions. Le déclin de la S.D.N. n'a en rien diminué leur valeur, ainsi que l'ont confirmé de la façon la plus solennelle tous les hommes d'Etat français, et en particulier, ces derniers mois, MM. Léon Blum, Yvon Delbos, Paul Boncour, Camille Chautemps, Georges Bonnet, Edouard Daladier. En novembre dernier, la portée de ces traités avait même été précisée à Lille, à l'occasion du Congrès du parti radical et radical-socialiste, par M. Delbos, ministre des Affaires étrangères, qui affirmait la nécessité « *de restaurer le caractère sacré des engagements pris* » et que « *la France entend donner l'exemple de la loyauté la plus scrupuleuse. « En toutes circonstances », dit-il, « quelle que soit la forme de l'agression, si l'agression est certaine, elle tiendra ses engagements. »* Si donc l'Allemagne se créait une raison d'intervenir en provoquant des troubles dans les pays sudètes, il

était clair que cette provocation serait considérée comme une véritable agression.

Après avoir pris le pouvoir, M. Daladier affirma le 12 avril, dans sa déclaration ministérielle, être « *décidé à resserrer les amitiés et à témoigner de sa fidélité à tous les pactes et traités que la France a conclus.* » Dès son arrivée au Quai d'Orsay, M. Georges Bonnet déclarait au ministre de la Tchécoslovaquie à Paris « *qu'aucun gouvernement français ne pourrait consentir à un relâchement des liens qui unissent Paris et Prague, car ce serait encourager les entreprises dirigées contre l'équilibre actuel de l'Europe, qui exclut toute hégémonie.* » Le 8 avril, il chargeait nos ambassadeurs ou ministres à Moscou, Varsovie, Bucarest et Prague, d'informer les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités que la France « *remplirait ses engagements envers la Tchécoslovaquie* ». Au banquet des Sociétés provençales le 12 juillet dernier, M. Daladier, rendant hommage « *à la parfaite loyauté du gouvernement tchécoslovaque* », proclamait que « *nos engagements solennels avec la Tchécoslovaquie sont, pour nous, inéluctables et sacrés* », et affirmait « *le désir de n'avoir pas à exécuter ces engagements et la volonté de ne jamais renier notre parole si, par malheur, cette espérance venait à être déçue.* » Enfin, M. Bonnet lui-même rappelait le 4 septembre, à l'inauguration du monument à la pointe de Graves : « *La France, en tout cas, restera fidèle aux pactes et aux traités qu'elle a conclus. Elle restera fidèle aux engagements pris.* »

* *

Ainsi garanti par les plus solennels engagements, par les traités les plus précis, le gouvernement tchécoslovaque put accueillir la mission de Lord Runciman, dont le but était d'aider à trouver la solution du problème des Sudètes « *dans les cadres de la Constitution et de l'Etat tchécoslovaque* », selon l'expression de M. Chamberlain lui-même. Bien qu'aucun pays n'eût accordé à ses minorités un régime aussi favorable que celui établi par le gouvernement de Prague, ce dernier adopta le 5 septembre un projet d'autonomie de ses minorités si large que, suivant les paroles de Léon Blum, on pouvait se demander s'il n'avait pas « *dépassé la limite que traçaient pour aujourd'hui la justice, et pour demain la prudence.* »

Ce projet risquait de soumettre l'importante minorité allemande démocratique et tchèque des pays sudètes à l'oppression des hitlériens et de créer au cœur de l'Etat tchécoslovaque une communauté nazie souveraine vis-à-vis de Prague et sujette vis-à-vis de Berlin. Le gouvernement Hodja avait fini par adopter ce projet, fort imprudent pour la stabilité du pays, sous la pression des gouvernements de Paris et de Londres. Le refus des chefs du parti Henlein démontra que leur action tendait à la mainmise de l'Allemagne sur la Tchécoslovaquie et, par suite, sur toute l'Europe centrale et orientale.

On sait que le violent discours tenu à Nuremberg, le 12 septembre, fut le signal d'une série d'actes de violences commis, en pays sudètes, par les équipes d'assaut du parti Henlein contre les fonctionnaires tchécoslovaques et les démocrates allemands. M. Chamberlain s'envola à Berchtesgaden et en rapporta le 16 septembre ce projet de cession à l'Allemagne des districts de Tchécoslovaquie où les Allemands formaient au moins 50 % de la population. Or, en plus de l'un de ces districts, les Allemands démocrates et la minorité tchèque l'emportaient nettement sur les hitlériens, d'autant plus qu'une bonne partie des électeurs de Henlein n'avaient pas caché qu'ils ne le suivraient pas jusqu'au séparatisme. Néanmoins, lors de leur rencontre de Londres, le 18 septembre, les hommes d'Etat français et anglais n'en décidèrent pas moins de proposer au gouvernement tchécoslovaque la cession au Troisième Reich de ces districts.

Ainsi, de par la volonté même de Paris et de Londres, la question des Sudètes se trouvait nettement portée sur le terrain international. Il ne s'agissait plus d'un problème intérieur tchécoslovaque, mais d'un litige entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne. On ne s'étonnera donc pas que le gouvernement de Prague ait répondu à ses « *alliés* » de Paris et à ses « *amis* » de Londres en demandant d'appliquer la procédure prévue par le traité d'arbitrage entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. Dans une étude publiée en août 1938 par la revue *Politique Etrangère*, M. René Cassin, professeur à la faculté de droit et président honoraire de l'Union fédérale des mutilés et anciens combattants, a démontré lumineusement que le traité de garantie franco-tchèque du 16 octobre 1925 est toujours en vigueur, comme lié essentiellement au traité d'arbitrage entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, lui-même en vigueur. Lord Halifax lui-même avait fait à la Chambre des Lords, le 16 mars dernier, après l'Anschluss, la déclaration suivante : « *Le maréchal Goring a autorisé le gouvernement britannique à rendre publique l'assurance donnée par Berlin à Prague que le gouvernement du Reich se considérait comme toujours lié par le traité germano-tchèque* ». Dans ces conditions, la requête de la Tchécoslovaquie était parfaitement légitime et l'on aurait pu s'attendre à la voir acceptée par l'Allemagne et à plus forte raison par l'Angleterre et surtout la France, fidèle à ses engagements.

Et pourtant, il n'en fut rien. Au contraire, on assista à un fait inouï dans l'histoire. Dans la nuit du 21 au 22 septembre, à deux heures et demie du matin, le ministre de France demandait une entrevue au président Benès et lui apportait l'ultimatum suivant, dont nous garantissons l'authenticité du texte :

« *Si le gouvernement tchécoslovaque n'accepte pas sans conditions le plan franco-anglais, il sera seul responsable de la guerre qui en résultera et la France ne s'y associera pas.* »

Le ministre d'Angleterre s'était associé à la démarche de son collègue français, et, en des commentaires dépourvus de toute aménité, les deux diplomates avaient laissé entendre que l'Allemagne serait tenue au courant de l'attitude de leurs pays.

Trahi par son allié, le gouvernement de Prague dut se soumettre à cet ultimatum et M. Neville Chamberlain se rendit à Godesberg, pour y confirmer cette acceptation à Hitler.

Mais, en huit jours, les prétentions du Führer s'étaient accrues considérablement et c'est un véritable démembrement de la Tchécoslovaquie entre l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie qu'il exigea, ne se contentant plus d'annexer au Troisième Reich les districts à majorité allemande, mais revendiquant l'incorporation immédiate à son pays de régions purement tchèques et le plébiscite dans certaines autres où la majorité tchèque est écrasante.

Dans ces conditions et avec l'approbation de Paris et de Londres, le gouvernement de Prague, qui avait rétabli l'ordre dans toutes les régions troublées, proclama la mobilisation générale. D'importantes mesures de précaution furent prises en France et en Angleterre et, après l'ultimatum de Hitler, menaçant de faire entrer ses troupes en Tchécoslovaquie, on put se croire aux portes de la guerre. C'est alors que se produisit le coup de théâtre de Munich, la rencontre des deux hommes d'Etat « démocrates » et des deux dictateurs, hors de la présence de tous les intéressés, désirée par le président Roosevelt, et notamment du premier d'entre eux, la Tchécoslovaquie. La paix fut « sauvée », pour un temps, par l'adoption presque intégrale des dernières exigences de Hitler à Godesberg, c'est-à-dire par l'écrasement d'un peuple, notre allié.

Et quel peuple ! D'un peuple qui a derrière lui une grande civilisation, aussi vieille que la nôtre et que celle de l'Allemagne. « Au quinzième siècle », écrit le grand historien Ernest Denis, « le peuple tchèque prouva qu'il avait droit à l'existence en se mettant à la tête de l'Europe ; ...il jeta le premier ce cri de liberté que les siècles se transmettent l'un à l'autre depuis lors... »

Ecrasé au XVII^e siècle, il renaît aux débuts du XIX^e siècle, et, bien que privé de ses libertés politiques, il ne tarde pas à reprendre le premier rang des peuples slaves, du point de vue de la culture

générale. Alors que la France, après ses défaites de 1870, était abandonnée par tous, il est le seul à élever la protestation unanime de ses députés à la diète de Bohême contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Il fut encore avec nous en d'autres heures dures de notre histoire, de 1914 à 1918. Quelle que soit notre opinion sur les responsabilités de la dernière guerre, pouvons-nous oublier que les dés une fois jetés, en tous les points du monde où se trouvait un Tchécoslovaque, il s'efforça de nous aider. 150.000 légionnaires quittèrent les armées austro-hongroises pour conquérir une liberté dont le symbole était pour eux la France.

Cette liberté, les Tchécoslovaques l'avaient apportée dans leurs propres mains, gagnée par eux, à la Conférence de la Paix, et les diplomates professionnels durent enregistrer dans les traités le fait accompli. Cette liberté, ils l'ont offerte à leurs compatriotes allemands et magyars, dont une partie ne s'est mise à la rejeter que depuis que les démocraties occidentales laissent partout libre champ aux dictatures. Leur vie nouvelle, ils l'avaient organisée en prenant modèle sur nous et sur les démocraties anglo-saxonnes. Ils avaient foi en nous. Nous ayant toujours été fidèles, pouvaient-ils douter de notre parole, pouvaient-ils penser qu'en septembre 1938, la France reprendrait à son compte la théorie du chiffon de papier ?

Et maintenant, après la capitulation que nous leur avons imposée, leur Etat pourra-t-il vivre en ses nouvelles limites ?

Insistons, d'abord, sur le fait que les accords de Munich, sont si proches des exigences de Godesberg que plusieurs centaines de milliers de Tchèques, (plus d'un million même, si l'on pense à la précarité d'un plébiscite à portée de l'artillerie allemande), risquent d'être annexés à l'Allemagne. En occupant les deux districts de Teschen et de Frystat, la Pologne s'incorpore plus de Tchèques qu'elle ne récupère de compatriotes.

Les Hongrois, à leur tour, ne vont-ils pas exiger des régions purement slovaques ? Ainsi, l'on fait disparaître les minorités les mieux traitées en Europe pour en créer d'autres en des pays où elles n'auront aucun droit, aucune garantie.

Voici vingt ans que l'on critique le découpage de l'Europe, à la Conférence de la Paix. Que dirait-on des hommes qui, suivant les paroles même de M. Daladier, en son discours du 4 octobre, réunis à Londres, se sont penchés sur les cartes ? Comment n'ont-ils pas vu qu'ils brisaient l'épine dorsale de la nouvelle Tchécoslovaquie, dont les deux transversales ferroviaires, les lignes Prague-Ostrava-Bohumin-Kosice-Jasina, d'une part, et Prague-Brno-Bratislava, d'autre part, vont être brisées sur plusieurs points par les nouvelles frontières ? Comment vivra la grande métallurgie tchèque, privée de son charbon et du lignite du bassin de Most, dont la moitié des mineurs étaient Tchèques ? Comment Pilsen fabriquera-t-elle sa bière puisque les houblonniers voisins sont cédés au Troisième Reich ?

Cette île démocratique de l'Europe centrale, pourra-t-elle maintenir ses libres institutions politiques et sociales, alors que sa capitale, son Parlement, sa presse libre, le siège de ses organisations ouvrières sont à portée de l'artillerie lourde allemande, installée à moins de cinquante kilomètres de Prague !

Ne pouvant plus vivre et penser librement, la Tchécoslovaquie meurtrie et bâillonnée va cesser d'avoir une politique étrangère indépendante. Suivant l'expression du théoricien militaire du Troisième Reich, le professeur Banse, expression reprise par Hitler, « cette poche de pus qui s'enfonçait dans le territoire allemand » a été vidée. Le Troisième Reich en voulait bien moins à la Tchécoslovaquie de comprendre trois millions d'Allemands dont toutes les autres minorités germaniques enviaient le sort, que d'être toujours restée fidèle à la France. Aujourd'hui, l'Allemagne n'a plus à craindre pour son expansion dans l'Est et le Sud-Est européen, la résistance d'une Tchécoslovaquie amie de la France et de la Russie. Maître de la Bohême, Hitler est maître de l'Europe.

Comme le dit si bien l'un des plus importants journaux de Berlin, — la *Gazette de la Bourse* — la France a cessé à Munich d'être une grande puissance et abandonne tous les pays danubiens et balkaniques, avec leurs immenses richesses, à l'influence de l'Allemagne. Aussi, la chasse aux amis de la France est-elle ouverte dans tous ces pays. La même journée du 2 octobre nous apporte l'arrestation de deux des chefs des démocrates francophiles balkaniques : le Dr Dimitrov à Sofia, le professeur Dragolub Yovanovitch à Belgrade.

Le prestige de la France et des démocraties est atteint à mort, dans le monde entier. La Pologne, au 18^e siècle, avait été partagée par ses ennemis, par trois monarques n'ayant aucun compte à rendre à leurs peuples. Aujourd'hui, la Tchécoslovaquie vient d'être sacrifiée à ses ennemis, par deux démocraties dont l'une lui était liée par des engagements d'honneur.

Que vont devenir l'Institut français de Prague, les trois lycées français de Prague, de Brno et de Bratislava, les cours populaires de français avec leurs milliers d'élèves, les 70 sections de l'Alliance française qui faisaient de la Tchécoslovaquie un centre de rayonnement de notre culture unique au monde ? Que pensent de nous, en tous pays, ceux pour qui l'image de la France, c'était la Liberté éclairant le Monde ?

Cette renonciation nous assure-t-elle au moins la quiétude ? Après Munich, les jeunes couples allemands continueront, comme par le passé, à avoir comme accessoire obligatoire de leur ménage « Mein Kampf » et à y lire que *l'ennemi mortel, l'ennemi impitoyable du peuple allemand est et reste la France, avec laquelle il faut avoir une explication définitive et un combat décisif.*

Après Munich, on continuera à enseigner dans les écoles militaires allemandes, d'après Banse (pages 225-226 de son *Raum und Volk im*

weltkriegé publiée en 1932) que la future frontière du Reich, « partant du Jura, longerait les hauteurs à l'Ouest des cours supérieurs de la Moselle et de la Meuse, puis, s'infléchissant à l'Ouest, passerait au Sud du repli du crétacé et du Tertiaire vers la vallée de la Somme, d'où elle gagnerait la mer, ou au moins la ligne crétacé des collines d'Artois. »

On vient à Munich de faciliter la réalisation de ce programme qui ferait de M. Flandin, député d'Avallon, le représentant d'un département frontière. L'Allemagne dispose désormais du formidable outillage métallurgique de la Tchécoslova-

quie, car pense-t-on qu'à moins de dix kilomètres de la frontière allemande, les maîtres des 50.000 ouvriers de Pilsen et de Vitkovice pourraient refuser de travailler pour le Troisième Empire?

Et quels alliés pourra désormais trouver une France qui vient d'abandonner le plus fidèle de ses amis, une France qui vient même de livrer à l'ennemi les secrets de sa propre défense nationale, puisque la ligne de défense tchèque, construite sous la direction de nos officiers, reproduction exacte, jusque dans les détails, de la ligne Maginot, vient d'être cédée intacte à l'Allemagne par les représentants de notre pays?

IV

L'abandon de la Tchécoslovaquie

A-T-IL AFFERMI LA PAIX ?

On dit que l'accord de Munich a rendu la paix moins fragile. Que faut-il penser de cette assertion ?

Un Etat pacifique

La Tchécoslovaquie n'ayant aucune convoitise, ne cherchant querelle à personne, prête à s'entendre avec tous, a été le modèle d'un Etat pacifique.

Son principal homme d'Etat, *Edouard Benès*, a été l'un des animateurs de la Société des Nations : rapporteur général du projet du pacte d'assistance mutuelle (1923), rédacteur du Protocole de Genève (1924), rapporteur général de la Conférence du désarmement, c'est lui qui, avec *Aristide Briand*, *Edouard Herriot* et *Paul-Boncour*, a fait le plus gros effort pour fonder en Europe la paix durable sur la sécurité collective.

Il a été l'un des artisans des Pactes de Locarno qui, tant qu'ils ont été respectés, ont assuré la paix.

Il a contribué à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Il a conclu dans l'esprit de la Société des Nations tous les traités de la Tchécoslovaquie avec les pays étrangers et les a mis sous l'égide de la Société des Nations. C'est dans le cadre du Pacte de la Société des Nations qu'ont été notamment conclus les deux traités qui liaient la Tchécoslovaquie à la France (1924 et 1925), traités d'assistance mutuelle en cas d'agression, par conséquent purement défensifs. C'est dans le même esprit qu'il a signé, en 1935, un traité d'assistance mutuelle avec la Russie soviétique, lui aussi purement défensif.

Avec l'Allemagne, à la suite de Locarno,

la Tchécoslovaquie avait conclu un traité d'arbitrage, aux termes duquel tous les différends entre les deux pays devaient être résolus par des moyens pacifiques (conciliation ou arbitrage). Ce traité n'a jamais été révoqué. L'Allemagne l'a maintenu après avoir répudié les Pactes de Locarno et, en mars 1938 encore, au moment où l'armée allemande entrait en Autriche, Hitler faisait donner à la Tchécoslovaquie l'assurance qu'il respecterait le traité d'arbitrage avec elle.

Avec la Pologne, le traité de 1925 réglait toutes les questions litigieuses et prévoyait une procédure d'arbitrage en cas de différend.

Tous ces pactes, par lesquels la Tchécoslovaquie attestait sa volonté pacifique, et sur lesquels elle fondait sa sécurité, ont été violés à son détriment.

L'Allemagne hitlérienne l'a menacée d'invasion. Le gouvernement tchécoslovaque a demandé l'arbitrage : ni l'Allemagne, ni la France, ni l'Angleterre n'ont accepté cette demande.

La Pologne a exigé, sous menace d'invasion, la cession du territoire de Teschen : la Tchécoslovaquie a dû le céder sans recourir à l'arbitrage.

La France avait promis de garantir à la Tchécoslovaquie son intégrité et son indépendance. Quand elles ont été menacées, le gouvernement français a mis le gouvernement tchécoslovaque en demeure d'accepter le démembrement de son pays au profit de ses voisins.

Le pacte avec la Russie n'a pu jouer, le gouvernement russe n'étant engagé à intervenir qu'au cas où la France interviendrait elle-même.

L'accord de Munich a donc consacré la violation des traités qui garantissaient la Tchécoslovaquie.

Il a fait plus : il a récompensé l'Allemagne et la Pologne d'avoir violé leurs engagements. Il a ainsi détruit la confiance des peuples dans les traités et dans les pactes. Au régime du droit, il a substitué le règne de la force. Désormais, la paix dépend du caprice des plus forts.

Disparition du « Bastion de la Paix »

La Tchécoslovaquie, Etat pacifique établi au cœur de l'Europe, était considérée comme le **bastion de la paix**.

En effet, elle opposait une barrière solide aux velléités belliqueuses de l'Allemagne hitlérienne. Elle était défendue par une bordure de montagnes boisées, qui formait frontière naturelle du côté de l'Allemagne. Le long de ces montagnes, elle avait, sur les instructions de généraux français, construit à ses frais une coûteuse organisation défensive, analogue à notre ligne Maginot. Elle avait, toujours à ses frais, garni ses fortifications du matériel le plus moderne. Elle avait une armée réputée dans toute l'Europe pour sa solidité et sa vaillance.

Elle pouvait ainsi retenir devant elle, en cas de guerre, une trentaine de divisions allemandes, soit au moins 400.000 hommes.

Elle possédait des ressources minérales et industrielles, qui en faisaient l'un des pays les plus actifs de l'Europe : ces ressources, en temps de guerre, lui permettaient de suffire à sa défense et de contribuer à l'armement de ses alliés.

L'accord de Munich l'a privée de tous ces avantages.

La barrière montagneuse qui lui servait de frontière naturelle est tombée aux mains des Allemands et, avec elle, la zone des fortifications avec tout son matériel. Elle a dû céder à l'Allemagne et à la Pologne ses principales mines de charbon et ses gisements de minerai. Elle conserve certaines installations métallurgiques, mais elle a perdu le moyen de les alimenter. *Elle ne peut plus vivre que sous la dépendance économique de l'Allemagne, et la dépendance économique entraîne fatalement la dépendance politique.* **Si une guerre éclate en Europe, la Tchécoslovaquie est condamnée, soit à rester neutre, soit à se mettre au service de l'Allemagne.**

Il y a plus : à travers la Tchécoslovaquie, désormais incapable de lui résister, l'Allemagne hitlérienne peut atteindre les pays du Danube, immenses réservoirs de blé et de pétrole. *Faute de*

blé et de pétrole, indispensables en cas de guerre, les généraux allemands hésitaient à entrer dans un conflit général : à l'avenir, ils n'hésiteront plus.

L'Allemagne hitlérienne est coutumière du chantage à la guerre. C'est en menaçant de déchaîner la guerre générale qu'elle a obtenu la non-intervention de la France et de l'Angleterre en Espagne, puis l'acceptation par l'Angleterre et la France de l'annexion de l'Autriche, enfin l'abandon de la Tchécoslovaquie par l'Angleterre et par la France. *Elle a pratiqué ce chantage, alors qu'elle savait que ses forces étaient inférieures aux forces réunies de l'Angleterre, de la France, de la Tchécoslovaquie et de la Russie. Elle pense maintenant avoir rassemblé des forces supérieures. Ce n'est pas une garantie de paix.*

La sécurité de la France

La Tchécoslovaquie contribuait à garantir la sécurité de la France.

Hitler savait que, s'il attaquait la France, la Tchécoslovaquie, qui n'a jamais manqué à sa parole, serait à nos côtés.

Les avions partis de Prague pouvant atteindre en quelques heures les grandes villes allemandes, toute tentative de bombardement sur Paris aurait provoqué en riposte le bombardement de Berlin : **Paris était protégé par Prague.** Hitler est délivré de cette préoccupation.

Les centaines de milliers de soldats allemands que l'armée tchécoslovaque devait retenir devant elle, Hitler peut désormais les envoyer sur les frontières de la France : **du fait que nous avons abandonné la Tchécoslovaquie, ce sont nos enfants qui devront subir le choc de ces troupes allemandes.**

Tandis que les forces allemandes se sont accrues, la force de résistance française a diminué. **Ainsi la guerre contre la France devient pour Hitler plus facile et plus tentante.**

Cela est si vrai qu'au lendemain de Munich le gouvernement français augmente les dépenses militaires sur terre, sur mer et dans les airs. En exigeant du peuple de nouveaux sacrifices pour les armements — en attendant la prolongation probable de la durée du service — **ceux qui ont prétendu garantir la paix en signant l'accord de Munich reconnaissent eux-mêmes qu'elle est moins sûre qu'auparavant.**

LE PRESENT CAHIER, QUI CONTIENT 48 PAGES AU LIEU DE 32
PORTE LES NUMEROS 19 ET 20

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

LE COMITE CENTRAL PENDANT LA CRISE

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 7 juillet 1938

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Présents : MM. Basch, Guernut, Hérol, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Collette-Kahn, MM. Barthelemy, Caillaud, Casati, Corcos, Gérin, Grumbach Hadamard, Picard.

Excusés : MM. Bourdon, Sicard de Plauzoles, Mme Viollis, MM. Damalix, Gombault, Hersant, Jouhaux, Mathieu, Planche, D^r Platon, Prudhommeaux, Appleton, Jardillier.

Mort de M. Otto Bauer

M. VICTOR BASCH rappelle le rôle considérable joué par M. Otto Bauer, leader du parti socialiste autrichien, dans la vie de son pays et de l'Europe tout entière.

Le Comité adresse l'expression de toute sa sympathie à la famille de M. Otto Bauer.

Démission de M. Gueutal

M. VICTOR BASCH donne connaissance au Comité Central d'une lettre de M. Gueutal donnant sa démission, pour raisons personnelles, de membre non-résidant du Comité.

Le Comité, unanime, prie le Bureau de demander à M. Gueutal de revenir sur sa décision.

Paris 20^e (Situation de la Section)

La Section de Paris 20^e ne s'est pas réunie depuis très longtemps. Elle ne répond à aucune lettre.

Le Secrétariat général a reçu des plaintes de ligues de la Section et d'autres Sections de la Seine. La Fédération, saisie dès le début de mars, a négligé de répondre jusqu'à la fin de juin. A cette date, M. Caillaud a fait savoir qu'il allait s'occuper de la Section du 20^e. Le Bureau demande à M. Caillaud s'il compte s'en occuper enfin.

M. CAILLAUD indique qu'il est déjà saisi et qu'il fera le nécessaire pour reconstituer la Section de Paris-20^e.

Sous-Officiers Républicains. — Banquet

M. CAILLAUD rappelle que les sous-officiers républicains avaient invité le Comité Central à leur banquet. Or, le Comité ne s'est pas fait représenter. M. Caillaud a été prié de faire part au Comité des regrets des organisateurs.

Le Secrétaire général répond que M. Victor Basch était invité, mais non pas le Comité Central. M. Basch n'étant pas libre, a adressé aux sous-officiers républicains une lettre d'excuses et de sympathie.

Congrès 1938

Le Secrétaire général indique à nouveau au Comité que la situation financière difficile dans laquelle se trouve la Ligue ne permet pas d'assurer les frais d'une nombreuse délégation du Comité Central au Congrès d'Avignon.

Seuls les rapporteurs et quelques membres du Comité pourront recevoir une indemnité. Les autres membres du Comité, qui pourront faire les frais de leur déplacement, sont cordialement invités au Congrès. Dès à présent, M. Ferdinand Hérol et Mme Collette-Kahn ont accepté de s'y rendre dans ces conditions.

La Conférence d'Evian sur la répartition des réfugiés

M. VICTOR BASCH rappelle qu'une Conférence pour la répartition des réfugiés politiques siège actuellement à Evian. Cette conférence doit s'occuper spécialement de la situation des réfugiés d'Allemagne. C'est la une question, dont une organisation comme la Ligue ne peut se désintéresser. Il eût été naturel que la Ligue, qui consacre une grosse part de son activité à la défense des étrangers, fût représentée à Evian. Elle a été arrêtée par les frais que cela eût entraînés et aussi par le fait qu'il s'agit d'une conférence intergouvernementale où les groupements privés ne sont pas admis. Mais il eût été possible d'avoir, en marge de la Conférence, des entretiens utiles avec des personnalités étrangères.

Il a été proposé qu'à l'issue de cette Conférence, fût constitué un Comité permanent, dont le siège serait à Paris. A ce moment, la Ligue pourrait demander à y collaborer.

Certaines associations se sont rendues à Evian, ont essayé de faire tenir des mémoires à la Conférence. M. Basch ne sait pas jusqu'à quel point elles pourront se faire entendre.

M. GRUMBACH indique que des divergences profondes se sont manifestées au sein de la Conférence dès sa première séance. Alors qu'on n'avait prévu cette Conférence que pour résoudre la question des réfugiés allemands, certains ont proposé de traiter tout le problème des réfugiés politiques de toutes les nations.

M. VICTOR BASCH observe que ce sont les réfugiés italiens qui l'ont demandé.

M. GRUMBACH ajoute qu'il n'est pas sûr qu'une commission permanente soit nommée, qu'une telle commission ferait double emploi avec les organismes permanents de la Société des Nations et que la Ligue n'aurait rien à faire d'utile à Evian. Elle a agi sagement en n'y envoyant pas de délégation.

Les décrets-lois

En application de la loi du 13 avril dernier, le gouvernement a publié une série de décrets-lois qui, par leur nombre et par leur nature, rappellent ceux du gouvernement Laval.

La délégation de pouvoirs donnée au gouvernement était très précise.

Par une loi intitulée « loi tendant au redressement financier », le Parlement a autorisé le gouvernement « à prendre par décrets délibérés en conseil des ministres les mesures qu'il juge indispensables pour faire face aux dépenses nécessitées par la défense nationale et redresser les finances et l'économie de la nation ».

Ne tenant aucun compte de la limitation inscrite dans la loi, le gouvernement a profité des pouvoirs qui lui étaient donnés pour légiférer à la place du Parlement. De nombreux décrets n'ont aucun rapport, même lointain, avec le redressement financier

(décrets-lois sur les étrangers, sur la suppression du bague, sur l'espionnage, etc...).

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture au Comité d'un projet de manifeste préparé par les conseils juridiques.

Le Comité approuve unanimement ce texte et décide de le publier dans un prochain numéro des Cahiers.

M. VICTOR BASCH demande si les décrets-lois Laval ont jamais été ratifiés par le Parlement.

M. ROGER PICARD répond que le Parlement n'a jamais discuté les décrets-lois Laval, non plus d'ailleurs que ceux de Poincaré. Il suffit, pour que la loi soit observée que la ratification ait été demandée aux Chambres par le dépôt d'un projet de loi dans un certain délai.

M. HENRI GUERNUT ne blâme pas le principe même des décrets-lois, mais la Ligue devrait profiter de l'abus qui en a été fait à plusieurs reprises depuis plusieurs années pour définir une doctrine démocratique des décrets-lois. Ils sont justifiés lorsqu'il convient d'agir rapidement et à de certaines offensives d'opposer des parades instantanées. Mais la Chambre, lorsqu'elle délègue ses pouvoirs au gouvernement, doit indiquer quels décrets-lois il convient de prendre, en déterminer les lignes générales, préciser qu'ils devront être ratifiés dans un certain délai, faute de quoi ils deviendront caducs.

Il n'y a pas abdication des pouvoirs du Parlement lorsque celui-ci donne une délégation précise et limitée et lorsqu'il contrôle l'usage qui en a été fait.

Que convient-il de faire ? Suivant M. Guernut, il est possible d'attaquer en Conseil d'Etat les décrets-lois qui ne paraissent pas conformes à la délégation de pouvoirs donnée par les Chambres. La Ligue devrait en provoquer, en seconder l'initiative.

En ce qui concerne la limitation des revues de presse radiophoniques (qui, d'ailleurs, n'a pas été ordonnée par décret-loi, mais par une simple décision gouvernementale), il conviendrait d'entreprendre une grande campagne de meetings dans tout le pays.

La Ligue serait dans son rôle en défendant la liberté et elle serait suivie par toute l'opinion.

M. CORCOS est heureux d'avoir entendu ce manifeste qui marque le retour de la Ligue à son activité normale. Il pense qu'il y aurait un intérêt à présenter séparément chacun des points que traite ce rapport : question des étrangers, question de l'espionnage, etc...

La Ligue doit faire campagne contre les décrets-lois, et ce, en usant des arguments qui répondent aux préoccupations de l'opinion publique.

M. CORCOS ne pense pas qu'on puisse intéresser l'opinion en lui disant que la Chambre a été dépossédée de ses prérogatives. Il y a dans une partie du public une désaffection totale à l'égard du Parlement et pour ce public — très nombreux — les décrets-lois sont populaires, précisément dans la mesure où ils déposaient le Parlement. Si les objets visés par les décrets avaient été soumis aux Chambres, rien n'aurait jamais été voté. Il est temps de donner à la démocratie des moyens de s'exprimer autres que le Parlement, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, lourd instrument aux délibérations infécondes. Si non le jeu est en vérité facilité aux gouvernements totalitaires.

M. GRUMBACH proteste contre les paroles que vient de prononcer M. Corcos. M. Grumbach ne comprend pas qu'on ait pu les tenir au sein du Comité.

Si M. Corcos est persuadé de l'incapacité du Parlement, qu'il en demande franchement la suppression.

En ce qui concerne les décrets-lois, il est certain que le gouvernement a faussé la formule. Lorsque la Chambre se réunira, la question de l'usage qui a été fait des pouvoirs accordés par la loi du 13 avril devra être discutée.

En ce qui concerne la limitation des informations radiophoniques, M. GRUMBACH pense qu'on pourrait

obtenir que cette mesure fâcheuse soit rapportée. Il propose une démarche immédiate auprès du président du Conseil, avant la réunion du Conseil des ministres qui doit se tenir le lendemain matin.

M. EMILE KAHN accepte de faire cette démarche par téléphone, le 8 juillet à la première heure.

M. EMILE KAHN pense que M. Corcos se trompe gravement s'il croit que l'opinion qu'il vient d'exprimer sur le Parlement est partagée par les milieux républicains et notamment par la Ligue.

M. Corcos a traduit l'opinion de toute cette fraction du public qui est empoisonnée par la presse fasciste. Chez les républicains, les décrets-lois soulèvent une indignation unanime.

En ce qui concerne le recours au Conseil d'Etat, M. KAHN rappelle que la Ligue l'a tenté lors des décrets-lois Laval de 1935. Le pourvoi qu'elle a soutenu a été rejeté. Le Conseil d'Etat n'a plus son indépendance d'autrefois ; il ratifie maintenant les abus de pouvoir.

M. ROGER PICARD estime que ce n'est pas une raison pour ne pas tenter l'expérience une seconde fois. Il n'est pas mauvais de faire la démonstration que les Cours supérieures ne jugent plus aujourd'hui suivant le droit, mais suivant l'opportunité ou les suggestions de l'ambiance politique.

M. ROGER PICARD pense, d'autre part, comme M. Corcos, qu'une partie de l'opinion se détache du régime parlementaire. C'est un fait et on ne peut le nier. Quant à lui, partisan décidé de ce régime, il souhaiterait en voir les méthodes et le fonctionnement modifiés et améliorés.

M. VICTOR BASCH, après M. Grumbach, proteste contre les paroles de M. Corcos.

Faire le procès du parlementarisme comme il l'a fait, c'est déclarer que les procédés des Etats totalitaires sont supérieurs à ceux de la démocratie, qu'il faut renoncer à la démocratie et se rallier au fascisme.

M. CORCOS s'élève contre cette interprétation de sa pensée : il soutient non pas qu'il faut abandonner la démocratie, mais, au contraire, qu'il faut la renforcer pour éviter de tomber dans le fascisme. Il demande où l'on a le devoir de dire ces choses, qui commencent à être dites partout, sinon au Comité Central de la Ligue.

Les ligueurs, poursuit M. BASCH, sont attachés au régime parlementaire. Certes, les délibérations du Parlement sont trop lentes, mais ce qui crée sa supériorité, c'est qu'il peut être réformé. Il l'a été déjà et ne mérite pas la condamnation qu'a prononcée M. Corcos. Nous devons défendre de toutes nos forces ce régime qui est la condition de la liberté.

M. CASATI déclare que la France n'aura bientôt plus grand-chose à envier au fascisme. Sous des étiquettes différentes, elle aura un régime à peu près analogue.

L'opinion républicaine est inquiète de constater que le Parlement ne se réforme pas et que les décrets-lois contre lesquels la Ligue proteste, à juste titre, ont été autorisés par la Chambre de rassemblement populaire.

M. VICTOR BASCH reconnaît qu'il y a eu un abus de pouvoir indéniable, mais on ne peut, sans exagération, en prendre prétexte pour accuser notre gouvernement de fascisme.

M. BASCH souhaite que ceux qui prétendent que la France n'a plus rien à envier au fascisme, aillent seulement passer quinze jours en Allemagne.

M. ROGER PICARD critique, lui aussi, la formule employée par M. Casati. Il faut constater cependant qu'un régime bureaucratique tend à remplacer peu à peu en France le régime parlementaire.

M. GRUMBACH déclare que le gouvernement avait le droit de clore la session à la date où il l'a fait et qu'il n'a pas violé la Constitution.

Il ne faut pas oublier que la démocratie lutte, à

l'heure actuelle, dans des conditions très difficiles. Le Parlement ne peut pas remplir tout son rôle, pas plus, d'ailleurs, que la Société des Nations.

Faut-il prétendre pour cela que le parlementarisme est mort ? M. GRUMBACH ne le croit pas. Nous traversons des temps dramatiques, mais nous pourrions, si nous le voulons et nous devons sauver le parlementarisme, instrument indispensable de tout régime démocratique.

M. CAILLAUD demande quelle décision a été prise sur les deux propositions faites par M. Henri Guernut : 1° interdire des pourvois en Conseil d'Etat contre certains décrets-lois ; 2° mener une campagne de meetings pour le respect de la liberté.

M. VICTOR BASCH ne croit pas que l'action en Conseil d'Etat soit heureuse. Il serait fâcheux, pour le prestige de la Ligue, de perdre à nouveau un procès.

M. HENRI GUERNUT demande que la question soit étudiée plus à fond et notamment que M. Maurice Hersant soit consulté. Il pourrait indiquer quels décrets-lois pourraient être attaqués avec quelque chance de succès. La Ligue n'a pas qualité pour agir elle-même, mais elle pourrait rechercher les personnes aptes à intenter un pourvoi et les assister.

En ce qui concerne l'organisation de meetings, M. BASCH pense qu'il est difficile, en cette saison, de réunir un public important. Il faudrait attendre le mois d'octobre.

Le Comité décide de consulter M. Maurice Hersant sur la possibilité d'attaquer en Conseil d'Etat certains décrets-lois.

L'affaire du G.S.A.R

Le SECRETAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'un projet de résolution contre l'étouffement de l'affaire du C.S.A.R. (Voir *Cahiers* 1933, page 430).

M. GRUMBACH rappelle que la délégation des gauches a multiplié les démarches dans le même sens.

Le gouvernement a répondu que les poursuites étaient rendues difficiles et que les mises en liberté provisoire étaient inévitables en raison de la « loi Guernut ».

M. GUERNUT s'élève contre cette légende. Il n'est pas l'auteur du texte. La proposition de loi sur les garanties de la liberté individuelle a été déposée par Clémenceau. La Ligue tout entière a décidé d'en demander le vote. Les deux Chambres l'ont votée, à l'unanimité. Cette loi a d'ailleurs été abrogée en 1935 et rien ou presque n'en subsiste plus aujourd'hui. Il est impossible de trouver dans la loi actuelle une excuse à la mollesse des poursuites et aux libérations contre lesquelles proteste l'opinion républicaine.

Il y a, en réalité, un duel entre le gouvernement et la magistrature. Le gouvernement donne aux Parquets l'ordre de s'opposer aux libérations. Les magistrats ne sont pas fâchés de montrer leur indépendance en prenant des décisions contraires.

M. VICTOR BASCH observe que d'après les renseignements qu'il a eus, il y aurait peu de choses dans les dossiers.

M. HENRI GUERNUT répond que les dossiers sont toujours vides quand on ne prend pas le soin de les remplir.

M. CORCOS approuve entièrement la protestation qui est soumise au Comité et dont la rédaction est remarquable. Mais il pense qu'il ne suffit pas de voter un ordre du jour, il faut demander des comptes au gouvernement.

M. EMILE KAHN n'est pas persuadé que les magistrats soient seuls responsables, comme on cherche à le faire croire.

M. Kahn expose l'affaire de Bayonne. Une affaire de contrebande d'armes à la frontière espagnole avait amené, en février, l'arrestation d'un certain nombre de trafiquants. Cette affaire paraissant être en relations avec l'affaire du C.S.A.R., le juge d'ins-

truction près le tribunal de la Seine avait demandé le dossier. Les renseignements fournis à la Ligue lui permettaient de penser qu'il y avait un lien entre les deux affaires et elle avait demandé que les deux dossiers fussent liés.

Le ministre de la Justice a répondu « qu'il n'y avait pas, entre ces deux procédures, un lien de connexité pouvant permettre d'envisager le dessaisissement du juge d'instruction de Bayonne au profit de celui de Paris ».

L'affaire a donc été jugée à Bayonne. Or, dans son réquisitoire définitif, l'avocat général a précisé que les armes saisies étaient en tous points identiques à celles qui ont été saisies dans diverses villes de France aux mains de plusieurs membres d'un même parti politique.

Le lien entre les deux affaires est donc reconnu par le Parquet lui-même. La réponse du gouvernement indique une volonté délibérée de ne pas poursuivre (voir Bureau 23 juin, *Cahiers* 1933, page 457).

M. CORCOS indique à son tour qu'il a fait dans la même affaire des démarches auprès des deux ministres précédents. Il les a questionnés sur des faits graves. Les ministres précédents ont eu la même attitude que le ministre actuel.

Le projet de résolution présenté par M. Emile Kahn est voté à l'unanimité. (*Cahiers* 1933, page 430).

Séance du 9 septembre

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Loi de 40 heures (Modification). — Le décret du 30 août autorisant des heures supplémentaires dans le cadre de la semaine de 40 heures, a soulevé dans les milieux de gauche une vive émotion. Le Président a demandé aux conseils juridiques de la Ligue d'examiner si ce décret est légal.

Leurs rapports seront soumis au Bureau dès sa prochaine séance.

Section de Paris-9^e (Une lettre de M. André Cahen). — M. André Cahen a présenté au Congrès une motion qui a été écartée à l'unanimité moins six voix. Par une lettre du 29 août, il demande que la même question soit reprise et proposée à l'étude des sections sous forme de question du mois.

Pour son compte, M. Victor Basch ne pense pas qu'il puisse être donné suite à cette proposition. La motion présentée au Congrès par M. André Cahen contient des attaques violentes contre la démocratie et le parlementarisme et elle a été repoussée au Congrès d'Avignon à la quasi unanimité. Elle est contraire à l'idéologie de la Ligue telle qu'elle a été définie par le Congrès de 1934.

Affaire du G.S.A.R. — La Ligue avait demandé, le 5 juillet, au ministre de la Justice s'il était exact qu'une liste d'officiers en activité de service, qu'on donnait comme affiliés au G.S.A.R. aurait été communiquée, plusieurs mois auparavant, aux autorités judiciaires. Elle avait exprimé le désir de savoir si la nouvelle était exacte et, dans l'affirmative, si les officiers mis en cause avaient été interrogés. (*Cahiers* 1933, p. 532.)

Le Garde des Sceaux a adressé au Président, à la date du 22 août, la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu m'exprimer le désir de savoir s'il est exact que des officiers en activité de service aient participé à un complot contre la sûreté de l'Etat dans l'affaire dite du G.S.A.R. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, d'après les renseignements fournis à ma Chancellerie par M. le Procureur général près la Cour d'Appel de Paris, que les investigations du magistrat instructeur n'ont pas fait apparaître, en l'état actuel de l'information, l'existence de charges de nature à justifier, contre des officiers en activité de service, une inculpation quelconque du chef d'un des crimes ou délits qui font l'objet de la procédure en cours. »

Affaire Bogitch. — Un ingénieur français, M. Bogitch arrêté en U.R.S.S. n'a pas donné de ses nouvelles depuis de longs mois. Sa famille, légitimement inquiète, a saisi la Ligue qui a adressé à M. Litvinov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères, la lettre suivante :

« Monsieur le Commissaire du Peuple,

« La Ligue des Droits de l'Homme ne croit pas devoir vous cacher plus longtemps la très grande émotion qui règne dans les milieux français les plus attachés au maintien et au resserrement des relations amicales avec l'U.R.S.S.

« La situation d'un certain nombre de citoyens français retenus en U.R.S.S., incarcérés sans en connaître les motifs, mis au secret sans pouvoir correspondre avec leur famille, étouffe et inquiète.

« On nous signale, en particulier, le cas d'un ingénieur, M. Bogitch, arrêté il y a neuf mois, et sur le sort duquel sa femme n'a jamais pu obtenir le moindre renseignement.

« Il ne nous appartient pas de nous ingérer dans les affaires intérieures du gouvernement de l'U.R.S.S., mais nous croyons avoir le droit de demander qu'un homme arrêté sache de quel délit il est accusé, qu'il puisse confier le soin de sa défense à un avocat, qu'il soit mis à même de correspondre avec sa famille.

« Nous savons que des campagnes de presse s'organisent, qu'elles sont de nature à porter le plus grand dommage à la politique d'entente qui est la nôtre comme elle est la vôtre. Nous sommes persuadés qu'une mesure de bienveillance prise à l'égard de M. Bogitch ferait beaucoup pour dissiper un malaise que nous ne saurions vous dissimuler et pour raffermir les amitiés aujourd'hui chancelantes.

« Veuillez agréer... »

Service Juridique et Social pour les réfugiés allemands. — Le Service juridique et social pour les réfugiés allemands, qui fonctionnait sous le contrôle de la Ligue allemande, qui se chargeait des enquêtes sur les étrangers provenant d'Allemagne, et réclamant la qualité de réfugiés politiques, vient d'informer la Ligue qu'il est obligé d'interrompre son activité. Ne pouvant réunir les fonds nécessaires à son fonctionnement, le Service juridique a dû fermer son bureau.

Le Service juridique allemand avait rendu depuis le début de l'émigration de très réels services et le Bureau regrette qu'il soit contraint d'interrompre son activité.

Affaire Michaud. — La Ligue a été informée par la Section de Draveil, des circonstances dans lesquelles M. Paul Michaud, qui avait été l'objet de mauvais traitements de la part d'un certain nombre d'habitants de Draveil, avait été amené à se suicider.

Les auteurs des mauvais traitements, poursuivis, ont été acquittés par le tribunal correctionnel. Cette affaire a soulevé dans la région une vive émotion. La Section de Draveil déclare que l'affaire a été mal jugée, que la justice a été induite en erreur à la suite de certaines manœuvres d'un gendarme. La famille de Paul Michaud a porté plainte contre le gendarme. Le dossier a été très attentivement étudié par les conseils juridiques de la Ligue. Les faits sont troublants. Cependant, le dossier n'est pas tout à fait complet et le Bureau ne peut formuler un avis définitif. Une démarche sera faite pour que l'instruction de la plainte de la famille Michaud contre le gendarme soit menée avec la plus grande diligence et le plus grand soin.

Séance du 15 septembre 1938

COMTE

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Bayet, Bourdon, Langevin, Sicard de Plauzoles, Vice-Présidents ; Mme Odette René-Bloch, MM. Brenier, Georges Buisson, Caillaud, Cudenet, Gombault, Gouguenheim.

Excusés : MM. Guernut, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Suzanne-Collette Kahn, M. Baylet, MM. Guerry, Gueutal, Joint, Jacques Kayser, Hadamard, Paul Perrin, Racamond.

La situation internationale

M. VICTOR BASCH s'est demandé s'il convenait de réunir le Comité Central. Un certain nombre de ses membres ne sont pas encore rentrés à Paris et le Comité risquait de n'être pas en nombre utile pour délibérer.

Ne convenait-il pas, d'autre part, dans la situation actuelle, de laisser agir le gouvernement sans risquer d'aggraver, par des manifestations indiscrettes ou intempestives, les difficultés avec lesquelles il est aux prises.

Après le discours de Nuremberg, M. Victor Basch a pensé que la situation était plus claire. Il a décidé de convoquer le Comité Central, mais le brusque départ de M. Neville Chamberlain, pour Berchtesgaden, a de nouveau replongé l'opinion dans l'attente et dans la perplexité. Les événements se succèdent à un rythme si précipité que les déclarations qu'on peut faire et les opinions qu'on peut émettre se trouvent instantanément dépassées. Cependant tous les partis politiques et de nombreux groupements, notamment la C.G.T. ont fait des déclarations. Le Président pense que la Ligue doit en faire une, elle aussi.

M. Basch a estimé tout d'abord que, quoi qu'il pût arriver, il convenait de saluer l'initiative prise par M. Neville Chamberlain. La situation était telle qu'une catastrophe semblait imminente. M. Chamberlain a tenté une démarche désespérée pour sauver la paix. S'il n'aboutit pas, il aura au moins démontré que l'Allemagne a le dessein de fonder son hégémonie sur les ruines de l'Europe et de la civilisation.

Le discours d'Hitler à Nuremberg, discours très habile, a mis la France dans une situation assez délicate : Hitler a affirmé qu'il ne revendiquait pas l'Alsace-Lorraine ; il s'est appuyé sur le principe des nationalités. Par là il s'est montré extrêmement adroit car, d'une part, nous avons toujours soutenu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; d'autre part, il est exact que les Sudètes ont réclamé, dès 1919, un plébiscite en vue de leur rattachement à l'Autriche. Quelque doute qu'on puisse avoir sur la sincérité de ce discours, les thèses qu'il développe pouvaient ébranler les gens qui connaissent mal l'histoire contemporaine, et qui ne voient que le présent sans se préoccuper de l'avenir.

Beaucoup d'excellents ligueurs déclarent : « Si la France est attaquée, nous la défendrons, mais nous refusons de nous battre pour la Tchécoslovaquie », ne voyant pas que ce conflit nous intéresse directement, que la Tchécoslovaquie est un bastion qui s'oppose à l'hégémonie allemande. Si ce bastion est emporté, les autres le seront ensuite, mais il est assez difficile de le faire comprendre au Français moyen.

Nous sommes partisans de la paix, mais non de la paix à tout prix. Devons-nous rester silencieux ? Le sort de l'Europe va se décider d'ici quelques jours. Il est à craindre que par la guerre civile intérieure, l'Allemagne ne mette la Tchécoslovaquie dans l'impossibilité de vivre.

Nous devons saluer la courageuse intervention de Chamberlain. Nous devons rappeler que nous avons toujours soutenu que la Tchécoslovaquie devait faire toutes les concessions, sauf celles qui porteraient atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique du pays. On ne peut la contraindre ni à adhérer au nazisme, ni à renoncer à ses alliances

Ce serait démanteler l'Europe centrale et balkanique. M. Victor Basch pense que la Ligue doit le dire. (1)

M. GOUGUENHEIM. — Le Comité Central manquerait à tous ses devoirs s'il ne saluait pas le geste généreux de M. Neville Chamberlain. Certains ont dit : c'est une humiliation. Oui, sans doute, c'est une humiliation de se présenter devant un assassin qui, non seulement a tué de ses propres mains, mais qui a massacré des races entières. Cependant, il y a quelques jours, la paix agonisait et peut-être le geste courageux de Chamberlain pourra empêcher une conflagration générale. Si Hitler se refuse à sauver la paix, il en portera la responsabilité devant l'Histoire. Est-il humiliant au fond, de faire une démarche même pénible, pour sauver la paix ?

M. Gouguenheim est persuadé que si Briand s'était trouvé dans la même situation, il eut fait la même démarche. Le résultat de cette entrevue n'est pas encore connu. Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que l'attitude de Chamberlain en présence de Hitler, soit plus ferme qu'elle ne l'a été en d'autres circonstances. On ne lui pardonnerait pas de céder. M. Victor Basch a fait justice du sophisme de Hitler invoquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est, en l'espèce, un mensonge historique, géographique, ethnologique. Jamais les habitants des Sudètes n'ont fait partie d'une nation distincte ; jamais ils n'ont appartenu à l'Empire allemand ; ils ont toujours été rattachés à la Bohême. Les auteurs du traité de Versailles n'ont commis aucune erreur, ni historique, ni géographique, en créant la République tchécoslovaque, qui n'est nullement une création artificielle. Que les Sudètes aient un esprit particulariste, c'est possible, mais jamais l'Allemagne n'a eu aucun droit sur ce territoire. Ce qui est très grave, c'est que l'homme de la rue croit qu'il va se battre pour la Tchécoslovaquie ; il faut lui expliquer qu'il va se battre pour empêcher le triomphe de la politique de Mussolini et de Hitler. Il n'est personne, parmi nous et nos amis, pour contester que la liberté prime tout, personne qui accepterait de vivre dans l'atmosphère étouffante du Reich et de l'Italie d'aujourd'hui. Quantité de jeunes gens dont l'esprit a été faussé par la lecture de « l'Action française » et de certains journaux pacifistes d'extrême-gauche, soutiennent des thèses pernicieuses contre lesquelles nous ne lutterons jamais assez.

En résumé, M. Gouguenheim demande à la Ligue de saluer le geste de M. Chamberlain, auquel s'est associé le gouvernement français, et, en second lieu, d'édition un tract qui étudierait de façon objective la question tchécoslovaque, qui examinerait et confronterait les thèses en présence, afin d'éclairer l'opinion publique. Ce faisant, la Ligue aura accompli son devoir.

M. Gouguenheim regrette que les membres du Comité Central ne soient pas ce soir plus nombreux.

(1) En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance du 15 septembre, M. GUEUTAL écrit :

« Je m'associe par avance aux résolutions que pourront voter nos collègues, en souhaitant, encore une fois, que la Ligue prenne l'initiative d'un appel aux hommes de tous les pays pour les adjoindre à la Paix. Qu'on utilise la radio, que tous les chefs les plus autorisés des groupements pacifistes de ce pays, invités par notre Président, prennent la parole avec lui. Que ces appels soient traduits dans les langues les plus importantes. Que l'idée d'une conférence internationale soit lancée au monde, dans laquelle seront examinés les grands problèmes de tous ordres qui divisent les nations. Toutes les ententes, comportant même des sacrifices nationaux, tous les compromis valent mieux que la guerre. Chacun le sait. Et il n'y aurait aucun déshonneur, pour quelque nation que ce soit, à témoigner ainsi d'une bonne volonté de paix par de réciproques concessions, devant la conscience du monde. Les objections ? Je les entends : « A quoi bon ? Vous êtes naïf ! vous vous heurterez toujours aux mêmes intransigences ? » — Qui sait ? Et puis qu'importe ! Un cri d'alerte désespéré peut avoir son écho, et son efficacité. »

Il sait que lui-même a été très longtemps sans assister aux séances, mais il n'a pas dépendu de lui d'y être présent et, dans les circonstances graves que traverse le pays, il est venu dès que le Comité s'est réuni.

M. GEORGES BOURDON considère que le voyage de M. Neville Chamberlain n'est qu'un épisode. Quant à lui, il regarde cette initiative comme une faute, mais la Ligue doit examiner la question de plus haut.

Le peuple tchèque s'est de tout temps opposé à la poussée du germanisme vers l'Orient, ainsi qu'aux invasions des Turcs et des Magyars. Il constitue, pour l'Allemagne, un ennemi historique à détruire. Le permettrons-nous ? Une fois la Bohême disparue, c'est l'hégémonie allemande installée sur l'Europe. C'est le destin de notre pays qui se joue en ce moment, et si la guerre éclatait, il serait faux de dire, comme certains le font, que nous nous battons pour la Tchécoslovaquie, pas plus que nous ne nous sommes battus, en 1914, pour la Serbie. La situation est identique à ce qu'elle fut en 1914 à la veille de la guerre. Malheureusement, Hitler est beaucoup plus fort que ne l'étaient, alors, les dirigeants allemands, et M. Bourdon craint que M. Neville Chamberlain ne soit pas de taille à discuter avec lui. Aussi lui paraît-il nécessaire que la Ligue, sans tarder, se prononce avec énergie contre les attentats qui se préparent.

On a pu craindre une invasion de la Tchécoslovaquie par l'armée allemande. Il semble aujourd'hui qu'on doive redouter davantage que la Tchécoslovaquie ne se dissocie, sous la pression allemande.

M. Bourdon est soucieux de ne pas gêner les efforts du gouvernement. Il propose qu'une résolution soit rédigée sans retard pour proclamer la volonté française de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Tchécoslovaquie.

M. GEORGES GOMBAULT est d'accord sur beaucoup de points avec les membres du Comité qui ont exprimé leur opinion avant lui.

Le discours de Nuremberg doit provoquer la plus sombre inquiétude. L'opinion française, mal ou insuffisamment informée, l'a cru rassurant. Hitler a posé nettement la question d'Alsace, alors qu'on a voulu croire qu'au contraire, il déclarait la question réglée.

Qu'allons-nous faire ? Les événements vont très vite. M. Gombault propose que la Ligue rédige une résolution tout de suite et que, ultérieurement, elle retienne la proposition de M. Gouguenheim et qu'elle explique à l'opinion ce qu'est le problème tchécoslovaque. Dans la résolution, il faudra dire que nous prenons acte des concessions du gouvernement tchécoslovaque, que nous écartons le plébiscite et souligner que Hitler opprime ses propres minorités.

M. CUDENET. — Quand notre ordre du jour sera publié, on connaîtra les résultats de l'initiative de M. Chamberlain ; à ce moment, nous saurons s'il convient ou non que la Ligue salue cette initiative. M. Cudenet, pour sa part, craint que M. Chamberlain ne propose une résurrection du pacte à quatre, ce qui serait extrêmement dangereux.

La Ligue doit rappeler que la France a toujours honoré sa signature. Si aujourd'hui elle la renie, elle portera un coup mortel à la réputation d'honneur de toutes les démocraties. La France a signé un traité avec la Tchécoslovaquie, elle a signé le Pacte de la Société des Nations ; si elle ne défend pas une nation qui est attaquée et envers qui elle a des engagements, elle ne sera défendue par personne le jour où elle sera attaquée à son tour. L'honnêteté coïncide avec l'intérêt.

La France a toujours réclamé la paix indivisible, la sécurité collective. Elle doit maintenant passer aux actes. Ce coup de force contre la Tchécoslovaquie est le quatrième auquel Hitler se livre en deux ans. Si nous le permettons, c'est la consécration de la primauté de la force. Nous devons refuser de nous soumettre à la force. Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes invoqué par Hitler est une

dérision. Quand le peuple allemand disposera de lui-même, on pourra envisager de laisser d'autres collectivités disposer d'elles-mêmes en faveur du peuple allemand.

M. LANGEVIN considère le geste de M. Neville Chamberlain comme très inquiétant car il risque de mettre la France dans une situation très difficile. Il convient, avant de l'apprécier, d'en attendre les résultats et M. Langevin ne pense pas qu'il soit utile que la Ligue y fasse allusion dans la résolution qu'elle doit adopter ce soir. Rappelons nos principes, disons qu'il est scandaleux que la France et l'Angleterre qui sont les deux plus sérieux soutiens de la Société des Nations négocient directement avec Hitler sans saisir l'organisme de Genève, alors qu'il est précisément en session.

M. VICTOR BASCH constate que tous les membres du Comité Central sont d'accord, sauf sur le point de savoir s'il convient ou non de féliciter M. Chamberlain.

M. BASCH personnellement, bien qu'il n'ait pas de très grandes illusions sur le résultat de cette démarche, serait d'avis de la faire, car elle a permis à des millions d'êtres humains de reprendre espoir, et, dans les circonstances actuelles, c'est quelque chose.

Quoi qu'il en soit, la sagesse élémentaire commande d'attendre, pour arrêter une résolution, le résultat de l'entrevue en cours. Si M. Chamberlain a obtenu quoi que ce soit, nous serons heureux d'en prendre acte.

M. BAYET déclare que depuis quelques jours une panique bien naturelle régnait en Allemagne, que les dirigeants allemands le savent et qu'ils ne seront exigeants que dans la mesure où les démocraties céderont. Quant à la démarche de M. Chamberlain, il n'est nullement certain que la France l'ait demandée ; et le gouvernement français ne sait pas exactement dans quel sens les conversations seront menées. Il n'est pas bon pour la paix que M. Chamberlain, au nom de l'Angleterre et de la France, se présente en vaincu devant Hitler.

M. GOMBAULT observe que si l'Angleterre voulait céder aux menaces allemandes, elle pouvait le faire sans que M. Chamberlain aille personnellement à Berchtesgaden.

M. BAYET ne croit pas que l'opinion anglaise admettrait une capitulation. Il ne comprend pas que quelqu'un puisse fonder un espoir valable sur la démarche de M. Chamberlain. C'est un pas vers la défaite. La question d'Alsace n'est pas seulement posée, comme le disait M. Gombault : c'est bien pis : Hitler, sous une forme négative qu'il n'emploie pas d'ailleurs pour la première fois, nous a fait connaître clairement qu'il tient les Alsaciens pour des « Allemands ». Nous allons de capitulations en capitulations. Nous recommençons la politique de non-intervention en Espagne. La Ligue doit le crier et le crier tout de suite. Dans les moments où l'opinion est indécise, on peut agir sur elle en parlant un langage clair, et ainsi sauver la paix.

M. VICTOR BASCH espère que M. Chamberlain va déclarer à Hitler que l'Angleterre mettra toutes ses forces au service de la cause tchécoslovaque. Jamais l'Angleterre n'a reculé au moment décisif. Elle n'a laissé ni Louis XIV, ni Napoléon, ni Guillaume II s'assurer l'hégémonie en Europe ; elle ne le permettra pas davantage à Hitler.

M. BRENIER est d'accord avec ses collègues sur les conditions dans lesquelles devrait être résolu le problème tchécoslovaque, mais il constate que les membres du Comité ne sont pas aussi d'accord sur l'attitude des hommes qui s'attachent à résoudre ce problème, sur l'action qu'ils mènent et les méthodes qu'ils emploient.

Il est d'accord pour que la Ligue rédige un projet de résolution et un tract, dont les grandes lignes ont été indiquées par les membres du Comité qui ont pris la parole avant lui.

M. GEORGES BOURDON voudrait que les termes de la résolution fussent immédiatement arrêtés. La Ligue ne devant pas faire allusion à la démarche de M. Chamberlain, il n'y a pas lieu d'attendre que les résultats de cette démarche soient connus.

M. GOUGUENHEIM est du même avis. Nous n'avons pas besoin, pour rappeler les principes que nous avons proclamés depuis que la Ligue existe, d'attendre que tel ou tel événement se soit produit.

Nous renonçons à porter une appréciation sur la démarche de M. Chamberlain ; qu'il réussisse ou qu'il échoue, nos principes n'en seront pas affectés.

M. VICTOR BASCH répond qu'il est toujours obligé d'affirmer des principes et que nous sommes obligés de tenir compte de la situation de fait dans laquelle nous nous trouvons.

Personnellement, il persiste à ne pas croire à la capitulation. Mais si l'Angleterre capitulait et si elle entraînait la France, la Ligue aurait à mener une grande campagne d'opinion.

Le Comité donne mandat à MM. Victor Basch, Bayet, Bourdon, Cudenet et Gombault, de rédiger une résolution. Ils se réuniront samedi matin et la résolution sera remise aussitôt à la presse.

M. GEORGES BUISSON pense que cette décision est sage. Ce serait une erreur de faire dès ce soir une résolution où nous rappellerions simplement des principes que tout le monde connaît. Nous devons rappeler nos principes, mais à la lumière des faits.

M. BUISSON n'attend pas grand chose des négociations en cours, mais l'opinion publique y a vu une sorte de bouée de sauvetage. Il n'est pas utile que la Ligue, en exprimant ses doutes, déçoive cet espoir. Au surplus, notre résolution aura plus de poids quand la situation sera plus claire. Il ne faut pas oublier que nous aurons une bataille à mener et peut-être même contre certains de nos amis.

(Voir le texte de la résolution *Cahiers* 1938, page 531).

Séance du 22 septembre 1938

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Langevin, Sicard de Plauzoles, Georges Etienne, Boris, Bozzi, Cailaud, Corcos, Cudenet, Gombault, Grumbach, Prudhommeaux, Moutet.

Excusés : M. Emile Kahn, Mme O. Bloch, Mme S. Collette-Kahn, MM. Baylet, Hersant, Joint, Milhaud, Picard, Rivet, Appleton.

La situation internationale

M. VICTOR BASCH, en ouvrant la séance, demande à ses collègues d'être brefs dans leurs interventions (1).

(1) Lettre de M. Maurice Milhaud en date du 19 septembre :

« Ce qui se passe est effrayant. Nous sommes en train d'ouvrir les digues par lesquelles le flot des convoitises, des rancunes et des revendications nous emportera.

Ce n'est pas la France qui a parlé ; elle se laisse mener par la Grande-Bretagne. Inconscient, elle court à sa perte. L'heure est venue d'avoir l'énergie du désespoir.

Il faut tout mettre en branle pour secouer l'opinion publique. Il me semble nécessaire de prévoir une résolution émouvante du Comité Central ; une délégation du Comité auprès de Daladier pour le conjurer de ne pas livrer la France ; une affiche-appel au pays, si possible signée de tous les membres du Comité ; des meetings du Front populaire sous l'égide de la Ligue dans tout le pays et en particulier une manifestation éclatante à Paris (à moins que l'autorisation ne soit refusée) ; une démarche pressante auprès du Front populaire pour qu'il agisse fermement et que l'on sache à l'étranger que la France républicaine ne trahit pas ses engagements.

Il faudrait exiger la convocation immédiate du Parlement, car c'est une honte que dans ce pays l'on puisse prendre des décisions avant de tels consultations que les élus de la France soient consultés.

Je sais que vous êtes sur la brèche. Aussi, ces lignes ont d'autre but que de vous soutenir dans vos efforts.

Dans les circonstances présentes, il faut que notre

Nous connaissons tous les faits et nos sentiments sont les mêmes. Il s'agit uniquement d'examiner si la Ligue doit faire aujourd'hui une déclaration, et laquelle. Le Président a reçu des lettres pathétiques demandant à la Ligue de prendre parti. Il craint malheureusement que la Ligue n'ait pas la possibilité à elle toute seule de redresser l'opinion publique et il veut espérer qu'après un moment de désarroi, l'opinion se redressera d'elle-même.

Le Comité Central a adopté la semaine dernière, poursuit M. BASCH, une résolution dont j'ose dire qu'elle n'était pas mauvaise, mais qui a été immédiatement dépassée. Faut-il en faire une autre? Faut-il organiser un meeting, bien qu'il risque d'être interdit? Un meeting organisé par la Ligue seule, sans le concours des autres organisations de gauche, risque de ne pas réussir. Il faudrait au moins le concours de la C. G. T. qui, en ce moment, n'est rien moins que sûr.

Des résolutions ont été rédigées par le parti communiste, le parti socialiste et la C. G. T. Il ne semble donc pas inutile que la Ligue fasse connaître, elle aussi, son opinion.

M. VICTOR BASCH a préparé un projet dont il donne lecture au Comité.

M. BOURDON approuve entièrement cette très belle déclaration. Il voudrait seulement que la Ligue y exprime avec plus de force son indignation et sa colère. Le peuple tchécoslovaque instruit, cultivé, le

réaction soit rapide et que la protestation populaire soit profonde et véhémente. Notre dernière chance de salut est à ce prix ».

Lettre de M. Roger Picard, en date du 22 septembre 1938 : « Absent de Paris pour quelques jours encore, il ne me sera pas possible d'assister à la séance du Comité Central. Je ne l'aurai jamais plus vivement regretté qu'aujourd'hui car j'aurais éprouvé un grand réconfort à entendre ses avis, divergents peut-être, mais tous également sincères et réfléchis de nos collègues.

« Sans être bien compétent en matière de politique extérieure, j'aurais peut-être exprimé mon sentiment sur le drame qui se joue actuellement. Ce matin, en même temps que votre lettre, j'ai reçu les journaux annonçant que la Tchécoslovaquie se résignait au plan franco-britannique, lequel, autant qu'on puisse le savoir, la mutilé et lui ôte son indépendance diplomatique.

« Le sentiment que j'éprouve à un degré extrême, est celui de l'humiliation et de l'indignation. Vous connaissez mon pacifisme, ma conviction que la guerre n'a jamais rien arrangé, mais toujours tout aggravé et vous ne me considérez pas comme un belliciste si je vous avoue que j'aurais préféré voir la France et l'Angleterre résister, affirmer le droit, défendre (abstraction faite de la question de savoir si un traité quelconque nous lie encore... querelle de juristes !) un pays qu'on assassine, plutôt que de manifester une telle soumission à des exigences qui iront croissant.

« Désormais, l'Europe me paraît courir un plus grand danger que la Tchécoslovaquie elle-même. Aucune frontière n'est sûre désormais et je crains que l'humiliation d'aujourd'hui ne nous épargne pas les menaces, les dangers et ce qu'on pourra appeler l'expiation de demain. A moins que les Allemands ne deviennent subitement des hommes de parole et ne renoncent à leur romantisme impérialiste, nos faiblesses d'aujourd'hui ne peuvent qu'encourager leurs audaces de demain.

« Mais je m'excuse de me laisser aller ainsi à mes craintes, à ma tristesse et à mon indignation. Je souhaiterais que l'ordre du jour que le Comité aura voté quand vous recevrez ma lettre, reflète quelque chose de ces sentiments. Il faut, quoi qu'il arrive, que la Ligue ait fait entendre sa protestation contre l'odieuse violation du droit des gens que notre diplomatie n'a pas su empêcher et contre les méthodes d'hypocrisie et de brutalité dont, une fois de plus, l'Europe est victime de la part de l'Allemagne. »

Lettre de M. Baylet, en date du 29 septembre : « J'approuve pleinement les courageuses résolutions que vous avez prises et que vous avez bien voulu me communiquer ».

Lettre de M. Joint, en date du 29 septembre : « J'ai lu attentivement les résolutions qui ont été adoptées au cours de ces réunions, concernant la Tchécoslovaquie et la paix ; je n'ai pas besoin de vous dire que je m'y associe sans réserves, de même que je m'associe à la demande de médiation des Etats-Unis ».

peuple de l'Europe qui compte le moins d'illettrés, a été traité comme une tribu de nègres. Nous n'avons pas à critiquer les Anglais et si leur diplomatie a été brutale, ça ne regarde qu'eux. Mais la France était l'alliée de la Tchécoslovaquie. Celle-ci, en aucun cas, n'aurait renié sa signature et nous, nous avons renié non seulement le traité que nous avons signé, mais les engagements maintes fois renouvelés par tous nos hommes d'Etat.

Chacun d'entre nous se sent humilié, dégradé. On nous dira : « Prenez garde de ne pas gêner l'action du gouvernement ». Je le veux bien, mais à condition que ce gouvernement ne déshonore pas le pays.

Le Président a exprimé la crainte que la Ligue ne puisse à elle seule redresser l'opinion. La Ligue de l'affaire Dreyfus peut tout si elle le veut. Elle doit s'élever de toutes ses forces contre l'injustice qui vient d'être faite au peuple tchécoslovaque, injustice qui se double d'une sottise, car la force militaire tchécoslovaque était indispensable à la France. Mais M. Bourdon ne veut pas soulever le point de vue technique, il veut s'en tenir aux considérations purement morales et nationales.

La Ligue, à cette occasion, doit faire un retour sur elle-même. Peut-être a-t-elle eu tort de dire trop haut, de répéter trop souvent qu'elle voulait la paix. La paix seule n'est pas un but ou un idéal. L'idéal c'est la justice, l'honneur, la fraternité. Nous aurions dû le dire plus tôt, mais ne l'avons pas fait. Nous devons le faire aujourd'hui. La douleur de nos pères après la défaite de 1871 dut être grande, mais eux au moins ils n'avaient rien à se reprocher. Nous n'en pouvons dire autant.

M. GEORGES BOURDON donne lecture d'un projet de résolution qu'il propose au Comité.

M. GRUMBACH lui aussi ne s'est jamais senti aussi honteux et aussi triste. Le président Bénès était le plus sûr ami que nous ayons en Europe. Lorsque l'Allemagne a violé, en 1914, la neutralité belge, elle a commis un crime moins grave que le nôtre qui venons de trahir un ami. La honte est maintenant consommée puisque les propositions franco-anglaises ont été remises à Hitler qui les a acceptées.

Des organisations comme la Ligue peuvent encore sauver quelque chose de l'honneur de la France en protestant contre cette trahison. Ce n'est pas le moment de rechercher si la France est plus coupable que l'Angleterre ou l'Angleterre plus coupable que la France. Les polémiques sont déjà ouvertes à ce sujet. Ne retenons en ce qui nous concerne que les culpabilités françaises. M. Grumbach voudrait qu'une enquête parlementaire fût chargée de les établir et de fixer les conditions politiques et diplomatiques dans lesquelles les événements se sont déroulés. C'est à la Ligue à demander cette enquête. Elle établira sans doute que c'est le fléchissement du gouvernement français qui a entraîné le fléchissement de l'Angleterre.

A M. Bourdon, M. GRUMBACH objecte qu'on ne peut reprocher à la Ligue d'avoir trop réclaté la paix. Jamais la Ligue n'a séparé la paix de l'honneur.

M. PRUDHOMMEUX propose à ses collègues le vote du projet suivant :

« La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas cessé de demander l'application de l'article 19 du Pacte de la Société des Nations, notamment en ce qui concerne les satisfactions à accorder aux revendications légitimes des minorités nationales par la révision des clauses injustes des traités de 1919.

« A l'heure où la crise qui bouleverse l'Europe atteint son paroxysme, le Comité se félicite de l'initiative prise par les gouvernements de Londres et de Paris pour résoudre pacifiquement — comme le Pacte Briand-Kellogg signé par eux leur en fait un devoir — le conflit de l'Europe centrale.

« Elle s'étonne qu'on ose présenter à l'opinion française comme un déshonneur ou une injustice un plan capable, s'il est appliqué avec toute la fermeté et la souplesse voulues, de mettre fin aux antagonismes ethniques qui déchirent

la Tchécoslovaquie et d'épargner au monde les horreurs d'une monstrueuse guerre.

« Elle estime qu'un tel plan, pour prendre sa pleine valeur pacificatrice, devrait être aussitôt suivi d'une action énergique de toutes les grandes nations en vue de l'établissement d'un nouveau statut qui — danubien d'abord, européen ensuite — organiserait la collaboration économique des peuples, atténuerait par l'accord des intérêts les idéologies adverses et rendrait immédiatement possible la réduction simultanée et contrôlée des armements ».

La lecture de ce texte provoque de vives protestations.

M. PRUDHOMMEAUX demande cependant à soutenir son projet.

Des antagonismes ethniques se sont révélés en Tchécoslovaquie et le dynamisme destructeur, « catalyseur », de l'Allemagne hitlérienne les a exaspérés. Continuer à demander maintenant le respect de l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie est une chose impossible. Ce serait condamner la Tchécoslovaquie à subir une guerre intérieure analogue à la guerre d'Espagne. Sudètes, Hongrois, Polonais, Ruthènes tireraient dans le dos de l'armée tchèque qui essaierait de repousser l'invasion allemande.

M. Prudhommeaux proteste contre l'affirmation plusieurs fois produite que la France a engagé sa signature vis-à-vis de la Tchécoslovaquie. Il y a trois mois encore, 9 Français sur 10 ignoraient le traité, son objet et ses termes.

En 1926, la France n'a pas été sérieusement consultée. S'il s'agit de créer soixante postes de cantonniers dans un département, un large débat s'ouvre au Parlement. Un traité qui peut nous amener la plus effroyable des guerres n'a pas été vraiment consenti par le pays. Aussi bien, les « supports » qui, il y a 12 ans, avaient su décider un Parlement... distraient à ratifier en un tournemain le traité franco-tchécoslovaque de Pacte de Locarno dont il était une annexe, la S.D.N., alors en plein essor, la sécurité collective, réelle en ce temps-là se sont effondrés. Le traité aurait dû être dénoncé en raison de cette situation nouvelle.

Le Président a proposé de faire un appel aux peuples démocratiques, mais ils se sont tous montrés plus « prudents » les uns que les autres. La Belgique, la Hollande, la Suisse, les Etats Scandinaves ont proclamé à l'envi leur neutralité ; si une agression se produit en Europe, ils feront semblant de ne rien voir. Si nous avions eu la velléité de résister, l'Angleterre de Chamberlain ne nous aurait pas suivis : n'a-t-elle pas signé avec Hitler l'accord naval et avec Mussolini le Gentlemen's Agreement ? On ne peut avoir aucune confiance en la Russie, dont le haut commandement a été décapité par les proscriptions stalinienne. Nous n'avons, d'autre part, aucun moyen d'aider dans sa résistance le gouvernement de Prague, sauf en attaquant l'Allemagne sur le Rhin, car une armée française qui essaierait de traverser l'Allemagne soulevée n'arriverait pas vivante en Tchécoslovaquie. Mais une attaque sur le Rhin, est la guerre avec l'Allemagne, l'Italie, le Japon, une guerre générale totale, de Vladivostok à Gibraltar, où la France sera seule à défendre en Occident ses deux mers et ses trois frontières. A l'issue de cette guerre, nous serons, et l'Europe avec nous, dans une telle détresse qu'il ne sera plus guère question de l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie...

Les libertés, les démocraties, le progrès social, la civilisation, tout ce que nous voulons défendre par la guerre, contre le fascisme, aura été balayé dans la tourmente.

M. PRUDHOMMEAUX remercie le président Benès d'avoir accepté un douloureux sacrifice pour sauver la paix. Il remercie le gouvernement français d'avoir ratifié les propositions anglaises et d'avoir tiré le meilleur parti d'une situation désespérée. M. Prudhommeaux a l'impression qu'il exprime l'opinion de la grande majorité du peuple français. Si les

Sudètes sont assez sots pour vouloir être Allemands et marcher au pas de l'oise, nous devons respecter à leur profit ou à leur détriment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Est-ce à dire qu'il faille se réfugier dans une politique de carence et d'abandon ? Si, par le noble sacrifice d'une Tchécoslovaquie diminuée, mais plus homogène, la paix est momentanément sauvée, il restera à mettre à profit ce répit si chèrement acheté pour déchirer les clauses ineptes des traités de 1919 et refaire sur le plan fédéraliste l'Europe danubienne. Sur ce programme constructif, la proposition de M. Prudhommeaux rejoint exactement celle qui est proposée par M. Victor Basch au Comité Central.

M. Corcos partage entièrement les sentiments qui ont été si bien exprimés par M. Bourdon et il est tout prêt à se rallier aux textes proposés par MM. Basch et Bourdon. Mais nous ne sommes pas toute la France. Nous ne représentons même pas toute l'opinion. Nous représentons uniquement la Ligue. Quelle action avons-nous à ce titre à mener ? La rupture entre hier et aujourd'hui est incontestable. Il faut donc qu'il y ait quelque chose de nouveau dans notre action. M. Corcos observe que les engagements pris par le pays n'ont pas été oubliés par le gouvernement, puisque M. Daladier et M. Bonnet les ont rappelés tout récemment. Or, sans consulter qui que ce soit, ils ont procédé à un retournement complet de la politique française. Ils ont brisé tous les principes sur lesquels cette politique s'appuie. On nous demande quelquefois : qu'auriez-vous fait ? Nous l'avons dit déjà : il faut savoir risquer. Il y a quelques années à un moment où Hitler faisait mine de menacer l'Autriche, Mussolini a mobilisé et Hitler n'a pas insisté. Il y a huit jours, nous aurions pu avoir la même attitude sans courir plus de risques que l'Italie n'en a couru ce jour-là.

On a dit : la France ne peut rien sans l'Angleterre. Ce n'est pas tellement sûr. L'Espagne se défend seule depuis deux ans.

La Ligue doit dénoncer l'abus qui a été fait par le gouvernement de ses pouvoirs. On s'étonne d'ailleurs que l'opinion ne proteste pas davantage, alors que nous sommes entraînés de capitulations en capitulations. Nous avons laissé l'Allemagne poser tous les problèmes que nous aurions dû poser nous-mêmes. Que nous le voulions ou non, l'Europe est en train de se refaire. C'est à nous à définir les principes suivant lesquels cette reconstruction doit être opérée. Malheureusement, nous aurons de la peine à obtenir que les ligueurs se dédoublent et perdent de vue les positions politiques qu'ils prennent dans leur parti.

M. Bozzi a été soulevé d'indignation et accablé d'humiliation au spectacle de ce qui vient de se passer.

La France a considéré comme un chiffon de papier un traité qu'elle avait signé. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Par peur d'être obligés de passer à l'action ? Alors il apparaîtrait aux yeux du monde que seuls les fascistes sont capables de mettre leurs actes en accord avec leurs paroles et que les démocraties sont lâches : c'est de la bonne propagande fasciste qui gagnera tout ce qu'il y a de fier dans ce pays.

Nos gouvernants ont-ils été inspirés par un souci de cette prudence raisonnable qui fait partie des devoirs de l'homme d'Etat ? Malheureusement non. La prudence bien comprise était, avant la crise, de ne pas contracter des engagements qu'on savait ne pouvoir tenir ; de dire honnêtement à la Tchécoslovaquie : « Nous vous aimons bien, mais nous ne pouvons rien faire. Nous ne pouvons rien faire, parce que nos armements ne sont pas en état, parce que nous sommes diplomatiquement isolés et qu'au surplus, notre peuple ne veut plus se battre à aucun prix », au lieu de proclamer solennellement, à chaque instant, que « la France tiendrait ses engagements ». Et si rien de tout cela n'était vrai, si nous avions ar-

mements, alliances et courage, la prudence était, une fois la crise ouverte, de résister.

Par leur abandon, nos gouvernants aboutissent à une grande défaite nationale sans combat. C'est la défaite de Sedan sans la bataille sanctionnée par un traité de Francfort aggravé : Francfort n'a consacré que l'hégémonie de la Prusse en Allemagne, Hitler y voulait l'hégémonie de l'Allemagne en Europe. Cette capitulation monstrueuse sans combat, M. Bozzi ne l'accepte pas, comme homme, comme citoyen, comme ligueur. Il n'accepte pas la pensée que la France d'aujourd'hui n'ait plus le courage de se battre, que la démocratie ait abouti à un abaissement civique des consciences individuelles tel que la politique intérieure et extérieure du pays repose sur un fondement d'égoïsme et de lâcheté. La Ligue doit s'attacher à ramener dans les consciences et dans les coeurs, le sentiment de la dignité et le courage. Elle doit proclamer que la France ne consent pas à démissionner. Ou alors, il ne faut pas demander au Front populaire de signer cette démission. Logiquement, pour cette abdication, il faut céder le pouvoir à M. Flandin. Il n'y a plus rien à faire. Il est trop tard. Il ne reste plus qu'à crier : eh bien, je crie !

* *

M. A. BAYET, dans sa réponse, s'adresse surtout à M. Prudhommeaux.

Le problème actuellement posé n'est ni un problème de frontière, ni un problème de minorités. Il y a des minorités opprimées par les Allemands qui pourraient, avec plus de raison que les Sudètes, se réclamer du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Personne cependant ne parle de les délivrer, et on s'occupe exclusivement d'une minorité qui est traitée libéralement par un Etat démocratique. Ce que veut l'Allemagne, ce n'est pas délivrer les Sudètes qui ne sont pas opprimés, c'est tuer la liberté dans le monde.

Vous croyez, vous voulez éviter la guerre : prenez garde de ne pas la précipiter. Au massacre toléré des Ethiopiens, des Chinois, des Espagnols peut succéder le massacre de nos enfants. Nous devons les défendre avant qu'il soit trop tard. Si nous promettons notre aide au peuple tchécoslovaque, il n'y aura pas de guerre : l'Allemagne ne peut affronter à la fois Tchécoslovaques, Français, Anglais, Russes, soutenus par les Etats-Unis. Mais si les forces de paix se divisent, se laissent assaillir l'une après l'autre, quelle sera notre situation le jour où nous serions assaillis ? Pour remplacer les alliés que nous aurons perdus, et qui nous auraient permis d'éviter le massacre, nous devons mobiliser chez nous jusqu'aux enfants de dix-neuf ans, de dix-huit ans ! Non, non ! Pas cela !

Si on avait suivi la politique que la Ligue a toujours soutenue, qu'elle a approuvée à d'écrasantes majorités, si on avait fait le Front de la Paix, il n'y aurait pas un seul risque de guerre. Hélas ! à mesure qu'on fait des concessions à la guerre, ces risques augmentent d'heure en heure.

M. Bayet propose au Comité d'adopter un projet de résolution dont il donne lecture.

M. MOUTET est prêt à se rallier à l'un ou l'autre des ordres du jour présentés par MM. Basch, Bourdon et Bayet. Le devoir du Comité à l'heure présente, c'est de donner aux ligueurs des directives, de rappeler les principes de la Ligue, d'indiquer ce qu'il convient de faire. Il y a deux façons de défendre la paix : ou bien conclure des accords garantis par le système de la sécurité collective, ou bien organiser un régime d'équilibre des forces. A l'heure actuelle, le premier système a fait faillite. Il ne sert à rien de se le dissimuler. Ce qu'il faut, c'est donner le sentiment que les puissances pacifiques sont décidées à résister. Nous ne condamnons pas la révision des traités suivant la justice, mais nous nous refusons à une révision imposée par la violence. La défaillance en présence de la force ne recule pas et

ne limite pas la guerre, elle la rendra inévitable dans les pires conditions.

M. PRUDHOMMEAUX. — Nous serons seuls.

M. MOUTET. — L'affirmation d'une volonté de résistance des nations démocratiques fera reculer la volonté de guerre, si ces nations donnent l'impression qu'elles sont prêtes à la risquer.

L'Allemagne cherche l'expansion par la guerre. C'est le vieux pan-germanisme sous une forme nouvelle et particulièrement dangereuse. Nous ne condamnons pas les efforts qu'a tentés notre gouvernement pour empêcher la guerre, mais nous déplorons qu'il ait cédé sans donner cette impression de résistance ; qu'il ait non seulement transmis l'ultimatum d'Hitler à la Tchécoslovaquie en y ajoutant l'ultimatum d'une France reniant ses engagements. On ne peut se solidariser avec cette politique ; on ne peut admettre que le gouvernement laisse une presse infâme faire dans le pays la campagne la plus abominable, véritable trahison envers le pays.

Avant toute chose, il faut regrouper les forces démocratiques, arriver à un redressement. Devant une opinion publique troublée, il faut parler clairement. Ce n'est pas le problème des Sudètes qui est posé, c'est la volonté d'hégémonie allemande qui s'est affirmée. Si on lui laisse la voie libre sans résister, c'est la France et le régime auquel nous tenons : la démocratie qui courent le plus grave des périls.

Négocier tant qu'on pourra, mais sans donner à l'adversaire, qui le croit, l'impression que les grandes démocraties sont prêtes à tout céder sans résistance.

M. VICTOR BASCH observe que notre abdication n'a même pas sauvé la paix. La question des Sudètes réglée, celle de la Pologne, de la Hongrie se posera. Au fond, il ne s'est jamais agi des Sudètes dont Hitler se moque. C'est la réalisation d'un plan que nous connaissons, puisqu'il l'a publié. Hitler réalise point par point son programme grâce à la pusillanimité des démocraties.

Il n'est pas trop tard pour s'arrêter dans les capitulations qui mènent tout droit à la guerre. Il ne faut pas aller de chute en chute. La Ligue doit marquer un point d'arrêt et même si cela ne peut servir à rien, montrer une fois de plus que la politique de concessions à la guerre a pour résultat inévitable de multiplier les agressions et les capitulations et de mener finalement droit à la guerre.

M. LANGEVIN rappelle que le Comité, dans sa dernière séance, avait décidé l'édition d'un tract exposant le problème tchécoslovaque ; il y aurait intérêt à éditer ce tract au plus tôt.

M. LANGEVIN signale que « Paix et Démocratie » vient de publier une brochure qui est malheureusement dépassée, mais où la Ligue trouverait sans doute des éléments utiles.

M. CAILLAUD s'attache à répandre autour de lui les points de vue qui ont été exprimés au Comité Central. Il tient à mettre le Comité au courant des réactions des militants.

Un certain nombre d'entre eux craignent que la France ne soit pas la plus forte, que l'Angleterre ne la soutienne pas assez militairement.

M. VICTOR BASCH. — Le Comité n'a pas abordé cet aspect de la situation. La tâche propre de la Ligue est de dire le droit et de défendre les principes.

M. PRUDHOMMEAUX tient à préciser sa pensée. La Ligue a réclaté le maintien de l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie. Or, c'est là une chose impossible. Aujourd'hui, tout le problème des minorités (45 millions en Europe), est posé. Demander le *statu quo* ou la guerre, c'est le plus mauvais terrain sur lequel on puisse se placer. Nous avons commis une première faute en créant la Tchécoslovaquie telle qu'elle est (et avec elle, une trop grande Yougoslavie, une trop grande Roumanie, une trop grande Pologne). Il faut la laisser « s'homogénéiser » comme elle a commencé à le faire avec la clairvoyante et courageuse résignation du gouvernement de Prague.

En 1919, M. Benès lui-même avait le sentiment du danger que présentait la constitution de la Tchécoslovaquie telle qu'elle était envisagée, puisque, dans un mémoire adressé par lui le 1^{er} mai 1919 à la Conférence de la Paix, il déclarait, avec la pleine approbation de M. Ph. Berthelot :

« Le Gouvernement tchécoslovaque a l'intention d'organiser son Etat en prenant comme base des droits des nationalités les principes en vigueur dans la constitution de la République suisse, c'est-à-dire que le Gouvernement a l'intention de faire de la République tchécoslovaque une sorte de Suisse, en prenant évidemment en considération les conditions spéciales de la Bohême. »

Au même moment, contre la faute lourde qui allait être commise par les Lloyd George et les Clemenceau, M. Lansing, au nom du président Wilson, et le chancelier autrichien Renner, au nom des Sudètes eux-mêmes, élevaient des protestations aussi vaines que prophétiques.

Conclusion : nous devons demander une Conférence qui refasse l'Europe sur d'autres bases. C'est ensuite seulement qu'on pourra songer à reconstituer la sécurité collective et à procéder au désarmement simultané et contrôlé.

M. GOMBAULT tient en de telles circonstances à expliquer son vote : c'est d'ailleurs la tradition au Comité Central ; il approuve les déclarations de MM. Victor Basch, Bozzi et Moutet et, à quelques nuances près celles de M. Bourdon et M. Bayet, mais il est en opposition totale avec M. Prudhommeaux.

Si on suivait ce dernier dans sa non résistance, il n'y aurait plus demain ni Ligue, ni démocratie, ni France. M. Gombault vote l'ordre du jour Basch, Bourdon, Bayet.

M. CUDENET, répondant à M. Caillaud, déclare qu'il est faux de dire que l'Angleterre ne soutenait la France que mollement. Bien au contraire, l'Angleterre a été surprise par l'abandon et la panique qui régnaient dans la délégation française et c'est la défaillance de la France qui a entraîné la sienne.

Quant à l'armée russe, les rapports que possède l'Etat-Major sur sa valeur permettent de lui faire confiance. On ne saurait donc dire ni que la France risquait d'être seule, ni même qu'elle risquait d'être la moins forte.

Ce qui est grave, c'est que si nous ne résistons pas, dans trois mois d'ici une Tchécoslovaquie fascisée, meurtrie, peut se retourner contre nous. Non seulement nous aurons perdu une alliée précieuse, mais peut-être l'aurons-nous transformée en ennemie.

M. ALBERT BAYET répond aux observations de M. Caillaud qui a posé une question d'intérêt capital. Si la France était seule, on pourrait en effet se demander si, en intervenant, elle ne s'exposerait pas à la guerre. Mais la France n'est pas seule. Il y a peu de jours, elle avait à ses côtés, outre la Tchécoslovaquie, l'Angleterre et l'U.R.S.S.; des revirements significatifs se produisaient en Pologne et en Yougoslavie. C'est assez dire qu'il n'y avait aucun risque de guerre. Malheureusement, on a mené une campagne abominable dans les milieux de droite pour décourager les puissances pacifiques et encourager les Etats totalitaires. On a fait état d'un rapport tronqué du général Gamelin pour lui faire dire exactement le contraire de ce qu'il disait. Ne nous laissons pas égarer par les campagnes des Maurras et des Flandin. Avec les Français, les Anglais, les Russes, les Tchécoslovaques, le Front de la Paix est inattaquable. S'il reste uni, il est certain qu'il n'y aura pas de guerre.

M. CORCOS s'indigne des faits qui viennent d'être révélés par M. Bayet. N'allons-nous pas dénoncer de tels actes ?

M. BAYET répond que si nous avons entendu parler de ces faits, nous n'en possédons pas les preuves. Ce que doit faire la Ligue, c'est demander la publication des procès-verbaux des entretiens de Lon-

dres. Ainsi, la réalité serait révélée de façon indiscutable à l'opinion.

A la demande de M. Langevin, le Comité prie M. Victor Basch de bien vouloir fonder en un seul texte les projets présentés par le Président, MM. Bourdon et Bayet.

(Voir la résolution votée, *Cahiers* 1938, page 532).

Séance du 29 septembre 1938

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Guernut, Langevin, Sicard de Plauzoles, Vice-présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Elienne, Trésorier général.

Excusé : M. Georges Fournon.

M. Gueutal (Retrait de la démission). — Le Comité Central a été saisi, dans sa séance du 7 juillet, d'une lettre par laquelle M. Gueutal, membre non-résidant du Comité Central, donnait sa démission.

Le Comité Central, unanime, avait prié le Secrétaire général d'insister auprès de M. Gueutal pour qu'il veuille bien revenir sur sa décision.

A la date du 14 septembre, M. Gueutal adressait à M. Kahn la lettre suivante :

« Mon cher Kahn,

« Dans l'angoisse des heures que nous vivons, je réponds à votre dernière lettre où vous me transmettiez l'expression de la sympathie de nos collègues du Comité et leur vœu de me voir retirer ma demande de démission.

« En les remerciant tous très cordialement de leur cordialité, et pour que mon geste ne puisse être mal interprété, je retire ma demande de démission.

« C'est l'heure où tous les hommes qui, comme nous, ont durant toute leur vie lutté de toutes leurs forces pour la Paix, doivent s'unir pour la sauver, en tentant un suprême effort. »

Centre d'Action contre la guerre (Affiche). — Une affiche, éditée par le Centre syndical d'action contre la guerre et qui avait pour titre « Mobilisation générale pour la paix », a été apposée à Paris et dans un certain nombre de villes le 27 septembre.

Sur l'ordre du gouvernement, l'affiche a été lacérée et des poursuites sont intentées contre deux de ceux qui ont participé à sa rédaction, MM. Juin et Lecoin, sous l'inculpation de provocation de militaires à la désobéissance.

Le Bureau ne souscirait pas au texte de cette affiche, mais il ne lui semble pas que les rédacteurs aient commis le délit de provocation de militaires à la désobéissance. Les poursuites intentées à MM. Juin et Lecoin ne lui paraissent pas justifiées. La Ligue jusqu'ici n'a pas été saisie par les intéressés. Si elle l'est, elle demandera à ses conseils juridiques d'étudier plus à fond la question.

Le Bureau observe, au surplus, qu'une affiche éditée par M. Pierre-Etienne Flandin et dont le texte soulève les mêmes critiques que l'affiche du Centre d'action contre la guerre, a été également interdite et lacérée, et que M. Flandin n'a pas été poursuivi. Un journal qui a reproduit le lendemain le texte de l'affiche, n'a fait l'objet d'aucune sanction.

Réfugiés Politiques (Une lettre de M. Paul Raphaël).

— Le Secrétaire général a reçu de M. Paul Raphaël, la lettre suivante :

« Vous vous souvenez peut-être que de graves incidents se produisirent en 1914 et pendant la première moitié de 1915 au sujet des engagés volontaires étrangers, et que la Ligue fut obligée d'intervenir par l'intermédiaire — si j'ai bonne mémoire — de Marius Moutet.

« En temps de paix, la Légion étrangère est composée de cerveaux brûlés, d'aventuriers, ce qui nécessite une discipline parfois brutale. Or, ceux des étrangers qui, en 1914, se sont engagés, l'ont fait par idéalisme et notamment par reconnaissance. Ce furent les cadres habituels de la Légion qui servirent à former militairement ces éléments. Il n'y eut qu'une exception, celle de la Légion italienne, à la suite d'une intervention personnelle de M. Julien Luchaire, alors Directeur de l'Institut français de Florence, et du Colonel Garibaldi. Pour les autres, des actes déplorables

furent commis par les chefs. La Ligue fit son possible auprès des pouvoirs publics : vers le mois de mai 1915, des mesures furent prises. Mais elles furent trop tardives et les engagements volontaires s'arrêtèrent.

« Si un nouveau conflit mondial éclatait, il serait lamentable pour le prestige moral de la France que des erreurs semblables se renouvelent. Je fais confiance au Bureau de notre bonne vieille Ligue pour faire les démarches qu'il jugera utiles et sous la forme que bon lui semblera. »

Le Bureau se déclare d'accord avec M. Raphaël et fera éventuellement la démarche qui lui est demandée.

Situation internationale (Lettres et ordres du jour).

Le Bureau prend connaissance d'un certain nombre de lettres et d'ordres du jour adressés à la Ligue au sujet de la situation internationale.

Séance du 6 octobre 1938

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Guernut, Hérold, Langevin, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Étienne, Mme Collette-Kahn, MM. Barthélemy, Brenier, Caillaud, Casati, Corcos, Cudenet, Gérin, Hadamard, Lacoste, Picard, Prudhommeaux, Racamond Rivet, Sérol, Vaoquer, Moutet.

Excusés : Mme Deghilage, MM. Baylet, Bozzi, Brunschvicg, Buisson, Damalitz, Gombault, Grumbach, Gueult, Milhaud, Perrin, Planche, Platon, Texier, Martinet.

M. VICTOR BASCH, en ouvrant la séance, salue les membres du Comité élus en 1938 et qui siègent pour la première fois, MM. Brenier, Rivet, Sérol et Vaoquer.

La Ligue pendant les vacances

Une lettre de M. André Texier. — M. TEXIER a adressé au Secrétaire général la lettre suivante :

« Mon cher ami,

« Je vous prie de m'excuser de ne pouvoir assister à la réunion du Comité Central du 6 octobre. L'importance de l'ordre du jour ne m'échappe pas, mais le choix d'un jeudi est un obstacle absolu à la présence de la quasi totalité des non-résidents.

« Lors du Congrès en Avignon, j'eus l'occasion de qualifier les non-résidents de « cousins de province » ; je me permet de regretter que les faits — une fois de plus — ont permis de vérifier l'exactitude de cette expression.

« J'ai appris, par deux circulaires : n° 31 en date du 18 septembre que la Ligue avait rédigé un appel ; celle n° 32 du 24 septembre fait connaître qu'une nouvelle résolution a été adoptée par le Comité Central.

« Permettez-moi de constater :

1° Que je n'ai reçu aucune convocation pour la réunion du 22 septembre, ni pour celle qui, sans doute, a eu lieu vers le 15 ;

2° Que contrairement à la tradition, qui seule peut expliquer l'existence du vote par mandat, je n'ai reçu aucun projet de résolutions ;

3° Qu'il aurait été indispensable, étant donné les circonstances, les plus tragiques que nous ayons connues depuis 1914, de convoquer tous les membres du Comité Central et même tous les Présidents de Fédérations. Je ne vois aucun empêchement matériel à cette convocation ; les membres du Bureau du Syndicat des Instituteurs ont été convoqués par télégramme ;

4° Que fin août, à la suite du discours du Président du Conseil sur l'aménagement des 40 heures, de fréquentes réunions du Comité national du Rassemblement populaire ont eu lieu ; les représentants de la Ligue n'ont pris aucun contact avec leurs mandataires.

« Je suis persuadé que tous nos collègues auraient répondu aux convocations du Bureau et qu'ils auraient pu apporter au Centre l'écho important et utile de la province.

« Enfin, je tiens à vous faire connaître que si j'avais été convoqué lors de la rédaction du texte n° 3, j'aurais voté contre l'ensemble, ayant approuvé, dès que j'en ai eu connaissance, l'appel des syndicats des instituteurs et des agents des P.T.T.

« Je vous serai très obligé, mon cher ami, de bien vouloir communiquer cette lettre à nos collègues présents le

jeudi 6 octobre et de bien vouloir la faire insérer, dès que possible, dans les « Cahiers ».

M. VICTOR BASCH tient à mettre le Comité au courant des circonstances dans lesquelles les réunions du Bureau et du Comité ont été organisées. C'est à lui qui n'a pas quitté Paris et qui a mené la Ligue qu'incombe la pleine responsabilité de ce qui a été fait et pas fait. En effet, le Secrétaire général qui avait été souffrant au mois d'août, était absent de Paris ; il avait proposé de rentrer, mais le Président l'avait prié de ne pas avancer son retour.

Au début de septembre, le Président a pensé qu'il était difficile de réunir les membres du Comité qui, pour la plupart, étaient absents de Paris, mais que la situation exigeait que la Ligue fit une déclaration. Il a donc résolu de convoquer le Bureau pour le 9 septembre. Il s'est trouvé seul, il n'a pas cru pouvoir faire un communiqué à la presse sans avoir été à même de consulter un seul de ses collègues.

Il s'est donc abstenu. Le 14 septembre, le Président s'est assuré par téléphone, qu'un certain nombre de membres du Comité se trouvaient à Paris et qu'une réunion pourrait être organisée. Une convocation a été lancée le 14 septembre au soir pour le 15. C'était le jour même de l'entrevue de Berchtesgaden. Il était impossible de préparer une résolution à l'avance et de la communiquer aux membres du Comité. Les membres présents à la séance, au nombre de 12, ont estimé même qu'aucun texte ne pouvait être rédigé tant que les résultats de l'entrevue ne seraient pas connus. Ils ont nommé une Commission de cinq membres qui s'est réunie à la Ligue le samedi 17 septembre et qui a rédigé, en tenant compte des opinions exprimées à la séance du 15 septembre, le texte qui a paru dans les Cahiers, page 531 et qui a été le jour même adressé à la presse.

Le mercredi 21 septembre, le Président a reçu de M. Bourdon une lettre très pressante lui demandant de réunir à nouveau le Comité.

Il a donc lancé le même jour une convocation pour une séance qui a eu lieu le jeudi 22. Les événements étaient si précipités, qu'il n'était pas possible de préparer à l'avance un projet de résolution et de le communiquer aux membres du Comité.

Trois projets ont été présentés en séance par le Président, M. Bourdon, M. Bayet. Ces trois textes étaient très proches l'un de l'autre. Le Comité a prié M. Victor Basch de les fondre en un seul. La résolution a été rédigée le vendredi 23 septembre et envoyée le même jour à la presse. Elle a paru dans les Cahiers, page 523.

M. Texier regrette de n'avoir pas été convoqué. En effet, les convocations, ayant été envoyées le 14 septembre pour le 15 et le 21 pour le 22, seuls les membres du Comité habitant Paris ou la région parisienne ont été invités à assister à la séance. La plupart des membres non résidents étaient dans l'impossibilité matérielle d'y venir. Il n'a pas semblé utile de les convoquer. A l'avenir, pour éviter tout reproche, les convocations seront envoyées à tous les membres du Comité résidents et non résidents, dussent-elles parvenir après la séance.

LE PRÉSIDENT ajoute que les circonstances n'ont permis ni d'organiser les séances du Comité plus longtemps à l'avance, ni de préparer des projets de résolution. Au surplus, étant donné que pendant la période des vacances le Bureau a la délégation du Comité, et que si le Bureau ne peut être réuni, il appartient au Président de prendre toutes décisions, si le Comité n'avait pu tenir séance, le Président aurait rédigé seul les communiqués qui lui paraissent nécessaires.

M. Basch ne peut donc que s'étonner des récriminations de M. Texier qui ne semble pas se douter de ce que les événements de septembre avaient d'exceptionnel.

M. Texier se plaint aussi que dans les nombreuses réunions qu'a tenues le Comité National du Rassemblement Populaire après le discours de M. Dala-

dier sur les 40 heures, les représentants de la Ligue n'ont pris aucun contact avec leurs mandataires. Tout d'abord, les réunions du Comité National n'ont pas été nombreuses : il y en a eu, en tout, deux depuis le discours de M. Daladier. Puis, il est absolument impossible qu'ayant chaque réunion du Comité National les représentants de la Ligue consultent les membres résidents et non-résidents. Ils croient connaître les grandes lignes où la Ligue estime que ses représentants doivent s'engager. Ceux-ci parlent et agissent en conséquence. C'est ainsi que, le mercredi 21 septembre, alors que la situation paraissait désespérée, M. Basch, de sa seule autorité, a convoqué le Comité National et lui a proposé de voter la résolution que voici :

A l'heure tragique où il dépend d'une parole et d'un geste de faire pencher les plateaux de la symbolique balance du destin du côté de la guerre ou du côté de la paix, les partis et les organisations réunis dans le Rassemblement populaire ne peuvent pas ne pas faire entendre leur voix.

S'étant engagé par un serment solennel à travailler à l'établissement de la « grande paix humaine », conscient de l'incalculable désastre que constituerait le déchainement d'une nouvelle guerre mondiale, reculant d'horreur à la pensée que des millions d'êtres humains en seraient les innocentes victimes, le Rassemblement populaire approuve les efforts désespérés tentés pour sauvegarder la paix.

Il constate que, sous la pression des Cabinets de Paris et de Londres, la Tchécoslovaquie s'est résignée au plan de Berchtesgaden, qui la dépouillait de larges territoires regorgeant de richesses, de toutes les défenses naturelles et militaires de ses frontières et de sa souveraineté. Non content de ces concessions auxquelles seule, de coutume, la défaite contraint un peuple, le Memorandum de Godsborg met en demeure le gouvernement de Prague d'accepter que soit fixée par la seule Allemagne l'étendue des territoires concédés, et que ceux-ci lui soient livrés dans un délai de cinq jours, avec tout leur « appareil » militaire et économique. N'est-il pas compréhensible que, dans ces conditions, M. Chamberlain lui-même, dont les efforts sur-humains en faveur du maintien de la paix méritent la reconnaissance de tous les hommes de bonne volonté, n'ait pas pu conseiller au gouvernement de Prague d'accepter l'ultimatum germanique ?

L'esprit cependant se refuse jusqu'au dernier moment à accueillir l'atroce perspective de la guerre. Il lui est impossible de concevoir qu'alors que la Tchécoslovaquie a fait à la paix des sacrifices comme jamais on n'en a demandé ni obtenu de pareils d'un Etat souverain, qu'alors que le Reich a obtenu, sans coup férir, ce qu'il avait demandé, qu'alors que l'Empire britannique lui a proposé de garantir que les engagements pris par Prague seraient réalisés dans le plus bref délai possible, un conflit embrassant et embrasant la majeure partie de l'Europe pût éclater.

Dans cette terrible conjoncture, le Rassemblement populaire s'adresse au Président Roosevelt. Il a, dans un premier message, plaidé magnifiquement pour la cause de la raison. N'ayant pas été entendu, il a lancé un second appel, dont nous ne connaissons pas encore les termes. Au cas où celui-ci n'estimerait pas encore écho, nous lui demandons de faire un pas de plus. S'il est encore une voix au monde capable d'arrêter le fleau qui s'avance, c'est la sienne. Nous le supplions de prononcer les maîtres-mots de la paix. Une médiation proposée par lui, le Chancelier Hitler lui-même hésiterait peut-être à la refuser. M. Roosevelt a écrit qu'il valait mieux que la paix fut faite avant plutôt qu'après la guerre. Nous inspirant de cette parole, nous nous permettons de lui dire ceci : Son prédécesseur et parent Théodore Roosevelt a illustré à jamais le nom de son pays et le sien en mettant fin, par sa médiation, à la guerre russo-japonaise. Quelle gloire ne serait pas celle du Président Franklin Roosevelt et quel incommensurable service ne rendrait-il pas à l'humanité tout entière si, lui, parvenait à arrêter le conflit mondial avant qu'il éclatât !

Cette résolution a reçu le meilleur accueil de tous les partis et de toutes les organisations : les représentants de certains d'entre eux ont demandé à en référer à leur parti lorsque, au milieu de la séance, nous avons appris que la médiation de Mussolini avait été demandée et accordée.

Le bilan de la crise

M. VICTOR BASCH expose brièvement la situation au lendemain des accords de Munich. Tout ce que la Ligue avait prédit s'est réalisé point par point. Après avoir attaqué l'Ethiopie, les puissances totalitaires

ont attaqué l'Espagne, après l'Espagne c'a été l'Autriche, après l'Autriche la Tchécoslovaquie.

Dès le 15 septembre, le Comité Central, après un échange de vues sur la crise internationale, a déclaré qu'il fallait résister. Cela ne veut pas dire que nous voulions la guerre. Bien au contraire, c'est nous qui avons défendu la paix. Malheureusement, la paix qui vient d'être conclue est une paix précaire, aléatoire. La Tchécoslovaquie, notre bastion, est démantelée. La Roumanie s'ouvre à l'influence allemande. La France est invitée à rompre son pacte avec l'U.R.S.S. et à conclure un traité de commerce avec l'Allemagne.

M. Victor Basch s'élève contre la façon dont la question a été posée et contre ce dilemme : la capitulation ou la guerre. La France ne voulait ni l'une ni l'autre. Il aurait fallu le lui dire avant l'entrevue de Berchtesgaden, montrer que, contrairement aux mesonges éhontés de la grande presse, les démocraties étaient unies et que leurs forces étaient plus grandes que celles des Etats totalitaires. Nous étions assurés, non seulement du concours de la Tchécoslovaquie, mais de l'U.R.S.S., de la Roumanie, de la Yougoslavie, de la Turquie. Nous pouvions compter sur la sympathie active et l'appui économique des Etats-Unis. L'Allemagne, certes, était surarmée, mais le peuple allemand ne voulait pas la guerre et le peuple italien non plus.

Or, nous sommes allés à Berchtesgaden comme des vaincus. M. Neville Chamberlain était animé de la plus grande bonne volonté, mais il n'était pas de force à discuter avec Hitler. Il a cédé et il nous a demandé de nous faire, auprès de la Tchécoslovaquie, les courtiers du Diktat, grâce à quoi la paix a été provisoirement sauvegardée. Nous avons salué ce répit ; aucun de nous n'a jamais souhaité la guerre. Tous, nous avons des fils ou des petits-fils. Parmi les revendications des Allemands des Sudètes, il en était de légitimes, et nous avons demandé, nous aussi, qu'on négocie « jusqu'au moment suprême, au delà du moment suprême », notre résolution présentée au Comité National du Front Populaire le démontre. Mais nous, nous souhaitons que le médiateur fût Roosevelt et non Mussolini. La conférence de Munich a raffermi Mussolini dont le pouvoir vacillait. Elle a assuré le triomphe de Hitler. C'est une victoire des dictateurs...

Que pouvons-nous faire à présent ? Trois solutions s'offrent à nous :

1^o Nous pourrions accepter la capitulation, nous glorifier de la paix sauvée, premier de tous les biens. Mais il n'est pas possible d'accepter sans révolte le plus grand désastre que la France ait jamais subi ;

2^o Nous pourrions nous abstenir pour le moment, et attendre. L'opinion est en plein désarroi ; les partis sont divisés. Nous pourrions ne rien entreprendre avant que l'opinion se soit ressaisie et regroupée. Ce serait là une solution d'opportunité, indigne de la Ligue.

3^o Nous pourrions protester. S'il n'y a qu'une seule association qui proteste, il faut que ce soit la Ligue, qui a demandé justice pour les Allemands des Sudètes, mais qui la réclame aussi pour la Tchécoslovaquie, pour la France, pour tous les peuples.

M. Victor Basch propose au Comité Central l'ordre du jour suivant :

La Ligue des Droits de l'Homme,

Se félicite avec le monde entier que la guerre, contre laquelle de tout temps elle a lutté de toutes ses énergies, ait été obligée de reculer.

Mais elle estime qu'une politique de fermeté — comme le laisse entendre l'aveu du maréchal Goring lui-même — aurait préservé la paix sans que lui fussent sacrifiés les intérêts les plus pressants de la France, de la démocratie et de l'héroïque peuple tchécoslovaque.

Elle adresse à ce peuple et à ses dirigeants, qui, durant cette terrible crise, ont fait preuve d'une dignité, d'une abnégation et d'une discipline magnifiques, l'expression de son admiration et de sa reconnaissance.

Elle demande aux puissances de profiter de la révolte qu'ont manifestée tous les peuples sans exception contre la guerre pour ouvrir sans délai des négociations en vue de l'organisation d'un désarmement simultané et contrôlé, nécessaire prélude d'une conférence internationale qui aurait

pour tâche de fixer le statut de l'Europe, en le fondant, cette fois, non plus sur des suprématies militaires, mais sur le droit et la justice.

LE PRÉSIDENT ne veut pas commenter longuement son projet. Il insiste seulement sur un point qu'il considère comme capital : il faut amorcer le désarmement avant la convocation de toute conférence internationale.

* * *

M. CUDENET propose au Comité le projet de résolution suivant :

La Ligue des Droits de l'Homme, fidèle à sa mission qui est de défendre la paix, participe au soulagement qu'ont éprouvé tous les peuples devant la certitude que la guerre était momentanément évitée.

Elle salue ce résultat pour ce qu'il apporte de délivrance à l'humanité angoissée, mais se refuse à voir en lui et une victoire et une promesse de pacification pour l'avenir ; estime que la France et l'Angleterre viennent, comme il a été dit devant le Parlement britannique, de subir une très grave défaite et que, loin de faire disparaître les chances de conflit, l'accord de Munich les a multipliées par le fait qu'il a affaibli les garanties des droits et élargi le rayon d'action de la force.

Loïn d'apaiser l'audace des dictateurs, le pacte du 28 septembre ne peut que la stimuler.

La Ligue des Droits de l'Homme, immuablement attachée aux principes qui ont été solennellement proclamés depuis vingt ans par tous les grands démocrates du monde, et consacré par l'adhésion massive des opinions publiques, constate que l'accord de Munich a été passé en violation flagrante de ces principes et au mépris de ces opinions qui, égarées par des campagnes de mensonge, tenues à l'écart en la personne de leurs représentants légaux de la marche des négociations, ignorantes de leur véritable caractère, ont été brutalement invitées à approuver le fait accompli.

La Ligue des Droits de l'Homme rappelle que le Parlement français n'a, depuis mars 1937, date de l'invasion de l'Autriche, jamais été appelé à contrôler la politique extérieure de notre pays, que la carte de l'Europe a été modifiée, que les données de notre sécurité ont été bouleversées, sans que les commissions compétentes aient été informées, sans qu'un débat vaste et loyal ait été institué, et que la représentation nationale est aujourd'hui contrainte de rechercher dans le compte rendu de la Chambre des Communes les renseignements qu'il était de sa fonction d'obtenir et d'apprécier.

Pareilles méthodes ne sauraient avoir pour effet que d'ouvrir un redoutable crédit aux détracteurs de la liberté et d'habituer l'esprit des citoyens à la résignation qu'il ne faut pas confondre avec la sagesse parce qu'elle a toujours précédé et facilité les entreprises des dictateurs.

La Ligue des Droits de l'Homme, consciente de sa responsabilité en cette heure grave, pour le pays et pour le monde, affirme que le pacte du 28 septembre met en péril la paix et le régime libéral :

a) Parce qu'il liquide l'indépendance d'un petit pays, protégée tant par notre signature que par les stipulations précises de la loi internationale ;

b) Qu'il risque de jeter ce pays mutilé et meurtri dans le camp des dictatures ;

c) Qu'il est le résultat d'une entente conclue hors de la Société des Nations, expression démocratique de l'organisation de la paix ; qu'il prépare ainsi la subordination des démocraties au fascisme dans les rapports entre nations, ce qui rend fatale tôt ou tard une subordination identique à l'intérieur des nations ;

d) Qu'il évince la Russie, alliée de la France, régulièrement représentée à Genève, au profit de ceux qui se sont retirés de Genève et qui s'approprient à mobiliser contre la France ; qu'il ruine par là toutes les nations de morale, disloque les éléments de résistance à l'agresseur, renverse toutes les conditions d'équilibre des forces spirituelles et matérielles sur le continent, servant ainsi, non la paix, mais la guerre.

La Ligue des Droits de l'Homme, passionnément dévouée à l'idéal de réconciliation des peuples, constate que le dilemme n'était pas pose comme on l'a prétendu sous cette forme : soumission aux exigences d'Hitler ou guerre mondiale, pour cette raison que, d'une part, la puissance militaire des Etats fascistes a été systématiquement surestimée par la réaction française fidèle à la tradition de Coblenz et plus attachée à la défense de ses privilèges qu'à la défense de la patrie, et que, d'autre part, les masses des pays soumis aux dictatures n'identifiaient nullement leurs pensées et leurs sentiments avec ceux de leurs oppresseurs — que, tout au contraire, elles commençaient — en Italie notamment — à dresser contre ces oppresseurs le formidable obstacle de leur refus.

La Ligue des Droits de l'Homme adresse au peuple d'Alle-

magne et d'Italie son salut fraternel, proclame plus que jamais son ferme propos de voir se réaliser avec eux une large, durable et cordiale collaboration, pour l'avènement d'une paix juste dans l'harmonie des droits et le désarmement général.

La Ligue déclare que tous ses efforts tendront à atteindre ce but conforme aux aspirations profondes de tous les êtres libres ou en espérance de liberté, sans vaines considérations de gloire, d'amour-propre et de prestige, mais elle dénonce la politique engagée le 28 septembre, politique qui dispose des frontières et des âmes sous la menace de l'ultimatum et dans le secret d'une diplomatie improvisée par la peur, comme éloignant les nations d'un tel but, comme ressuscitant les pires procédés des négociateurs de 1919 dont les erreurs sont à la base des actuelles difficultés, et comme accomplissant simplement, avec la complicité d'une presse servile, l'abdication des plus hautes valeurs humaines à l'impératif de la violence érigée en raison d'Etat.

M. VICTOR BASCH se rallie entièrement au projet de M. Cudenet, auquel il ne fait qu'un seul reproche, c'est d'être long. Si nous voulons que nos résolutions soient publiées dans la presse, nous devons les faire plus courtes.

Le Président regrette, d'autre part, que M. Cudenet n'ait pas demandé que le désarmement précède la conférence mondiale. Le Président considère que les négociations ne peuvent aboutir si les peuples restent armés.

* * *

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, après lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Casati, donne la séance du 22 septembre, ainsi que des lettres d'excuses des membres du Comité qui n'ont pas pu assister à la séance de ce jour :

1^o Lettre de M. Casati :

27 septembre 1938.

« Monsieur le Secrétaire général,

« Je n'ai pu, à mon grand regret, assister à la dernière séance du Comité Central.

« Mais je tiens à déclarer que je condamne énergiquement l'attitude que le Bureau et le Comité Central — ou du moins sa majorité — ont fait adopter à la Ligue en face des événements actuels. Il ne s'agit pas de sauver l'« Etat » tchécoslovaque, résultat des erreurs du traité de Versailles, que nous n'avons pas voulu reviser pacifiquement depuis vingt ans, pour aboutir à capituler devant la force, alors que nous devions agir au nom de la justice ! Il s'agit de sortir d'un herbalsme mortel, pour éviter une guerre générale dans laquelle sombreraient et la vie de millions d'hommes, et nos libertés, et la civilisation elle-même.

« Ce que j'aurais voulu vous dire à la Ligue, c'est ce que vient de dire le Syndicat national des Instituteurs, dont je viens de signer l'admirable appel.

« L'attitude de certains membres du Comité Central dans ces jours d'angoisse, est un coup terrible, le dernier sans doute, porté à une association qui a eu, autrefois, ses heures de grandeur. »

2^o Lettre de M. Baylet :

Je regrette de ne pouvoir assister à la séance du Comité Central du jeudi 6 octobre. Je me serais fait un devoir de déclarer que, durant les jours d'angoisse que nous avons traversés, du 20 septembre au 30 septembre, la résolution adoptée le 22 septembre par le Comité Central et adressée à la Ligue des Droits de l'Homme de la Tchécoslovaquie, a réconforté notre cœur, a éclairé notre route et a renouvelé notre conviction que seule une conférence mondiale peut fonder la paix sur la justice.

Aujourd'hui le discours de Duff Cooper, ex-Premier lord de l'Amirauté, prononcé à la Chambre des Communes, est une confirmation éclatante que le Comité Central a su, au cours des semaines tragiques, sauver à la fois la Paix et la Justice et le Droit des Peuples.

3^o Lettre de M. Bozzi :

I. — Le bilan de la crise

A) ACTIF : nous avons évité la guerre. Et c'est pour les pacifistes sincères et chevronnés que nous sommes, un résultat doux au cœur. J'observe cependant que ce n'est pas un résultat dont nos hommes d'Etat aient à se faire gloire. On peut toujours éviter la guerre. On peut l'éviter à tout prix, en accordant à celui qui vous en menace tout ce qu'il faut lui accorder pour qu'il ne mette pas sa menace à exécution. Cette fois, c'est, à mon avis, de cette façon que nous avons évité la guerre. En évitant la guerre, nous avons l'économie des massacres et des dévastations qu'elle comporte. Cette économie est, bien sûr, à inscrire à l'actif.

B) PASSIF : *Préjudice moral :*

a) *Nous nous sommes déshonorés par un manquement à la parole donnée, inscrite dans des traités.* Manquement inexorable : car si nous n'éthons pas en état, diplomatiquement, militairement et civiquement, de tenir parole, il fallait avoir l'honnêteté, la modestie et la prudence de le dire aux Tchèques, avant la crise, au lieu de claironner notre résolution de leur venir en aide, même par les armes.

b) Nous avons, par cette attitude, perdu tout prestige, non seulement aux yeux des victimes d'aujourd'hui, mais aux yeux de toutes les victimes possibles de demain. On sait maintenant que la parole de la France n'a aucune valeur.

c) Nous ne pouvons plus, désormais, élever la voix pour la justice et le droit, puisque nous avons lâché la Tchécoslovaquie, non par souci délibéré de la justice et du droit, mais, contre la justice et le droit, par peur des canons d'Hitler, c'est-à-dire par impuissance et par lâcheté.

Cet abaissement moral est, hélas, fécond en préjudices positifs.

2° *Préjudice positif :*a) *Extérieurs :*

1° L'Allemagne, non pas une Allemagne pacifique, mais l'Allemagne de *Mein Kampf*, dresse, désormais, en face de nous, c'est-à-dire, à la première occasion favorable, contre nous, un bloc de 80 millions d'hommes résolus, capables de se battre, acceptant de le faire et portés par un dynamisme de victoire.

2° Cette Allemagne puissante et décidée verra s'aggraver autour d'elle tous ceux qui ont peur et qui, par prudence, s'écartent des faibles pour s'appuyer aux forts. Ainsi, le Mitteleuropa déjà réalisé à Munich est le prélude de l'expansion germanique dans les Balkans, et le signe, à la fois, et le moyen de l'hégémonie allemande en Europe.

3° Nos alliances même et nos amitiés sont en danger. On se détournera avec mépris des lâches. Ce n'est pas seulement la Russie, que nos « patriotes », d'ailleurs, frappent d'ostracisme, qui risque de nous lâcher, ne fût-ce que pour... nous faire plaisir : ce n'est pas seulement la Pologne — déjà montée, par peur ou par fanatisme fasciste — dans le char hitlérien : c'est aussi l'Angleterre, déjà tournée vers Berlin ; c'est les Etats-Unis, qui reprennent la liberté de « serfer » leur politique extérieure, il est vrai que nous avons la chance d'y gagner l'Italie. Compensation sans doute appréciable, mais, à mon avis, insuffisante.

b) *Intérieurs :*

1° Rupture du Front populaire et régression sociale. Il faut payer aux « pacifistes » du Bloc national, le concours qu'ils ont prêté à la capitulation. L'opération a été amorcée la nuit dernière.

2° Renforcement du fascisme en France. La crise a montré que, seule, une nation fasciste, militairement forte et civiquement résolue, a su réaliser ses volontés, quelles qu'elles fussent ; et que les *Etats fascistes seuls se sont montrés capables d'assurer à leur collectivité nationale cette force matérielle et cette résolution civique.* C'est pour nous, démocrates le résultat le plus gravement le plus profondément dangereux de notre grande défaite diplomatique.

II. — *Une adresse à la Ligue tchécoslovaque*

D'accord.

III. — *La Ligue pendant la crise et son devoir présent*A) *La Ligue pendant la crise :*

On sait — mais je ne vois pas d'inconvénient à répéter — que je me solidarise intégralement avec l'attitude prise par la majorité du C.C. ; a) comment pouvons-nous continuer une propagande de noblesse humaine, si nous nous faisons les complices d'un manquement à la parole donnée ; b) comment pourrions-nous appeler les citoyens à la lutte périlleuse contre l'injustice, si nous subordonnons la défense de la justice à la garantie égoïste de « notre peau ». Car je n'oublie jamais en tout ceci, que nous avons cédé non à un *souci de compromis équilibrable, mais à la peur des canons d'Hitler.*

B) *Le devoir présent :*

- 1° Sauver le Front populaire ;
- 2° Sauver la législation sociale ;
- 3° Faire obstacle à la revanche de la réaction ;
- 4° Prendre pour base de notre propagande d'éducation civique, la *restauration du courage, du sens, de l'intérêt collectif de la subordination de l'égoïsme d'individu ou de catégorie, à l'altruisme social, national et humain.*
- 5° Restauration, sur ces bases, et dans cet esprit, des disciplines individuelles et sociales nécessaires ;
- 6° Porter au maximum, sur tous les terrains, la force

française : force militaire, par une armure solide sur des poitrines vaillantes ; force économique par l'organisation du travail national en vue d'une vaste production nationale, les égoïsmes concurrents devant être courbés sous la discipline des solidarités nationales nécessaires ; force sociale, les antagonismes sociaux étant résolus par la justice pour tous, fondement d'une communauté nationale véritable, c'est-à-dire une *fraternité sincère*, qui ne peut résulter que de l'égalité assurée des droits et des devoirs ; force morale, faite de la cohésion des consciences individuelles aussi fières à revendiquer et à défendre le droit que courageuses, en toute circonstance, et en tout domaine, à accomplir le devoir.

7° Tout en entreprenant cette œuvre de restauration de l'âme *jacobine française* et de la force française, agir de toute urgence pour l'organisation d'une conférence internationale qui organiserait enfin la paix définitive, sur des bases de justice et de raison, à l'abri des coups de la force.

4° *Lettre de Mme Dephilage :*

« La Ligue aura à moraliser la politique. C'est une rude tâche, mais le plus sûr moyen d'éviter les catastrophes est de régler à temps les causes de conflit. Les démocraties devront donner l'exemple de la droiture, elles triompheront à ce prix. »

5° *Lettre de M. Cueulal :*

« Je m'excuse et je regrette de ne pouvoir assister à la réunion du Comité Central de demain soir 6 octobre. »

« Mais je tiens à vous faire savoir que je me rallie aux idées exprimées dans les deux résolutions du Comité du 15 et du 23 septembre, notamment en ce qui concerne le triste destin de la Tchécoslovaquie. »

« J'adresse, d'autre part, mes respectueuses félicitations à Victor Basch pour son télégramme au Président Roosevelt, dont la voix généreuse et autorisée entendue au suprême instant a contribué certainement plus encore qu'on ne le pense à sauver la Paix. »

« Je pense aussi que le gouvernement actuel de la France, qui ne peut être tenu pour responsable de tant d'erreurs passées, d'abdications déplorables dénoncées par la Ligue, ne pouvait adopter que l'attitude que la précipitation et la gravité des événements lui imposaient s'il voulait sauver la Paix. »

« Il l'a sauvée, et je suis un de ceux qui lui en témoignent un reconnaissant hommage. »

« A une condition toutefois, c'est que les grandes puissances qui ont consenti au tragique sacrifice de la Tchécoslovaquie s'efforcent d'accorder toutes les compensations possibles à ce malheureux pays. En est-il, hélas, qui soient possibles ! »

« Et surtout à condition que — sans retard — répondant aux suggestions américaines, tous les grands pays du monde organisent une conférence internationale où seront examinés tous les grands problèmes économiques et politiques dans un esprit de bon sens, de collaboration confiante et de justice. C'est à cette seule condition qu'à mon avis les périls de guerre, prêts à renaître, peut-être à brève échéance, pourront être écartés ? Et que cette conférence internationale pose d'urgence les questions du désarmement de toutes les grandes nations, dans les conditions que la Ligue a si souvent préconisées. »

« Mais il faut faire vite, très vite, profiter du répit accordé à la Paix. Pas de délai. »

« Et encore une fois, je demande que la Ligue continue à affirmer, à nouveau et toujours, la nécessité impérieuse de cette conférence mondiale à laquelle tous les pays, sans aucune exception, seront conviés. Et qu'elle en proclame désespérément l'urgence, en demandant au gouvernement de la France de prendre l'initiative de cet appel à toutes les nations dont cette conférence mondiale apparaît de plus en plus comme la seule chance de salut commun. »

« Enfin, en ce qui concerne la politique intérieure, j'estime que la Ligue devrait encore signaler le danger que font courir au régime démocratique parlementaire la mise en vacances des Chambres et le recours aux pleins pouvoirs dont l'usage répété ne manquera pas d'être allégué par des adversaires pour discréditer le régime dans un nouvel assaut. »

6° *Lettre de M. Martinet :*

« Empêché d'aller à Paris demain comme je l'avais projeté et de donner mon avis de vive voix au Comité Central sur le « devoir présent » de la Ligue (c'est-à-dire après le dénouement provisoire de la crise européenne), je voudrais vous dire, en quelques lignes, comment je conçois ce devoir. »

« Puisque les droits si controversés des minorités ethniques viennent de donner lieu à l'accord de Munich et que le fait a ainsi déterminé le droit, tout au moins dans une

question d'espèce, il faut faire « suer » au texte de cette décision le maximum de justice possible.

« Si, dans une nation, il y a des minorités ethniques, il peut y avoir et il y a effectivement sur les territoires qu'elles occupent, d'autres minorités dont les droits sont aussi respectables. Et, parmi ces minorités moins importantes, il peut y avoir d'autres minorités encore. Et, de minorité en minorité, on arrive à l'individu dont quelques droits élémentaires devraient être sauvegardés dans tous les pays.

« Il faut donc mettre en demeure les hommes d'Etat d'être conséquents avec eux-mêmes et de compléter l'œuvre ébauchée dans la peur d'une catastrophe. Ils ne peuvent pas se dérober sans perdre la face à l'obligation d'envisager, dans la sérénité de la paix, une application plus générale des considérations qui les ont prétendument inspirés le 30 septembre.

« En faveur de l'obtention dans les territoires des nations contractantes de Munich, des mêmes droits élémentaires, si limités fussent-ils, pour toutes les minorités, même réduites à l'unité humaine, il sera possible d'invoquer la contradiction entre une minorité ethnique et un plébiscite, contradiction qui a été méconnue à Munich.

« Dans le plébiscite, chaque votant peut obéir à de tout autres considérations que celles de la race ou du langage.

« Ainsi, chacun peut influencer sur le destin collectif. Et ce destin une fois réalisé, pourrait lui supprimer un droit qu'il aurait exercé la veille. Une telle contradiction est insupportable.

« Conclusion, sans abandonner aucun des Droits de l'Homme qu'elle a reconnus, la Ligue doit mettre en demeure les gouvernements de s'accorder sur un minimum de droits, les mêmes dans chaque nation, reconnus à toutes les minorités, qu'elles soient ethniques ou non, et par conséquent à tous les individus. »

7^e Lettre de M. Milhaud :

« Je vous prie de vouloir bien excuser auprès de nos collègues du Comité Central mon absence à la séance de demain soir.

Je tiens à préciser ma position à l'égard des points portés à l'ordre du jour.

1^o *Bilan de la crise.* — J'approuve entièrement les termes de la résolution du Comité en date du 22 septembre ;

2^o *Adresse à la Ligue tchécoslovaque.* — Je suis partisan d'une lettre dans laquelle les diverses démarches de la Ligue en faveur du maintien de l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaque seraient rappelées ainsi que les efforts faits par nous pour que le Gouvernement respecte les engagements pris par la France à l'égard de notre alliée ;

3^o *Le devoir présent.* — Nous avons plus que jamais le devoir d'éviter que la France ne se laisse éloigner de son alliance avec l'U. R. S. S. maintenant que toute l'Europe des frontières de cet Etat à celles de notre pays va être placée sous l'hégémonie directe ou indirecte de l'Allemagne. L'U. R. S. S. nous aidera dans le jeu des forces s'affrontant en Europe à trouver des solutions pacifiques qui n'aboutissent pas uniquement à des sacrifices de la part des Etats démocratiques et de la France en particulier.

Nous avons le devoir d'exiger que la bonne volonté des Etats totalitaires se manifeste sur le plan de la guerre espagnole par le retour de l'Espagne aux Espagnols.

L'effort constructif suggéré dans la résolution du 22 septembre devrait être présenté dans une résolution adéquate et séparée.

8^e Lettre de M. Perrin :

« Je reçois votre convocation pour jeudi prochain, et crains de ne pouvoir m'y rendre car, depuis longtemps, l'Union des Aero-Clubs populaires de la région parisienne que je préside, a décidé, pour le même moment, son assemblée générale.

« Comme je ne pourrai probablement pas vous rejoindre, je tiens néanmoins à préciser ma position sur « la crise » et l'adresse à la Ligue tchécoslovaque.

« Cette attitude est définie par une lettre dont ci-joint le texte, et que j'ai fait parvenir le 1^{er} octobre à nos camarades de l'Union des Officiers tchécoslovaques à Prague, par l'entremise de Stefan Osusky (1).

(1) « Paris, le 1^{er} octobre 1938.

« Union des Officiers Tchécoslovaques à Prague,

« Chers Camarades,

« Au milieu de l'allégresse qui, dans la paix retrouvée, transporte des dizaines de millions d'hommes, nous, officiers de réserve républicains français, aussi profondément attachés à la liberté qu'à la paix, ressentons particulière-

« Dans ce document, il est fait état d'efforts tendant à éviter la rupture des négociations avec le gouvernement hitlérien. Ces efforts se sont traduits notamment par ma coopération au lancement de la pétition du Syndicat des Insultateurs.

« Il fallait éviter la guerre, d'abord à cause des horreurs qu'elle représente en soi et dont je parle avec quelque expérience... mais aussi pour d'autres raisons.

« Est-ce à dire que j'approuve la politique de ceux à qui nous devons les tristes accords de Munich, si pleins de menaces pour l'avenir ? Pas le moins du monde. Il faut déplorer que des gouvernements se soient montrés aussi hésitants, aussi contradictoires, aussi velléitaires, incapables de se fixer un temps opportun sur une position de synthèse alliant la négociation à la fermeté, et surtout à l'initiative.

« Depuis des semaines, le jeu a constamment été mené par le tandem Hitler-Chamberlain, et l'on peut dire que la France a démissionné et que la partie fut perdue pour elle lorsqu'elle toléra cette invraisemblable atteinte à la souveraineté de l'Etat tchécoslovaque que représentait la mission Runciman.

Là fut l'abdication majeure, à un moment où la résistance était possible, sans risque réel pour la paix.

« Au dernier moment, très grave faute commise en acceptant que la pseudo-médiation du compe Mussolini se substituât à la formule de Roosevelt. Nouvelle abdication sur un terrain où là non plus, il n'y avait aucun risque de guerre. Le Duce, neutralisé par les réactions internes de son propre pays, a été remis en selle par la grâce du gouvernement français.

« Voilà quelques-unes des observations que j'aurais présentées à la réunion de jeudi, et je vous saurai gré de vouloir bien en tenir compte dans la mesure du possible, si un texte est élaboré, en observant toutefois que je ne donnerais pas mon adhésion à une résolution susceptible de servir un parti politique qui, dans tous les domaines, subordonne toutes les formes de son activité à sa propagande spécifique. »

9^e Lettre de M. Camille Planché :

« Je vous prie de m'excuser de ne pouvoir assister à la réunion de jeudi.

« J'aurais cependant désiré exprimer mes regrets de ne pas avoir vu la Ligue s'associer au manifeste des Instituteurs et Postiers.

« Nous avons été, une fois de plus, au bord du gouffre. Est-ce que nous allons nous contenter de nous gargariser avec « l'union des démocraties ? » Ou bien « montrons-nous fermes ? » Il ne suffit pas de se déclarer partisan d'une réforme des traités — en théorie — il faut s'atteler à un règlement général. Je répète ce que j'ai dit bien des fois : un « modus vivendi » peut-il être établi entre les dictatures et les démocraties ? Je suis de ceux qui le croient.

« Les « sacrifices » de la paix doivent-ils être faits « in-extremis » ou proposés à temps ? Là aussi, il faut prendre parti.

« Enfin, doit-on admettre comme moyen de maintenir la paix... la guerre elle-même ?

« Autant de questions que la Ligue devrait aborder un jour et auxquelles elle devrait donner une réponse claire, ferme et audacieuse.

« Cela dit, je m'associe de tout cœur à l'adresse que vous rédigerez pour la Ligue Tchécoslovaque. »

M. Concos reproche à l'ordre du jour présenté par M. Victor Basch de faire allusion à un discours de Goering. Goering prononce beaucoup de discours et il ne paraît pas utile que la Ligue lui fasse l'honneur de s'y référer. En ce qui concerne la proposition de désarmement, elle mériterait d'être plus creusée. Il ne suffit pas de prononcer le mot de désarmement, il

ment la grandeur du sacrifice que vous venez de consentir à la cause de l'humanité.

« En acceptant de refouler en vous-même l'ardent et légitime désir de défendre l'intégrité de votre patrimoine national, vous avez donné au monde la preuve d'un courage plus magnifique parce que plus difficile, que celui des champs de bataille.

« Nous aussi, nous éprouvons douloureusement les injustes mutilations que subit aujourd'hui votre patrie, et cependant nous avons œuvré pour éviter toute rupture de négociations avec le gouvernement hitlérien.

« C'est que nous avions la certitude qu'une guerre engagée dans de telles circonstances aurait précipité votre nation, dans le monde civilisé tout entier, dans un abîme de souffrance et de barbarie.

« De cette déchirante épreuve, votre territoire sortira diminué, mais, moralement, vous êtes les vainqueurs, car vous donnez à l'univers le plus haut exemple de dignité, d'abnégation et de grandeur d'âme.

« Bien fraternellement votre,

Paul PERRIN.

faul préciser ce qu'on entend par là. Désarmer, pour l'Allemagne, c'est abattre son édifice économique.

La résolution de M. Cudenet est un réquisitoire sévère, juste, éloquent que M. Corcos approuve entièrement, mais elle se termine par un simple vœu pieux, et, dans les circonstances actuelles, ce n'est pas suffisant. Il faudrait dire avec précision ce que la Ligue propose.

La situation est beaucoup plus grave que la presse ne le dit. La platitude, l'insignifiance des commentaires de presse dans un pareil moment, sont un sujet de stupéfaction.

Il faut dire au public qu'après les accords de Munich, la France est rayée de l'influence internationale. Elle a signé des alliances et ne les a pas respectées. La presse a hautement déclaré que la France n'était pas disposée à se battre hors de ses frontières. Les plans de l'Etat-Major, la ligne Painlevé le prouvent aussi et tout le monde le sait à l'étranger. Déjà, l'Angleterre commence à considérer la France comme une nation de second ordre. Si nous ne nous décidons pas immédiatement à faire une autre politique, bientôt nous ne serons plus qu'une petite puissance. La presse ne le dit pas et, dans la mesure où elle le dit, l'opinion ne s'en montre pas alarmée. Tout l'esprit public est à refaire.

M. Victor Basch a proposé que le désarmement précède la Conférence internationale. M. Corcos s'élève contre cette conception. Il n'y a pas de politique extérieure possible qui ne s'appuie sur une force matérielle. Bien loin de désarmer, il faut que la France intensifie ses armements jusqu'au point où ils inspirent le respect à ses adversaires. C'est une illusion de penser qu'il est possible de discuter avec les dictateurs. Ils ont un cahier de revendications et ils l'imposeront. Ils l'imposeront d'autant plus facilement que nous aurons nous renoncé à appuyer nos revendications sur la force.

M. Corcos propose donc :

1° Que la résolution du Comité Central réclame d'abord que la force de la France soit portée au maximum ;

2° Que seulement dans cet état la France propose le désarmement.

M. MOUTET estime que M. Victor Basch ayant présenté un ordre du jour et M. Cudenet un manifeste, le Comité peut adopter les deux textes. Le premier, qui est court, sera facilement publié par la presse, le second, qui est plus détaillé, sera un guide pour les Sections.

Tout en approuvant dans l'ensemble le texte du Président, M. Marius Moutet lui fait la même objection que M. Corcos. Les dictateurs n'auraient jamais obtenu les succès qu'ils ont accumulés depuis quelques années s'ils ne s'étaient appuyés sur la force. Comment pourrions-nous leur imposer le désarmement avant toute Conférence ? Ils n'y consentiront jamais. Nous sommes obligés d'opposer notre force à la leur. Ce ne sont pas les partisans de la paix à tout prix qui ont sauvé la paix, ce sont les partisans de la résistance. Lorsque le gouvernement français a senti dans le pays une volonté de résistance, lorsqu'il a pris les mesures nécessaires, il a sauvé de la paix ce qui pouvait encore être sauvé. Malheureusement, les négociateurs n'ont pas su utiliser la situation. La coalition mondiale qui se dessinait contre l'Allemagne leur aurait permis d'avoir une autre attitude, d'obtenir d'avantage. Jamais la France n'a subi une défaite aussi grave, jamais elle n'a eu dans le monde une telle situation. Elle est isolée, abandonnée de ses alliés, reniée et méprisée. Comme l'a voulu Hitler, le monde commence à s'organiser comme si la France n'existait plus. Le gouvernement français a été au-dessous de sa tâche, il pouvait sauver la paix, il n'a obtenu qu'un armistice temporaire.

Et maintenant quelle politique suivre ?

Ni M. Victor Basch, ni M. Cudenet n'ont fait de

propositions. M. Moutet estime qu'il faut tout d'abord regrouper les forces de résistance des pays démocratiques, maintenir ce groupe de forces qui a fait reculer la guerre. Au lieu de cela, les abandons succèdent aux abandons et il est question de rétablir l'ambassade de Rome sans rien demander à Mussolini en contre-partie. M. Moutet se demande avec inquiétude s'il n'y aura pas un sursaut dans le pays et si l'on continuera à considérer la lâcheté comme une vertu.

M. HADAMARD s'associe aux paroles de M. Corcos et de M. Moutet. Mais il se demande si l'ordre du jour constructif du Président, si justifié et si digne d'approbation soit-il par ailleurs, tient suffisamment compte du changement profond qui vient de se produire. Il ne croit pas qu'on puisse s'exprimer comme il nous est proposé de le faire, parce que le monde n'est plus aujourd'hui ce qu'il était hier. Il faut même se demander s'il ne faut pas retarder la rédaction d'une telle résolution, pour se faire une mentalité conforme à la nouvelle situation.

M. EMILE KAHN estime lui aussi que les deux projets présentés ne s'excluent pas, qu'ils peuvent être adoptés tous les deux par le Comité, et publiés à quelques jours d'intervalle.

Comme M. Victor Basch, M. EMILE KAHN estime que le désarmement préalable à la Conférence est nécessaire. M. Corcos a dit : « Il est dangereux » ; M. Moutet : « Il est chimérique ». M. Kahn pense que la Conférence ne peut pas avoir lieu sous le chantage des dictateurs. Si le désarmement n'a pas précédé la Conférence, il s'y passera ce qui vient de se passer à Munich : ceux qui reculent devant le chantage à la guerre, devront toujours céder. Or, Munich n'a pas tout réglé, et l'on se tromperait si l'on méconnaissait la gravité des questions qui vont se poser :

1° La question d'Espagne, qui peut-être est déjà réglée en principe contre l'Espagne républicaine ;

2° La revendication par le Reich des populations de langue allemande en Europe. Un tableau officiel de janvier 1938 dresse la liste des « Allemands à libérer » : 348.000 à Dantzig, 250.000 au Luxembourg, 2.900.000 en Suisse, 50.000 à Eupen et Malmedy, 77.000 à Slesvig, 350.000 en Posnanie, 595.000 en Pologne proprement dite, 800.000 en Roumanie, etc., sans oublier 1.634.000 en Alsace-Lorraine. En vertu de la doctrine raciste, déguisée en « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », Hitler réclamera ces populations l'une après l'autre. Les cédera-t-on, suivant le précédent tchécoslovaque, sous la menace de la force ? Ainsi se poursuivrait, étape par étape, la destruction progressive des Etats démocratiques.

Qu'on ne se fasse pas d'illusion, continue M. KAHN ; le tour de la France viendra. Déjà, les dépêches de Berlin annoncent ce qu'on attend d'elle immédiatement : la rupture du pacte franco-soviétique et un traité de commerce qui l'attire, comme la Tchécoslovaquie, dans l'orbite de l'Allemagne. Comme la Tchécoslovaquie, la situation économique entraînera la vassalité politique : la France sera sommée de se donner un gouvernement agréable à Berlin, un régime analogue à celui de Berlin. Alors, il nous faudra choisir entre la capitulation totale et une guerre désespérée, sans amis et sans appui. Comment éviter d'en venir là ?

Le Directoire à quatre, prôné par la presse réactionnaire ? Il mène droit à l'abdication, Munich vient d'en donner la preuve. Seule, une Conférence internationale, où toutes les puissances seraient représentées, où tous les intéressés seraient entendus, permettrait de régler les litiges suivant la justice, à la condition qu'un désarmement préalable empêche le chantage à la guerre. C'est pourquoi M. EMILE KAHN insiste pour que le Comité Central se rallie à l'idée de M. Victor Basch.

M. EMILE KAHN, par ailleurs, regrette que ni l'ordre du jour du Président, ni le manifeste de M. Cudenet, excellents l'un et l'autre, ne fasse aucune mention du problème intérieur. Munich n'a pas seulement une vic-

toire du fascisme étranger, mais aussi du fascisme français. Celui-ci prétend l'exploiter : après avoir, de toutes ses forces et par les campagnes les plus mensongères, poussé à l'acceptation des conditions hitlériennes, le fascisme français, constatant que ces conditions sont draconiennes, qu'elles laissent la paix et la France en péril, en prend prétexte pour exiger un « redressement » qui comporte le surarmement, l'abrogation des conquêtes sociales, la contrainte imposée aux organisations ouvrières, la restriction des libertés publiques. Il tente de dériver le mécontentement général vers « l'antimarxisme » (visant, à travers les communistes et les socialistes, le Rassemblement populaire) et l'antisémitisme. A la faveur d'une défaite politique et morale dont il a été le principal artisan, le fascisme français prépare sa revanche de 1936. A la Ligue de dénoncer ses prétentions, et d'appeler tous les républicains à s'unir pour les déjouer.

M. ALBERT BAYET dénonce, lui aussi, le faux pacifisme de droite, mais il s'étonne qu'il s'y associe un pacifisme dit de gauche qui semble croire qu'on sert la paix en lui sacrifiant l'honneur et la justice, comme s'il pouvait y avoir une paix durable hors du Droit.

Au nom de cette doctrine, on a laissé dépecer la Tchécoslovaquie, coupable d'être faible, alors qu'on lui avait vingt fois promis de garantir l'intégrité de son territoire. Est-il honnête de se faire des alliés en leur promettant de les soutenir et, quand le péril vient, de les laisser tomber ?

M. BAYET demande à ceux qui se disent pacifistes intégraux quelle serait leur attitude si la France elle-même était attaquée. On a dit successivement qu'on ne voulait pas « mourir pour le Négu », qu'on ne voulait pas « mourir pour l'Espagne », qu'on ne voulait pas « mourir pour Prague », alors que la défense de l'Ethiopie, de l'Espagne, de la Tchécoslovaquie ne créait aucun risque de guerre. Mais les « pacifistes intégraux » sont-ils d'avis que les Français doivent, en cas d'attaque, défendre par les armes l'Alsace, Nice, la Savoie ? Ou bien estiment-ils que, par pacifisme, nous devons permettre aux Etats totalitaires de mutiler la France comme Hitler a mutilé la Tchécoslovaquie ?

Les pacifistes dits intégraux appartiennent souvent à des partis qui se disent « révolutionnaires ». Ils veulent des réformes profondes. Mais ne se rendent-ils pas compte que le premier soin de l'hitlérisme triomphant serait justement d'imposer à la France des gouvernements de réaction ? Ne voient-ils pas que, dès à présent, les pro-hitlériens français demandent la lutte implacable contre le « marxisme », contre les lois sociales, contre le régime démocratique ? Ne voient-ils pas que, déjà, des hommes politiques français s'offrent à jouer le rôle qu'a joué Seiss-Inquart en Autriche ? Les pacifistes dits intégraux osent-ils condamner les républicains espagnols qui ont bravement préféré la résistance à la servitude ? Sont-ils prêts, sous couleur de sauver la paix, à dire que les républicains français, s'ils étaient attaqués par l'Allemagne hitlérienne ou par les Cagoulauds, devraient renoncer à se défendre, se laisser coiler au mur ou jeter dans les camps de concentration, accepter que disparaissent, avec l'indépendance française, la liberté, les Droits de l'Homme, toutes les espérances humaines ?

M. BAYET déclare que, si d'autres sont prêts à d'aussi effroyables abdications, il en repousse l'idée avec dégoût. Oui, il s'agit de sauver la paix, mais la paix juste, celle qui repose sur le droit et non sur les canons. Cette paix juste, on peut la sauver, mais par un seul moyen : le regroupement dans le monde entier des forces de paix. La Ligue, fidèle à l'idéal de Wilson et de Briand a vingt fois réclaté ce regroupement. Elle cessera, d'être elle-même, si elle prenait aujourd'hui positions pour les forts contre les faibles, pour les bourreaux contre les victimes.

M. GÉRIN pense que l'intervention de M. Bayet

s'adresse à lui en même temps qu'aux membres du Comité qui ont les mêmes tendances, notamment MM. Casati, Planchet et Prudhommeaux. Il répond donc en son nom, et peut-être aussi en leur nom à tous. Il n'est pas de ceux qui, dans la satisfaction légitime de voir la paix sauvegardée, s'abandonnent à l'égoïsme. Il ne fait pas bon marché de ceux dont le sacrifice a payé le maintien de la paix.

Il ne tient pas, pour sa part, à appartenir à une grande puissance. Il pense que la vie peut être aussi noble, aussi belle, pour les citoyens d'un pays de second ou de troisième ordre. La France n'a que 40 millions d'habitants, elle ne peut plus continuer la politique qui fut la sienne depuis Richelieu et doit se résigner à n'être qu'une puissance de second ordre. Elle ne peut faire une politique étrangère qui dépasse ses forces.

M. GÉRIN a été stupéfait lorsque M. Daladier a déclaré, dans son discours à la Chambre, qu'il avait appris le 18 septembre seulement que la co-habitation des Tchèques et des Sudètes était impossible. Une pareille ignorance est inconcevable.

M. VICTOR BASCH proteste. Les Tchèques et les Sudètes vivaient fort paisiblement ensemble depuis 1919. Les deux populations se mélaient ; il y a eu de nombreux mariages mixtes. L'agitation n'existe vraiment que depuis l'avènement de Hitler.

M. RENÉ GÉRIN estime que, tout compte fait, ni les Sudètes, ni les Autrichiens, ni même la France ne se sont mal tirés de cette aventure.

M. EMILE KAHN pose une question à M. René Gérin. Sait-il qu'aujourd'hui même, la Commission internationale vient de décider que les territoires contenant 51 0/0 d'Allemands ne seront pas soumis à un plébiscite, mais abandonnés sans conditions à l'Allemagne ? Il y a donc 49 0/0 de Tchèques qui seront soumis malgré eux à la domination allemande, sans compter les Sudètes de langue allemande, mais de sentiments antihitlériens (juifs, socialistes démocrates) qui auraient voté contre l'annexion et qui sont, au mépris des droits de l'homme, livrés aux représailles hitlériennes.

M. Kahn demande à M. Gérin si c'est cela qu'il appelle ne pas mal se tirer de la situation ?

M. GÉRIN répond affirmativement. Il estime qu'il ne peut exister de bonnes frontières, mais qu'il faut tout compte fait les nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie seront moins mauvaises que les anciennes. Quant aux Autrichiens, si l'on excepte les juifs, odieusement persécutés, ils sont beaucoup moins malheureux depuis l'Anschluss, le chômage a diminué et la vie est beaucoup plus facile en Autriche que sous le gouvernement Schuschnigg. (*Protestations.*)

M. GÉRIN reproche aux deux motions présentées leur pessimisme. On a dit : triomphe du fascisme. M. Gérin, voit, au contraire, dans les récents événements un triomphe de la démocratie. Pour la première fois, les peuples qui ne voulaient pas la guerre ont imposé leur volonté de paix aux gouvernements. La Ligue des Droits de l'Homme devrait s'enorgueillir de ce triomphe de l'esprit démocratique. Maintenant il faut négocier.

M. GÉRIN reconnaît volontiers que dans les circonstances actuelles, les armements de chaque nation ont été, et peuvent être encore un élément non pas de pression, mais de négociation.

M. Bayet lui a demandé s'il défendrait la France au cas où celle-ci serait attaquée. M. Gérin a souvent répondu à cette question. Il a longuement développé sa pensée personnelle dans plusieurs brochures. Il se bornera donc à la résumer : il accepte, dans certains cas la guerre civile, mais repousse, dans tous les cas, la guerre étrangère. Il refuse de se battre contre des prolétaires étrangers. Il se bat pour défendre l'Alsace, la Lorraine, Nice et la Savoie. En cas de guerre

étrangère, il préconise, au lieu de la résistance par les armes, la résistance passive contre l'envahisseur, le refus de toute coopération. Il estime que cette forme de défense coûte moins de vies humaines et donne plus de résultats que la guerre.

* * *

M. HENRI GUERNUT répond d'abord à M. Gérin. M. Gérin a déclaré : « 1° Je ne tiens pas à appartenir à une grande puissance », mais en face de grandes dictatures, de plus en plus fortes, serait-il possible à de petites puissances, de garder leur liberté et même de vivre ?

2° M. Gérin accepterait, le cas échéant, la guerre civile contre un dictateur. Mais il y a le moyen de faire l'économie de cette guerre civile : c'est de se refuser à faire le jeu des dictatures, de ne pas leur livrer les démocraties.

3° En ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, M. Guernut s'est expliqué lors d'un débat sur l'Anschluss, à la séance du Comité du 24 octobre 1938. Il a essayé de démontrer que « l'idée absolue du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est une idée dépassée et qui procède d'un nationalisme outré, qu'il y a un droit supérieur à celui d'un peuple à disposer de lui-même, c'est le droit des autres peuples à la paix ».

D'ailleurs, en l'espèce, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été méprisé. Jamais les Sudètes n'ont déclaré librement qu'ils voulaient être Allemands. Il y a un an, ils réclamaient l'égalité des droits et des franchises particulières, il y a six mois, ils demandaient l'autonomie administrative, il y a trois mois, l'autonomie politique. Tout récemment, ils souhaitaient devenir un Etat égal à l'Etat tchèque, dans une association d'Etats. Ainsi parlaient du moins ceux qui se donnaient pour leurs porteparole. On n'a pas cherché à connaître leur volonté, bien au contraire, on leur a imposé une volonté étrangère, qui les a livrés.

M. Henri Guernut est prêt à voter intégralement le manifeste de M. Cudenet qui dit dans les meilleurs termes et le plus brièvement possible, tout ce qu'il convient de dire. C'est assurément un réquisitoire, mais le Comité pourra dans une autre séance élaborer un projet constructif.

M. Guernut accepterait également le texte de M. Victor Basch, mais il est en désaccord sur la question du désarmement préalable. Réclamer le désarmement avant la Conférence internationale est une dangereuse chimère. Il faut être armés pour faire respecter le Droit. Si nous avions fait l'étalage de notre force en temps utile, nous ne serions pas dans la situation humiliée où nous sommes aujourd'hui.

Les démocraties doivent s'unir, prendre conscience de leur force, parler ferme.

M. VICTOR BASCH insiste pour que son texte soit voté tel qu'il l'a présenté. C'est la doctrine même de la Ligue. Nous nous sommes engagés dans deux congrès à offrir à toutes les puissances un projet de désarmement. A la demande expresse du Congrès de Dijon, M. Basch a fait une démarche en ce sens auprès de M. Léon Blum. La Ligue ne peut aujourd'hui abandonner cette thèse. Hitler prétend avoir offert le désarmement et déclare qu'on ne l'a pas accepté. C'est l'occasion de le mettre au pied du mur. Il est certes possible que cette proposition de désarmement, avant toute négociation, ne soit pas acceptée, mais le regroupement des nations démocratiques qu'ont proposé plusieurs collègues est-il plus facile à obtenir ?

On a dit : si la Conférence a lieu, sans que les peuples aient désarmé, nous devons consentir des sacrifices : mais les sacrifices justes, nous devons les consentir. En tout état de cause, il nous faut bien reconnaître que l'Allemagne a droit à des colonies.

M. MOUTET qui pense, pour sa part, que les dictatures n'accepteront pas de bonne grâce le désarmement préalable à toute Conférence, propose au texte de M. Basch, l'addition suivante :

« Elle invite les gouvernements des nations pacifiques à s'unir étroitement pour amener les régimes totalitaires à y consentir — ce qu'ils feront s'ils sentent qu'ils ne peuvent continuer à imposer leur volonté d'hégémonie, sans courir, en raison des forces faisant équilibre aux leurs ou les dominant, le risque d'une coalition analogue à celle devant qui la formidable puissance militaire des Empires centraux a déjà une fois succombé ».

Le Président met aux voix son projet avec l'addition proposée par M. Marius Moutet, qu'il accepte.

Ont voté pour : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Brenier, Mme Collette-Kahn, MM. Caillaud, Cudenet, Georges Etienne, Gombault, Hadamard, Hérold, Kahn, Lacoste, Langevin, Racamond, Sérol, Vacquier.

Abstentions : MM. Barthélemy Casati, Gérin, Guernut, Roger Picard, Prudhommeaux, Sicard de Plauzoles.

M. SICARD DE PLAUZOLES déclare qu'il aurait voté le projet du Président avec l'amendement de M. Corcos.

M. CORCOS, également.

M. MOUTET observe que son amendement devrait donner satisfaction à M. Sicard de Plauzoles et à M. Corcos. Rédigé sous une forme moins brutale, il a en réalité le même sens.

M. Henri Guernut déclare s'abstenir car il ne lui paraît pas possible que le désarmement précède la Conférence internationale.

M. MOUTET répond que si le désarmement n'est pas obtenu, la situation restera la même mais que les peuples discuteront à la Conférence, appuyés sur des forces au moins égales.

M. BARTHELEMY déclare qu'il n'a pas voté l'ordre du jour de M. Basch et M. Moutet parce que ayant fait la dernière guerre, il vient d'être à nouveau mobilisé. Il a été démobilisé, il en remercie M. Daladier.

M. SICARD DE PLAUZOLES comme M. Henri Guernut aurait voté le texte si l'idée exprimée par M. Moutet y avait été clairement contenue.

Le Président met aux voix le manifeste de M. Cudenet.

Ont voté pour : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Brenier, Caillaud, Mme Collette-Kahn, MM. Corcos, Cudenet, Georges Etienne, Gombault, Guernut, Hadamard, Hérold, Emile Kahn, Lacoste, Langevin, Roger Picard, Racamond, Sérol, Sicard de Plauzoles, Vacquier.

Ont voté contre : MM. Barthelemy, Casati.

Se sont abstenus : MM. Gérin et Prudhommeaux.

ANNUAIRE OFFICIEL

ERRATUM

Chatenay (Seine). — Ne pas tenir compte de l'indication donnée, la Section, depuis la mort de son président Jean Longuet, étant privée de bureau.

NOTE

Des collègues s'étant étonnés de trouver portées à l'Annuaire officiel des Sections qui avaient, en fait, cessé d'exister, le Secrétariat de la Ligue précise qu'il a porté à l'Annuaire même les Sections inactives, du moment qu'elles n'ont pas été officiellement dissoutes. Le Secrétariat espère bien que, sous l'impulsion des Fédérations, les Sections inactives se remettront à la tâche.

Le Gérant : Guy ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant 152 rue
19, rue du Croissant, Paris-9